



# Rapport annuel 2018

**RIVE DROITE**  
ENVIRONNEMENT







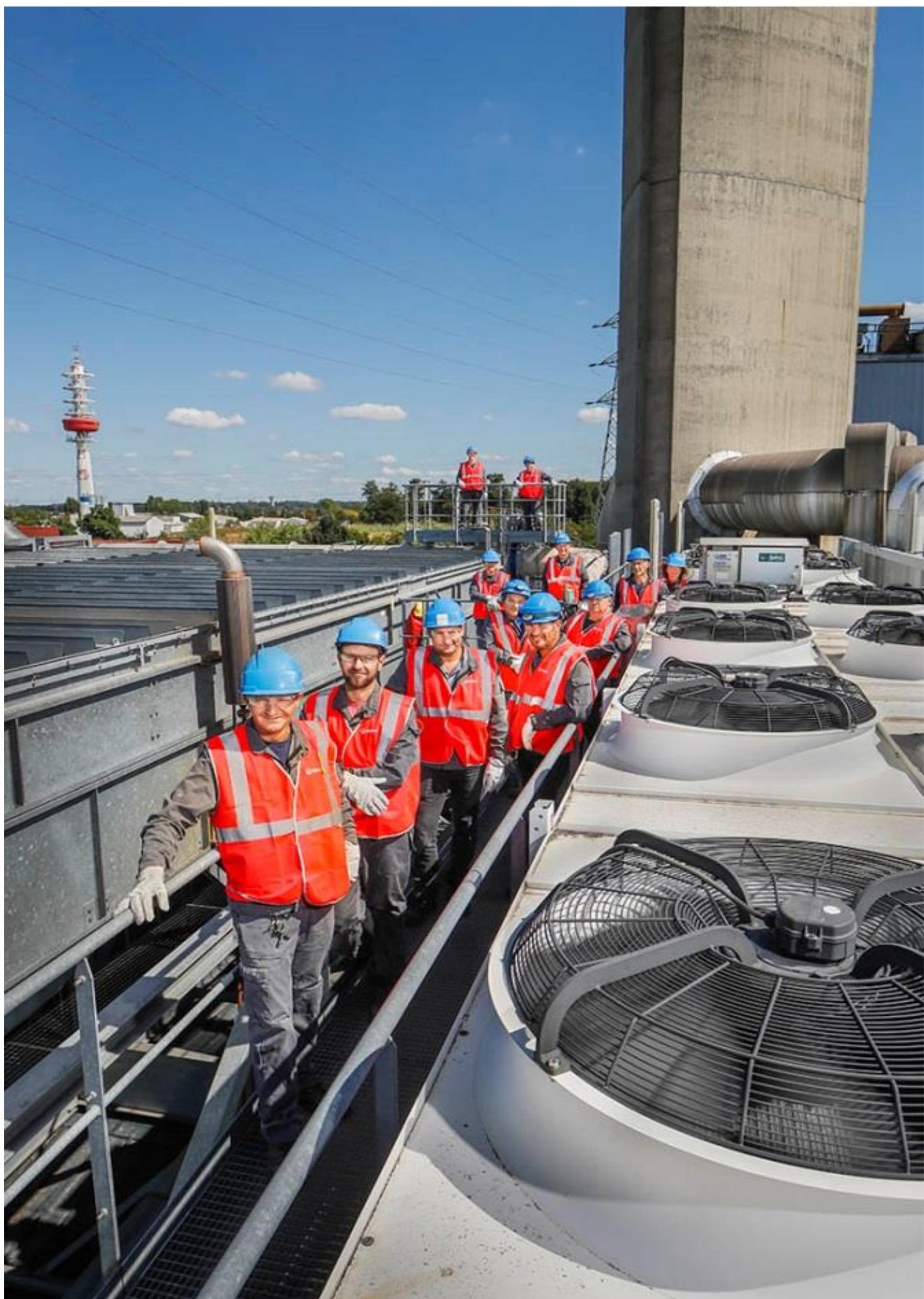
# Sommaire .....

<b>1. Introduction.....</b>	<b>7</b>
<b>2. Données générales.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1. Rive Droite Environnement.....</b>	<b>12</b>
2.1.1. Présentation de la société dédiée.....	12
2.1.1.1. Organisation.....	12
2.1.1.2. Moyens mis en œuvre pour répondre aux engagements.....	13
2.1.1.3. La Direction du Territoire Nord-Aquitain VEOLIA Recyclage et Valorisation des déchets.....	13
2.1.1.4. Accueil et encadrement de stagiaires.....	15
2.1.2. Le Périmètre d'intervention de Rive Droite Environnement.....	16
2.1.3. La tarification.....	17
2.1.4. Caractéristiques de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets.....	18
<b>2.2. Rive Droite Energie.....</b>	<b>20</b>
2.2.1. Présentation de la société dédiée.....	20
2.2.1.1. Organisation.....	20
2.2.1.2. Moyens mis en œuvre pour répondre aux engagements.....	21
2.2.1.3. La Région DALKIA SUD-OUEST.....	21
2.2.2. Le périmètre d'intervention de Rive Droite Energie.....	22
2.2.3. La tarification.....	23
2.2.4. Caractéristiques techniques du RCU.....	24
<b>3. Données générales.....</b>	<b>29</b>
<b>3.1. Données techniques de l'UVE.....</b>	<b>30</b>
3.1.1. Synthèse technique.....	30
3.1.2. Rapport détaillé.....	34
3.1.3. Diagramme de flux.....	40
3.1.4. Performance énergétique (calcul).....	42
3.1.4.1. Indicateur Rendement énergétique TGAP.....	42
3.1.4.2. Indicateur Performance Energétique R1.....	43
3.1.5. Bilan des déchets de l'installation évacués et des sous- produits.....	44
3.1.6. Travaux importants sur l'installation.....	48
3.1.7. Bilan des arrêts.....	49
<b>3.2. Bilan environnemental et réglementaire de l'UVE.....</b>	<b>51</b>
3.2.1. Certification.....	51
3.2.2. Suivi environnemental.....	51
3.2.3. Contrôles réglementaires.....	57
3.2.4. Modifications Arrêté Préfectoral d'Exploitation.....	59
3.2.5. Synthèse de détection de radioactivité.....	59
3.2.6. Bilan sécurité.....	60
<b>3.3. Données techniques du RCU.....</b>	<b>64</b>
3.3.1. Introduction.....	64
3.3.2. Bilan technique (sur base des données financières RCU).....	65
3.3.3. Travaux de sécurisation et Gros Entretien de Renouvellement.....	72
3.3.4. Journal des interventions.....	75



<b>3.4. Bilan environnemental et réglementaire du RCU .....</b>	<b>77</b>
3.4.1. Certification .....	77
3.4.2. Suivi environnemental .....	79
3.4.3. Contrôles réglementaires .....	80
3.4.4. Modifications des Arrêtés Préfectoraux d'Exploitation .....	81
<b>4. Données financières.....</b>	<b>85</b>
<b>4.1. Compte Rendu Financier RIVE DROITE ENVIRONNEMENT UVE .....</b>	<b>86</b>
4.1.1. Compte de Résultat RIVE DROITE ENVIRONNEMENT UVE .....	86
4.1.2. Tarifs UVE et leurs évolutions .....	89
<b>4.2. Analyse Détaillée du Compte de Résultat Rive Droite Environnement UVE .....</b>	<b>91</b>
4.2.1. Produits de la délégation UVE .....	91
4.2.2. Informations financières relatives au bilan.....	97
<b>4.3. Compte de Résultat Réseau RIVE DROITE ENERGIE .....</b>	<b>98</b>
<b>4.4. Analyse Détaillée du Compte de Résultat Réseau RIVE DROITE ENERGIE .....</b>	<b>100</b>
<b>4.5. Compte de Résultat Annuel de la Délégation .....</b>	<b>110</b>
<b>4.6. Travaux de Gros Entretien et Renouvellement .....</b>	<b>114</b>
4.6.1. Etablissement du Compte de Travaux de Gros Entretien et Renouvellement UVE.....	114
4.6.2. Etablissement du Compte de Travaux de Gros Entretien et Renouvellement Réseau .....	117
4.6.3. Etablissement du Compte de Gros Entretien et Renouvellement Ensemble de la Délégation	118
<b>4.7. Autres Données Financières Contractuelles .....</b>	<b>119</b>
<b>4.8. Analyse des Comptes Clients.....</b>	<b>120</b>
<b>4.9. Inventaire des Biens de Retour.....</b>	<b>121</b>
<b>4.10. Etat de Variation du Patrimoine Immobilier .....</b>	<b>121</b>
<b>4.11. Etat des Engagements à Incidences Financières .....</b>	<b>121</b>
<b>4.12. PNAQ.....</b>	<b>122</b>
<b>5. Qualité du service .....</b>	<b>128</b>
<b>5.1. Introduction .....</b>	<b>129</b>
<b>5.2. Les évolutions contractuelles de l'année .....</b>	<b>129</b>
5.2.1. Evolutions du contrat de DSP.....	129
5.2.2. Evolution des Abonnés en 2018.....	129
5.2.3. Liste des Abonnés et nombre d'URF au 31 Décembre 2018.....	130
<b>5.3. Relation avec le Délégant.....</b>	<b>132</b>
5.3.1. Mieux communiquer avec le Délégant .....	132
5.3.2. Travaux en domaine public.....	132
5.3.3. Procédure de traitement des réclamations Clients .....	135
5.3.4. Rencontre avec les acteurs .....	135
<b>5.4. Relation avec les Abonnés .....</b>	<b>135</b>
<b>5.5. Relation avec les Usagers .....</b>	<b>135</b>
<b>6. Synthèse et perspectives .....</b>	<b>138</b>
<b>6.1. Synthèse .....</b>	<b>139</b>
<b>6.2. Perspectives .....</b>	<b>140</b>

1





# Introduction



Par délibération du Conseil de Communauté en date du 28 novembre 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de déléguer le service public du Complexe Thermique des Hauts de Garonne, assurant la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, la production et la distribution de chaleur sur le réseau desservant le plateau des Hauts de Garonne, situé sur les communes de Cenon, Lormont et Floirac au Groupement de sociétés SOVAL-DALKIA France, pour une durée de 12 ans, à compter du 1er janvier 2009.

Début 2009, deux sociétés dédiées ont été créées pour assurer le contrat de Délégation de Service Public :

- **Rive Droite Environnement** en charge du contrat dans sa globalité et de l'unité de valorisation énergétique des déchets,
- Et **Rive Droite Energie**, sub-délégataire en charge des chaufferies d'appoint, biomasse et de secours et du réseau de chaleur urbain.

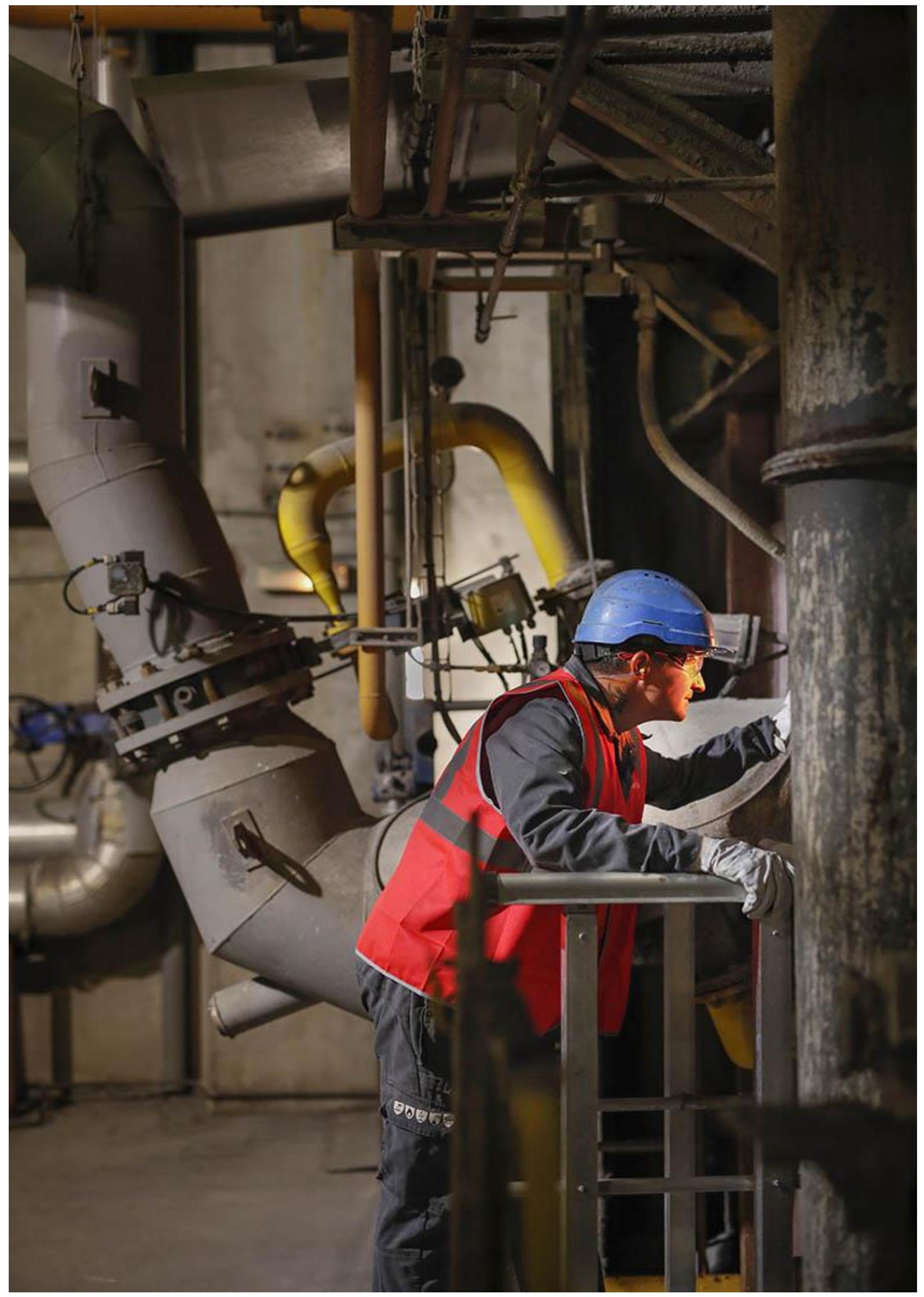
L'actionnariat de ces deux sociétés dédiées, initialement réparti entre SOVAL et DALKIA dans chaque société, a évolué en décembre 2015 :

- Rive Droite Environnement, 100% SOVAL (filiale du groupe VEOLIA Recyclage et Valorisation des Déchets) ;
- Rive Droite Energie, 100% DALKIA France.

Ce rapport présente le compte-rendu de l'activité de l'année 2018 sur l'ensemble de la Délégation, en précisant les éléments concernant chaque Service public et donc chaque société dédiée, ainsi que les éléments globaux lorsque cela fait sens dans le cadre du contrat.

Le présent rapport a été établi à partir des comptes annuels des sociétés Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie et conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement CRC 99-03. L'application des règlements CRC 2004-06 (définition, comptabilisation et évaluation des actifs) et 2002-10 / 2003-07 (amortissements et dépréciation des actifs) n'a pas engendré d'impact significatif dans les comptes des sociétés ou du compte rendu annuel.

2





# Données générales





### **2.1.1.2. Moyens mis en œuvre pour répondre aux engagements**

Rive Droite Environnement bénéficie de l'appui des structures locales, régionales et nationales de VEOLIA.

Les moyens apportés par la Région et/ou la Direction Générale sont :

- > Expertise juridique,
- > Expertise financière,
- > Expertise technique,
- > Expertise communication
- > Veille technologique et réglementaire,
- > Expertise qualité et environnement.

Ces interlocuteurs sont disponibles pour apporter tout soutien commercial, communication, administratif, technique et financier. En outre, des experts sont à la disposition des clients pour les diagnostics, les études et pour proposer des voies de progrès.

### **2.1.1.3. La Direction du Territoire Nord-Aquitain VEOLIA Recyclage et Valorisation des déchets**

Basée à Floirac, à proximité immédiate du site de Cenon, elle dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :

- > Direction Générale,
- > Direction Commerciale (vente, marketing et communication),
- > Direction Administrative et Financière (finances, comptabilité, juridique),
- > Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel).
- > Direction Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement.

Tous ces moyens sont intervenus pour assurer la réalisation du contrat.

En particulier, de gros efforts sont menés dans les domaines commerciaux et QHSE par des appuis et de la présence sur le terrain de ces moyens.

Il est présenté ci-après l'organisation mis en place sur le site du Complexe Thermique des Hauts de Garonne en 2018.





#### 2.1.1.4. Accueil et encadrement de stagiaires

RIVE DROITE ENVIRONNEMENT a reçu 10 stagiaires durant l'année 2018, pour mise en situation en milieu professionnel :

- > 1 stagiaire - diplôme préparé : Baccalauréat professionnel en Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants (Ecole de Reconversion Professionnelle) – Durée du stage : 6 semaines et 30 jours.
- > 1 stagiaire - diplôme préparé : 2NDPRO Technicien Chaudronnerie industrielle (Lycée Polyvalent Jean Monnet) – Durée du stage : 28 jours.
- > 1 stagiaire élève ingénieur – cursus : formation ingénieur civil (Mines de Nancy) – Durée du stage : 6 mois.
- > 1 stagiaire – diplôme préparé : Baccalauréat professionnel 1<sup>ER</sup>PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (Lycée Professionnel des Trois Rivières) – Durée du stage : 4 semaines.
- > 1 stagiaire – Classe de 3<sup>ième</sup> (Collège de Lacanau) – Durée du stage : 5 jours.
- > 1 stagiaire – stage d'observation (Mission Locale de CENON) – Durée du stage : 2 semaines.
- > 2 stagiaires (dont 1 stagiaire Norvégien dans le cadre du projet ERASMUS) – 1EM (Lycée des Métiers de l'Industrie et de l'Optique Jacques Brel) – Durée du stage : 1 semaine.
- > 1 stagiaire élève ingénieur – 4<sup>ième</sup> année ingénieur généraliste (EIGSI) – Durée du stage : 4,09 mois.
- > 1 stagiaire – 1<sup>ère</sup> année BTS Electrotechnique (Lycée Gustave Eiffel) – Durée du stage : 4 semaines.



## 2.1.2. Le Périmètre d'intervention de Rive Droite Environnement

Le périmètre est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (bâtiment aérocondenseur, livraison boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours-chaudières,...), le bâtiment Traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment Administratif, et les abords clôturés.

Le Délégataire a la charge des fonctions d'exploitation de cette usine, et en particulier :

- l'accueil et le contrôle des déchets entrants (double pesée et contrôle radioactivité), le titulaire effectuera également pour le compte de la collectivité la pesée de certains véhicules (y compris émission des bons de pesée et enregistrement de ces pesées).
- la réception et la gestion du stock d'ordures ménagères en fosse,
- la conduite des installations d'incinération des déchets ménagers et assimilés,
- la valorisation de l'énergie récupérée,
- la manutention, le rechargement et le traitement des sous-produits.

Il a l'obligation de traiter tous les déchets apportés par la Collectivité dans la limite des capacités techniques des installations.

Il a en charge toutes les opérations de maintenance des ouvrages permettant :

- d'assurer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 le bon fonctionnement des installations mises à sa disposition et la qualité du traitement des déchets.
- de maintenir pendant toute la durée du contrat, en état normal de service, l'ensemble des ouvrages, équipements et installations qui lui sont confiés par la Collectivité.

Il rend compte à la Collectivité et à la DREAL du fonctionnement des installations dans le respect des obligations des arrêtés d'autorisation d'exploiter applicables au site.



### 2.1.3. La tarification

Le tarif de traitement des déchets comprend un prix P1 applicable aux 90 000 tonnes d'apports de Bordeaux Métropole effectués dans le cadre de l'article 12.2. et un prix P2 applicable aux apports au-delà de 90 000 tonnes par an.

#### Tarif avec rénovation de la cogénération (appliqué à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009)

<b>Apports de BORDEAUX METROPOLE</b>	Pour 90 000 tonnes Prix « P1 »	Au-delà de 90000 tonnes Prix « P2 »
<b>Tarif de traitement BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>45,82 € HT/T</b>	<b>72,00 € HT/T</b>

Les apports extérieurs sont autorisés au-delà du seuil des 90 000 tonnes. Si le Délégué est amené à traiter des tonnes extérieures à un prix inférieur à ce prix P2, il s'engage à faire bénéficier à Bordeaux Métropole du même prix sur l'année en cours.

## 2.1.4. Caractéristiques de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets

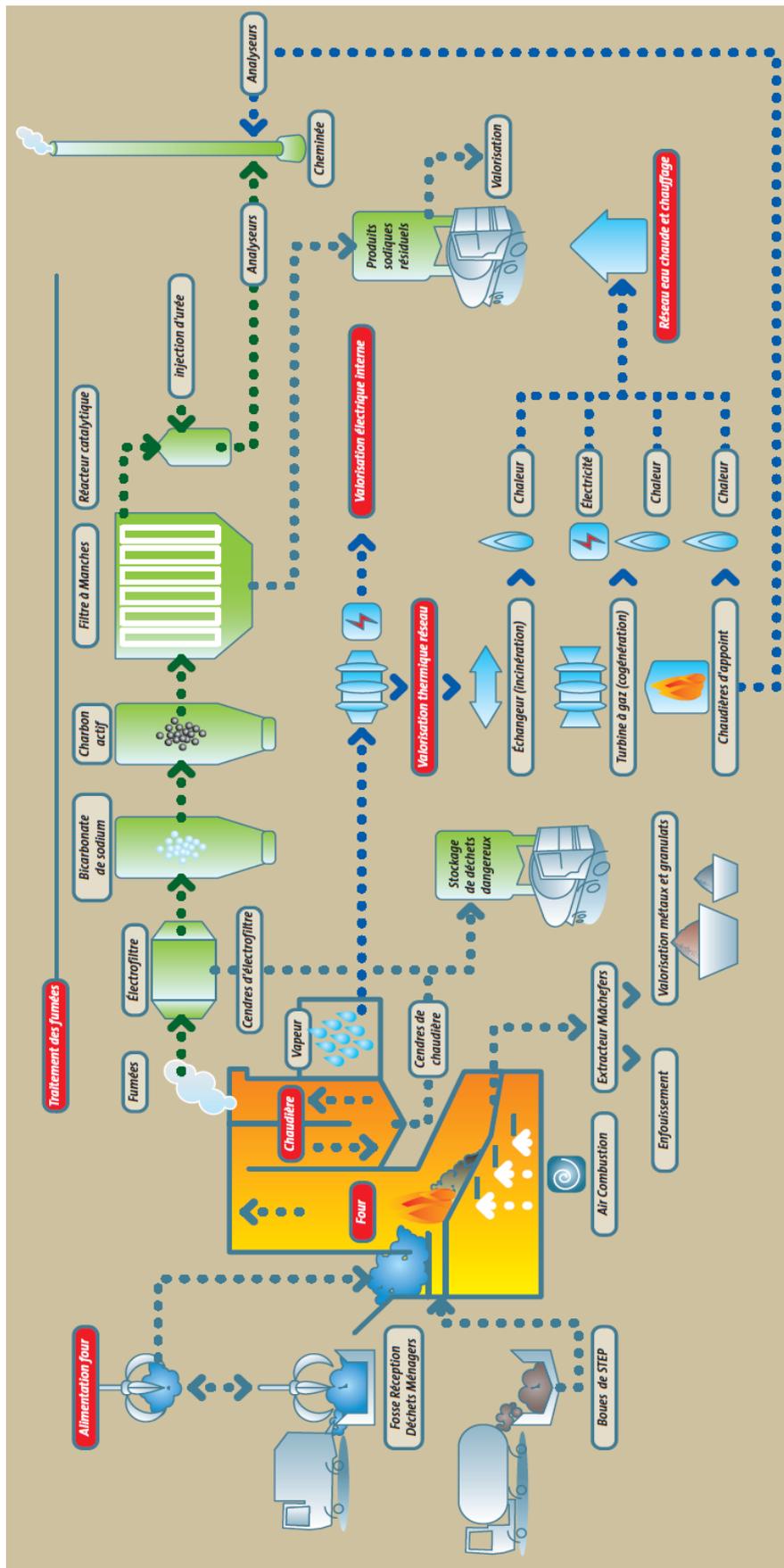
Rive Droite Environnement exploite l'Unité de Valorisation des Déchets localisé rue Jean Cocteau à Cenon. Ces principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :



Etape de traitement	Caractéristiques	
<b>RECEPTION</b>	Capacité de la fosse :	2000 m <sup>3</sup>
	Nombre de quai :	4
	Tonnage autorisé :	138 000 t
<b>COMBUSTION</b>	Nombre de fours :	2
	Capacité /four :	9,2 t/h
	Type de fours :	Four à rouleaux
<b>CHAUDIERE</b>	Vapeur surchauffée :	17 bars / 255°C
	Puissance :	18 MW
<b>TRAITEMENT DES FUMÉES</b>	Traitement :	Sec Electrofiltres + filtres à manches
	Réactifs :	Bicarbonate + coke de lignite
	DENOX :	SCR avec urée
<b>TRAITEMENT DES EAUX</b>	Rejet liquide :	Zéro
<b>VALORISATION ENERGETIQUE</b>	Echangeur thermique (RCU) :	22 MW
	Groupe turboalternateur :	4,2 MW
	Contrat vente électrique :	OA EDF
<b>SOUS-PRODUIT</b>	Mâchefers :	<i>Valorisation en sous-couche routière</i>
	REFIOM sous chaudières et électrofiltres :	<i>Cendres Stabilisation en ISDD</i>
	REFIOM sous Filtre à manches :	Produits Sodiques Résiduaire <i>Valorisation des sels</i>



Schéma de traitement de l'unité de valorisation







### **2.2.1.2. Moyens mis en œuvre pour répondre aux engagements**

Rive Droite Energie bénéficie de l'appui des structures locales, régionales et nationales de DALKIA.

Les Moyens apportés par la Région et/ou la Direction Générale sont :

- > Expertise juridique,
- > Expertise financière,
- > Expertise technique,
- > Expertise communication
- > Veille technologique et réglementaire,
- > Expertise qualité et environnement.

Ces interlocuteurs sont disponibles pour apporter tout soutien commercial, communication, administratif, technique et financier. En outre, des experts sont à la disposition des clients pour les diagnostics, les études et pour proposer des voies de progrès.

### **2.2.1.3. La Région DALKIA SUD-OUEST**

Basée à Toulouse, elle dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :

- > Direction Générale,
- > Direction des Opérations (technique, sécurité, qualité, méthodes),
- > Direction Commerciale,
- > Direction Marketing et Communication,
- > Direction Financière (finances, comptabilité, gestion contractuelle et facturation, recouvrement...),
- > Direction Juridique,
- > Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel),
- > Direction Technique et Grands Projets.

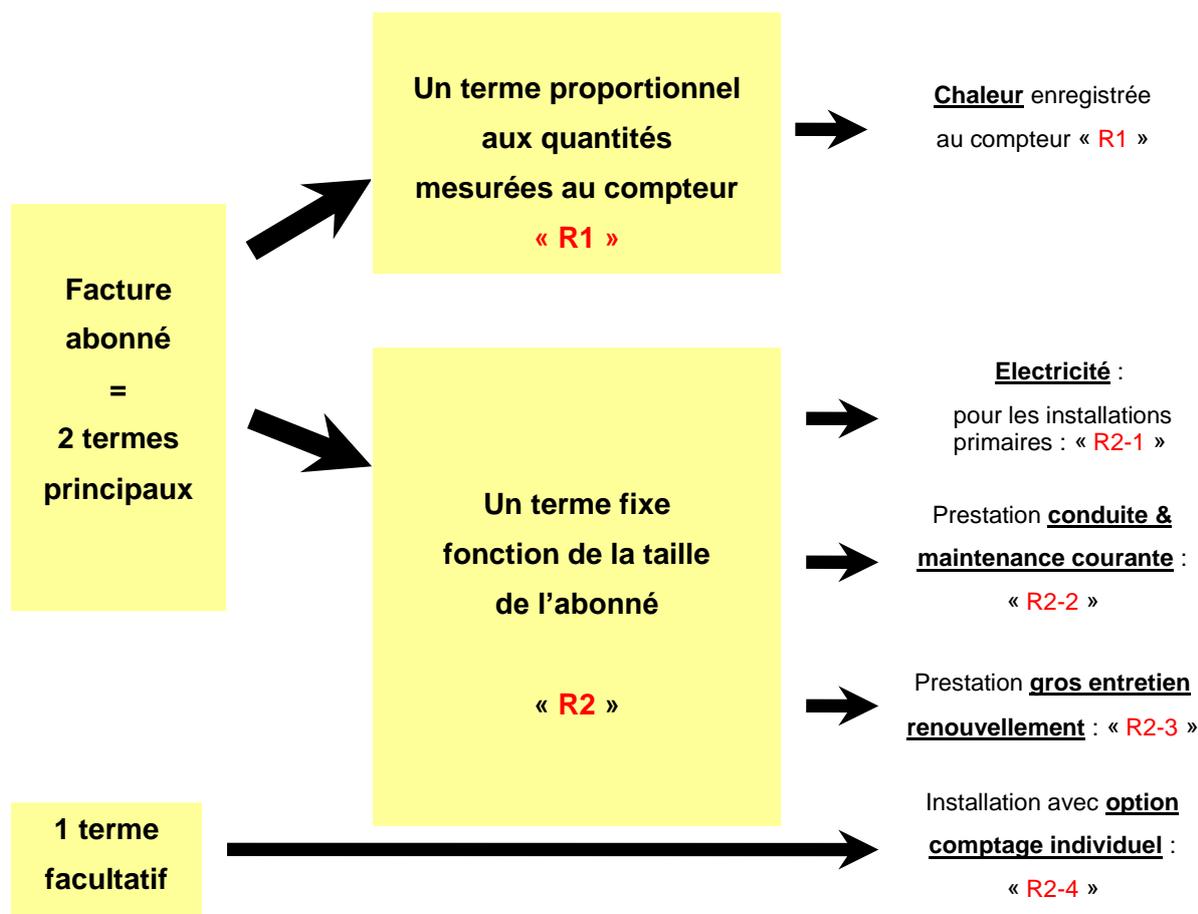




### 2.2.3. La tarification

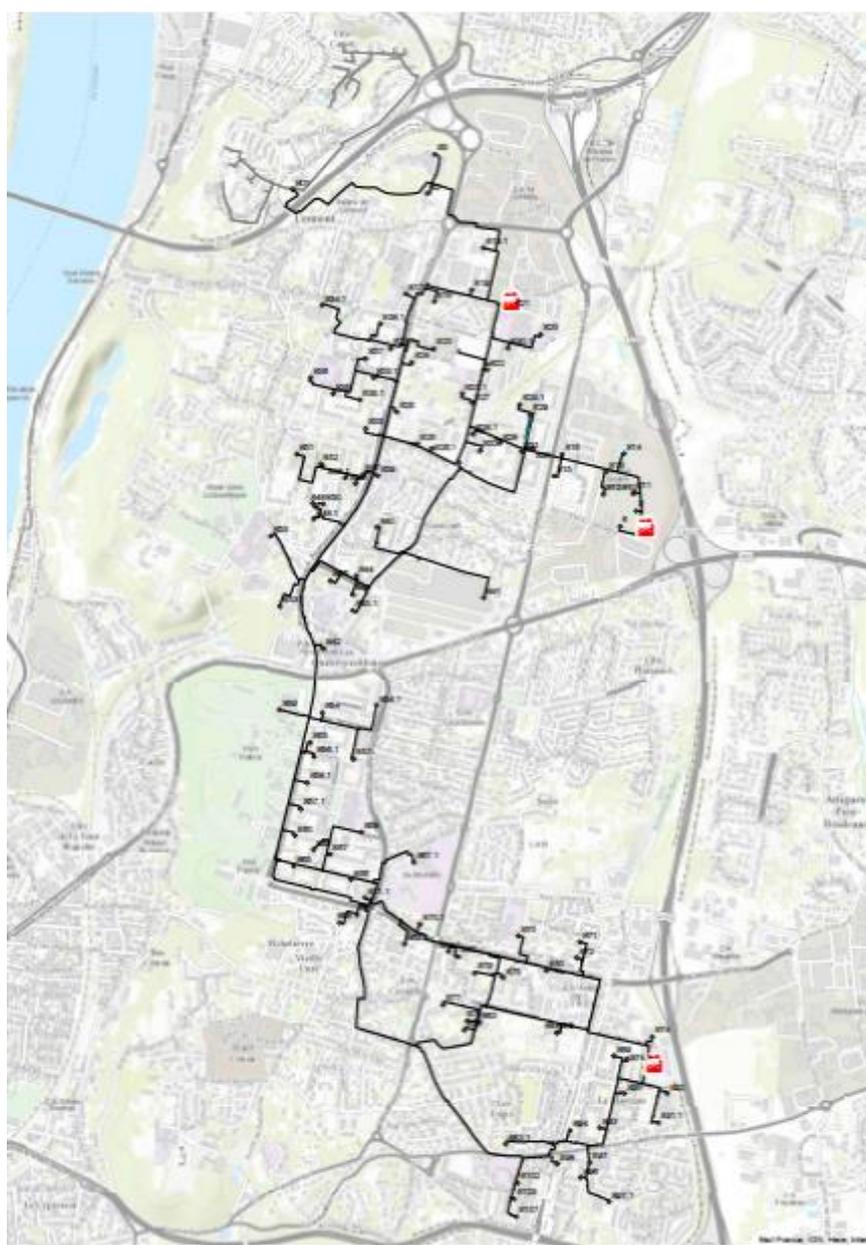
Les parties fixes, dénommées R21, R22 et R23 sont réparties auprès des abonnés en fonction des unités de répartitions forfaitaires (URF). Ces dernières sont calculées en fonction de la puissance maximum que les abonnés appellent et de leur consommation moyenne.

La partie optionnelle, dénommée R24, correspond aux coûts de gestion d'une facturation individuelle aux usagers d'un abonné. Elle est répartie auprès des abonnés par compteur.



## 2.2.4. Caractéristiques techniques du RCU

Caractéristiques	
Puissance des chaufferies	<b>70 MW (Chaufferie CENON – incluant échangeur UVE) 20 MW (Chaufferie secours LORMONT) 16MW (chaufferie des AKENES)</b>
Dont Cogénération	5 MW électriques 9,4 MW thermiques
Longueur du réseau	23 km
Nombre de sous-stations	132
Equivalent-logements chauffés	Environ 13 000
Effectif	10 personnes



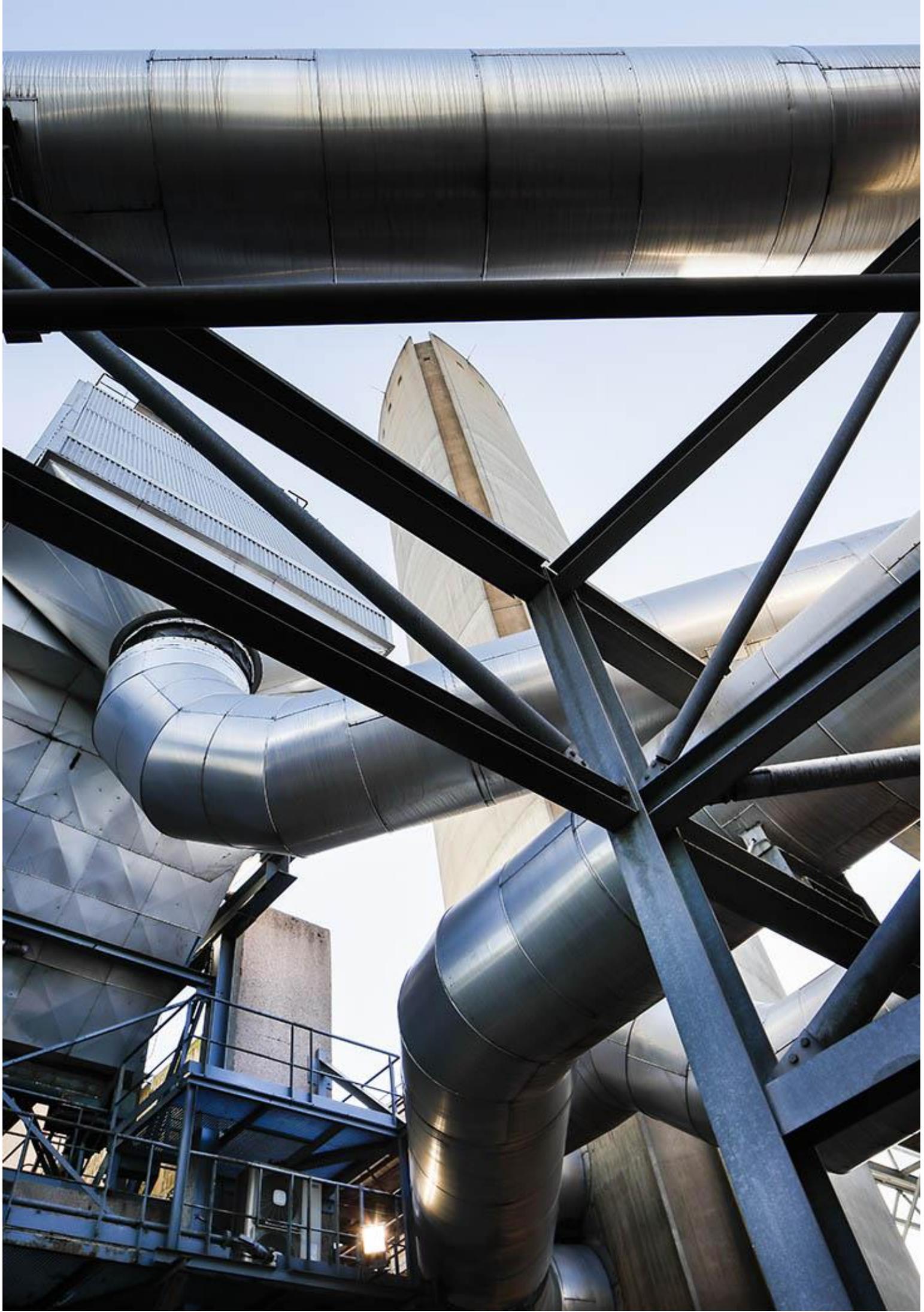


## Détails des équipements de production de chaleur

Équipement- Localisation	Combustible	Puissance
<p><b>Chaudières N°1 et N°2 - CENON</b></p> 	Gaz	2 x 19,2 MW thermique
<p><b>Turbine à gaz (Cogénération) - CENON</b></p> 	Gaz	9,4 MW thermique 5 MW électrique
<p><b>Echangeurs de récupération UVE – CENON</b></p>	Récupération de chaleur UVE	1 x 22 MW thermique + 2 x 11 MW thermique en secours
<p><b>Chaufferie biomasse/gaz des Akènes</b></p> 	Biomasse Gaz	6MW 10MW
<p><b>Chaudières secours N°1 et N°2 - LORMONT</b></p> 	Gaz	2 x 9,99 MW thermique
<p><b>Chaudières de secours mobiles N°1 à N°5 – CENON</b></p> 	Fioul Domestique	5 x 1,65 MW thermique



3





# Données générales



## 3.1. Données techniques de l'UVE

### 3.1.1. Synthèse technique

Sont présentés dans le tableau ci-dessous, les résultats d'exploitation de l'année 2018 avec pour base de comparaison les résultats de 2017.

On constate une nouvelle augmentation de la disponibilité de l'installation (+ 1.2 %) pour atteindre 8020 heures en moyenne sur chaque four, soit 91.6% de disponibilité, et une stabilisation de la quantité de déchets incinérés (- 0.3 %).

- Une évolution du ratio de production vapeur liée à l'augmentation du PCI moyen des déchets.  
Le PCI moyen en 2017 était de 2015 kcal/kg et en 2018, il était de 2027 kcal/kg, cette augmentation est très légère et probablement due à l'évolution de la composition des déchets ménagers et assimilés.
- Une quantité de chaleur récupérée et échangée vers le réseau en hausse, liée à des incidents sur le réseau durant l'année 2017.
- Une légère diminution du taux de charge massique des fours en correspondance avec l'augmentation du PCI des déchets.
- La production électrique a légèrement augmenté en 2018.
- Une diminution du ratio de consommation d'électricité à la tonne traitée.
- Les ratios de résidus à la tonne traitée sont en légère baisse.
- Des résultats sur émissions atmosphériques bien en dessous des seuils réglementaires.



## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS TECHNIQUES

Désignation	Unité	2017	2018	Evolution
<b>Tonnage incinéré</b>	tonnes	125 892	125 550	-0,3%
<b>Heures de marche des fours :</b>	heures	15 858	16 041	1,2%
Taux moyen de fonctionnement des fours	%	90,5%	91,6%	1,2%
Charge moyenne des fours	t/h	7,94	7,83	-1,4%
<b>Production de vapeur</b>				
Ratio tonnes vapeur / tonnes incinérées	t/t inc.	2,64	2,70	2,0%
<b>Production de chaleur :</b>				
Transmise au réseau de chauffage	MWh	98 087	103 975	6,0%
Evacuée ou récupérée par l'usine	MWh	129 507	119 204	-8,0%
<b>Total</b>	MWh	227 594	223 179	-1,9%
<b>Electricité</b>				
Soutirage réseau ERDF	MWh	218	162	-25,9%
Production GTA	MWh	29 190	29 410	0,8%
Production GE	MWh	5	6	20,0%
Vente EDF	MWh	19 189	19 400	1,1%
Consommée par l'UVE	MWh	8 819	8 343	-5,4%
Ratio à la tonne incinérée	kWh/t	70	66	-5,1%
<b>Performance Energétique</b>				
Rendement énergétique TGAP	%	74%	76%	2,6%
Performance énergétique R1	%	86%	88%	2,0%
<b>Résidus d'exploitation</b>				
Mâchefers totaux extraits expédiés	t	26 975	26 624	-1,3%
valorisation ferreux	t	1 927	1 921	-0,3%
valorisation non ferreux	t	430	534	24,2%
Refus expédiés par plateforme	t	483	292	-39,6%
total valorisable sous couche routière	t	23 070	23 298	1,0%
Mâchefers non valorisables évacués ISDND	t	0	0	
Mâchefers valorisable en stock au 12/03/19	t	10 077	1 950	-80,7%
REFIOM	t	2 215	2 083	-6,0%
PSR	t	835	787	-5,8%
Total résidus	t	30 025	29 494	-1,8%
Ratio à la tonne	kg/t inc.	238	235	-1,5%

### SUIVI QUALITE DES MACHEFERS

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Catégorie valorisation	T1-T2	T1-T2	T1-T2	T1-T2	T1-T2	T1	T1-T2	T1-T2	T1	T1-T2	T1-T2	T1-T2
Paramètre déclassant	-	-	-	-	-	Chlorures (*)	-	-	Plombs (*)	-	-	-

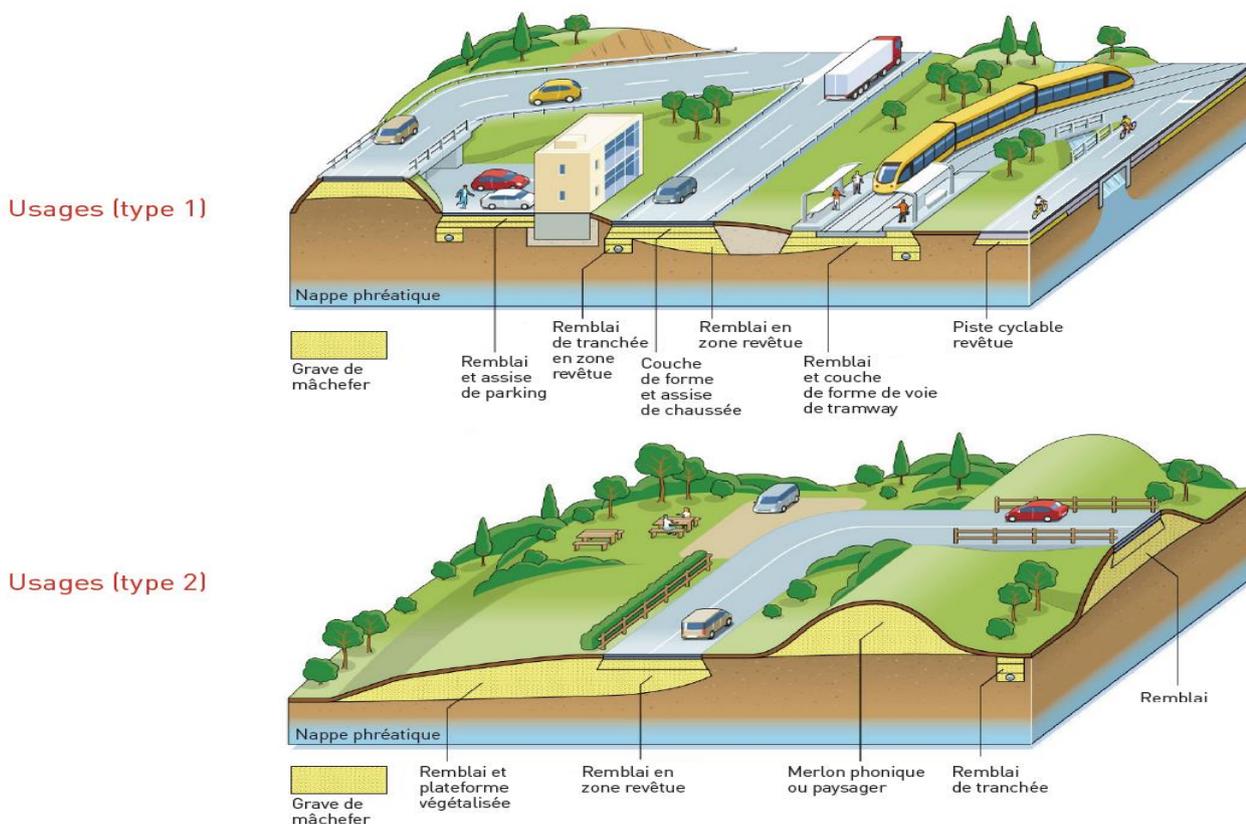
(\*) NB : L'arrêté ministériel du 18 novembre 2011 définit les prescriptions de recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux.

Si tous les paramètres sont conformes aux valeurs limites de type 2, le lot de mâchefer est valorisable en types 1 et 2.

Si au moins un paramètre est non conforme aux valeurs limites de type 2 et que tous les paramètres sont conformes aux valeurs limites de type 1, les graves sont valorisables en type 1.

La valorisation des graves de mâchefers de type 1 sont les usages routiers revêtus.

Les usages de type 2 sont les utilisations au sein d'ouvrages routiers recouverts.



Revalorisation de mâchefers en fonction de leur type



## VALORISATION DES MACHEFERS

2018	Repreneur	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	TOTAL
Tonnage total de mâchefers livré aux plateformes de maturation		7098	6036	6582	6908	26 624
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	DECONS SAS	25	26	44	43	138
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	DECONS AGURAIN	35				35
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	ARCELOR MITTAL (GENT)	258		21	246	525
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	ARCELOR MITTAL (DUNKERQUE)	84	178	168		430
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	ARCELOR MITTAL (FOS SUR MER)				75	75
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	APR	178	168	143	80	569
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	CELZA		34			34
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	SAFA		60			60
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	TRADING SL		25			25
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	SIRMET		29			29
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	NORVAL	95				95
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	REYDESEA RECYCLING	14	16	126	72	228
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	GUY DAUPHIN	17				17
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	SPYCA LEMMANS	24				24
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	GALLOO	5	23			28
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	METALO GELMIUM	11				11
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	METALLO SPAIN	25				25
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	Normande de valorisation		50	16	38	104



### 3.1.2. Rapport détaillé

#### Déchets reçus et incinérés

En 2018, par rapport à 2017, nous avons constaté une légère hausse des apports par Gros Porteurs en provenance de Bordeaux Métropole et une forte diminution des apports par Petits Porteurs.

Globalement, les apports en provenance de Bordeaux Métropole sont stables.

Nous avons reçu en 2018 des apports en provenance du SEMOCTOM en forte hausse suite à l'incendie de leur centre de transfert courant Aout 2018.

Nous enregistrons une diminution des apports de Veolia en compensation des apports du SEMOCTOM.

Nous n'avons pas reçu de boues de STEP durant toute l'année 2018. La dernière livraison de boues de STEP CUB a été réalisée le 28 décembre 2012.

#### Fonctionnement des fours

La disponibilité des fours est à nouveau en amélioration pour atteindre 8 020 heures de fonctionnement en moyenne sur les 2 fours. Cette évolution est principalement due aux travaux effectués sur les fours/chaudières et l'aménagement des méthodes de ramonage.

Du fait de l'amélioration de la disponibilité des lignes de traitement, la consommation de gaz est en baisse.

#### Production de vapeur

La production de vapeur est en hausse du fait de l'augmentation du ratio de production vapeur lié à l'évolution du PCI des déchets moyens.

#### Production GTA

La production électrique a légèrement augmenté en 2018 du fait de l'amélioration de la disponibilité des lignes de traitement.

#### Vente électrique

Les ventes électriques sont également en légère hausse.



## Valorisation thermique

La quantité de chaleur distribuée au réseau est en hausse.

Cette hausse est liée à :

- une meilleure disponibilité du réseau en 2018 du RCU (les réparations des fuites du RCU avaient pénalisé la valorisation en fin d'année 2017) ;
- au fonctionnement de la TAG durant 3 mois en 2017, contre un mois en janvier 2018 ;
- des raccordements complémentaires au RCU durant l'année 2018 ;
- l'amélioration de la disponibilité des fours chaudières.

Nota : A noter que la rigueur climatique est proche de celle de 2017 (1651 degrés-jour en 2018, pour 1715 en 2017 et 1675 en 2016).

## Performance énergétique

La performance énergétique s'établit en amélioration du fait de l'amélioration des productions énergétiques électriques et thermiques :

- 87.6 % selon la formule européenne permettant l'atteinte de la performance R1 pour une Unité de Valorisation Energétique,
- 76 % selon la formule des Douanes permettant l'obtention de la réfaction sur la TGAP, ce qui permet, avec les critères ISO 14001 et NOx, l'obtention du taux le plus bas de TGAP.
- En complément de ses performances énergétiques, RIVE DROITE ENVIRONNEMENT dispose d'une certification ISO 50001 depuis décembre 2016.

## Consommation électrique

Le ratio de consommation électrique est en diminution.

La part d'énergie électrique soutirée est en diminution en 2018 du fait de l'amélioration de la disponibilité des équipements et de la turbine durant l'année 2018.

## Ratios

Le tonnage de déchets traités à l'heure de fonctionnement four est en légère baisse en lien avec l'augmentation du PCI moyen des déchets traités.



## Eau

La consommation générale de l'UVE et le ratio sont en légère baisse en lien avec des actions d'amélioration.

## Réactifs

Nous remarquons une légère diminution du ratio de consommation d'Urée, la stabilité du ratio de consommation de bicarbonate et d'une nette amélioration de la consommation de coke de lignite.

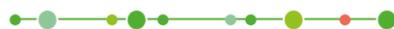
## Mâchefers – REFIOM – PSR

Le ratio de production des sous-produits est en légère baisse.

Les lots de mâchefers produits en 2018 sont tous valorisables.

Le ratio de la production des mâchefers est de 212 kg/t de déchets incinérés.

**Vous trouverez ci-dessous, le tableau détaillé présentant mensuellement l'ensemble des données.**



Désignation	Unités	Total 2017	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total 2018	Evolution
<b>Déchets incinérés</b>																
BORDEAUX METROPOLE Grand Porteur	t	65930	7020	5880	6728	6649	6532	1894	4465	4434	6311	6760	5904	6407	68985	4,6%
BORDEAUX METROPOLE Petit Porteur	t	14517	1119	478	948	544	771	440	1827	1904	738	716	837	682	11006	-24,2%
SIVOM	t	24389	2206	1830	2071	2115	2174	2182	2228	1891	1887	2112	2039	2038	24773	1,6%
Total BORDEAUX METROPOLE	t	104837	10346	8188	9747	9308	9478	4516	8520	8229	8936	9589	8780	9128	104765	-0,1%
SEMOCTOM	t	358	35	26	26	29	77	0	36	550	300	373	513	501	2466	588,5%
VEOLIA	t	20664	1735	1767	1512	1643	1953	711	1416	2187	1057	1007	1607	1613	18209	-11,9%
OM et DIB Autre	t	33	0	0	1	3	1	1	1	0	0	2	1	0	11	-67,8%
Boues	t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Déchets OM réceptionnés	t	125892	12116	9982	11287	10984	11508	5228	9973	10967	10293	10970	10901	11241	125450	-0,4%
Déchets incinérés	t	125892	12116	10182	10687	11484	11758	3778	10873	11367	10643	10820	10401	11441	125550	-0,3%
<b>Fours</b>																
*Heures du mois théoriques	h	8760	744	672	743	720	744	720	744	744	720	745	720	744	8760	0,0%
*Heures fonctionnement L1	h	7981	736	665	686	718	744	337	643	743	717	742	711	744	8186	2,6%
Taux de fonctionnement L1	%	91,1%	98,9%	99,0%	92,3%	99,7%	100,0%	46,8%	86,4%	99,9%	99,6%	99,6%	98,8%	100,0%	93,4%	2,6%
*Heures fonctionnement L2	h	7877	725	642	647	712	694	135	733	744	701	744	634	744	7855	-0,3%
Taux de fonctionnement L2	%	89,9%	97,4%	95,5%	87,1%	98,9%	93,3%	18,8%	98,5%	100,0%	97,4%	99,9%	88,1%	100,0%	89,7%	-0,3%
Consommation de gaz	kwh	1406964	1688	3753	157323	205	73774	245583	499765	91	71584	365	82237	7562	1143931	-18,7%
Consommation de gaz / t traitées	kwh/t	11,2	0,1	0,4	14,7	0,0	6,3	65,0	46,0	0,0	6,7	0,0	7,9	0,7	9,1	-18,5%
<b>Production de vapeur</b>																
Vapeur Four 1	t	166424	15 626	14 025	14 585	15 091	15 413	7 138	13 976	15 731	15 213	15 653	14 827	14 991	172269	3,5%
Vapeur Four 2	t	166529	15 701	13 614	14 036	15 145	14 979	3 028	15 528	15 704	14 855	15 612	13 102	14 994	166298	-0,1%
Vapeur Fours	t	332953	31327	27639	28621	30236	30392	10166	29504	31435	30068	31265	27929	29985	338567	1,7%
Vapeur produite	MWh	227594	20942	18353	17287	18795	18319	6581	20155	21521	20560	21236	18942	20488	223179	-1,9%
<b>Production Electricité</b>																
Production turbo	MWh	29190	2667	2328	2425	2637	2650	729	2653	2882	2740	2771	2368	2559	29410	0,8%
Vente turbo	MWh	19189	1676	1393	1398	1716	1767	383	1908	2114	2009	1975	1450	1612	19400	1,1%
Heures de fonctionnement turbo	h	8437	739	661	743	720	744	399	738	744	720	745	720	744	8417	-0,2%
Disponibilité turbo	%	96%	99%	98%	100%	100%	100%	55%	99%	100%	100%	100%	100%	100%	96%	-0,2%
Heure GEs	h	3	0	0	0	0	0	15	0	0	0	1	0	0	16	433,3%
Energie produite GEs	MWh	5	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	6	20,0%
Total production Electrique	MWh	29195	2667	2328	2425	2637	2650	735	2653	2882	2740	2771	2368	2559	29416	0,8%



Désignation	Unités	Total 2017	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total 2018	Evolution
<b>Valorisations</b>																
Chaleur distribuée au réseau	MWh	98087	11710	12210	12420	11049	8183	2788	4021	3872	4074	7703	12045	13900	103975	6,0%
Chaleur évacuée en usine	MWh	129507	9232	6143	4867	7746	10136	3793	16134	17649	16486	13533	6897	6588	119204	-8,0%
Ratio de valorisation thermique	%	43%	56%	67%	72%	59%	45%	42%	20%	18%	20%	36%	64%	68%	47%	8,1%
<b>Performance Energétique</b>																
Rendement énergétique TGAP	%	74,1%	83%	98%	89%	85%	67%	40%	56%	56%	58%	73%	89%	98%	76,0%	2,6%
Efficacité énergétique contrat	%	85,9%	95%	111%	108%	94%	76%	63%	59%	62%	65%	85%	107%	111%	87,6%	2,0%
Performance énergétique R1 (avec FCC = 1,25)	%	85,9%	95%	111%	108%	94%	76%	63%	59%	62%	65%	85%	107%	111%	87,6%	2,0%
<b>Consommation électrique</b>																
UVE	MWh	8819	753	664	732	761	790	463	699	713	683	697	684	705	8343	-5,4%
Soutirage électricité	MWh	218	6	12	1	0	0	138	5	0	0	0	0	0	162	-25,9%
Energie élec consommation à la tonne d'OM	kWh/t	70	62	65	68	66	67	122	64	63	64	64	66	62	66	-5,1%
<b>Ratio</b>																
Tonne de déchets moyenne à l'heure par four	t/h	7,94	8,3	7,8	8,0	8,0	8,2	8,0	7,9	7,6	7,5	7,3	7,7	7,7	7,83	-1,4%
Energie réseau par tonne d'OM	kWh/t	779	967	1199	1162	962	696	738	370	341	383	712	1158	1215	828	6,3%
Energie turbo par tonne d'OM	KWh/t	231,9	220,2	228,7	226,9	229,6	225,4	192,9	244,0	253,5	257,5	256,1	227,7	223,7	234,2	1,0%
Energie élec soutirée par tonne d'OM	KWh/t	1,7	0,5	1,2	0,1	0,0	0,0	36,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	-25,7%
<b>Eau</b>																
Consommation UVE	m3	18535	1237	1431	1621	1749	1755	1178	1764	1449	1214	1340	1629	1934	18301	-1,3%
Consommation TF	m3	4089	374	387	121	428	803	240	53	120	23	20	14	142	2725	-33,4%
Consommation totale	m3	22624	1611	1818	1742	2177	2558	1418	1817	1569	1237	1360	1643	2076	21026	-7,1%
Consommation à la tonne d'OM	m3/t	0,180	0,133	0,179	0,163	0,190	0,218	0,375	0,167	0,138	0,116	0,126	0,158	0,181	0,167	-6,8%
<b>Bicarbonate</b>																
Consommation	t	1016	82	75	77	98	93	42	92	99	98	96	80	85	1017	0,1%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	8,07	6,76	7,34	7,17	8,54	7,87	11,18	8,45	8,69	9,24	8,85	7,71	7,46	8,10	0,3%
<b>Charbon actif / coke de lignite</b>																
Consommation	t	75	5,9	5,6	5,1	5,7	5,6	1,9	4,9	5,7	5,5	5,4	4,9	6,1	62	-17,0%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	0,60	0,49	0,55	0,48	0,50	0,48	0,50	0,45	0,50	0,52	0,50	0,47	0,53	0,50	-16,8%



Désignation	Unités	Total 2017	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total 2018	Evolution
<b>Urée</b>																
Consommation	t	230	19,2	20,2	24,9	22,7	20,9	8,4	14,8	21,1	19,2	19,3	17,9	18,9	228	-1,0%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	1,83	1,58	1,98	2,33	1,98	1,78	2,23	1,36	1,85	1,80	1,79	1,72	1,65	1,81	-0,7%
<b>Mâchefers</b>																
Expéditions vers plateforme	t	26975	2811	2155	2131	2594	2573	868	2220	2384	1978	2550	2106	2253	26624	-1,3%
%	%	21,4%	23,2%	21,2%	19,9%	22,6%	21,9%	23,0%	20,4%	21,0%	18,6%	23,6%	20,2%	19,7%	21,2%	-1,0%
Valorisation ferreux	t	1 927	182,8	259,9	138,2	113,7	84,2	268,7	137,0	180,3	112,3	221,2	136,3	86,9	1 921	-0,3%
Valorisation non ferreux	t	430	42,2	63,1	52,0	59,9	46,7	18,4	55,4	21,0	65,2	48,0	31,7	30,2	534	24,2%
Refus expédiés par plateforme	t	483													292	-39,6%
Total valorisable sous couche routière	t	23 070													23 298	1,0%
Mâchefers non valorisables évacués ISDND	t	0													0	
Mâchefers valorisables en stock au 12/03/19	t	10 077													1 950	
<b>REFIOM</b>																
Expéditions	t	2215	237	155	193	181	175	83	172	176	156	178	188	189	2083	-6,0%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	17,59	19,53	15,18	18,04	15,75	14,89	22,07	15,84	15,47	14,68	16,48	18,10	16,50	16,59	-5,7%
<b>PSR</b>																
Expéditions	t	835	61	43	88	69	90	22	65	64	87	69	64	64	787	-5,8%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	6,64	5,01	4,23	8,27	6,02	7,66	5,85	5,99	5,61	8,22	6,39	6,12	5,60	6,27	-5,6%
<b>Résidus totaux</b>																
Expéditions	t	30025	3109	2353	2412	2844	2838	974	2457	2623	2222	2798	2358	2506	29494	-1,8%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	238	257	231	226	248	241	258	226	231	209	259	227	219	235	-1,5%

### 3.1.3. Diagramme de flux

Ci-dessous, un schéma simplifié présentant le diagramme des flux de l'installation de traitements des déchets.

On peut caractériser le process par une matrice à plusieurs entrées et plusieurs sorties.

D'un côté, les entrants :

- les déchets, les réactifs, les utilités eau, électricité

De l'autre, les sortants :

- les résidus, mâchefers, REFIOM, PSR

- Les rejets gazeux : HCl, NOx, CO2, métaux, etc...

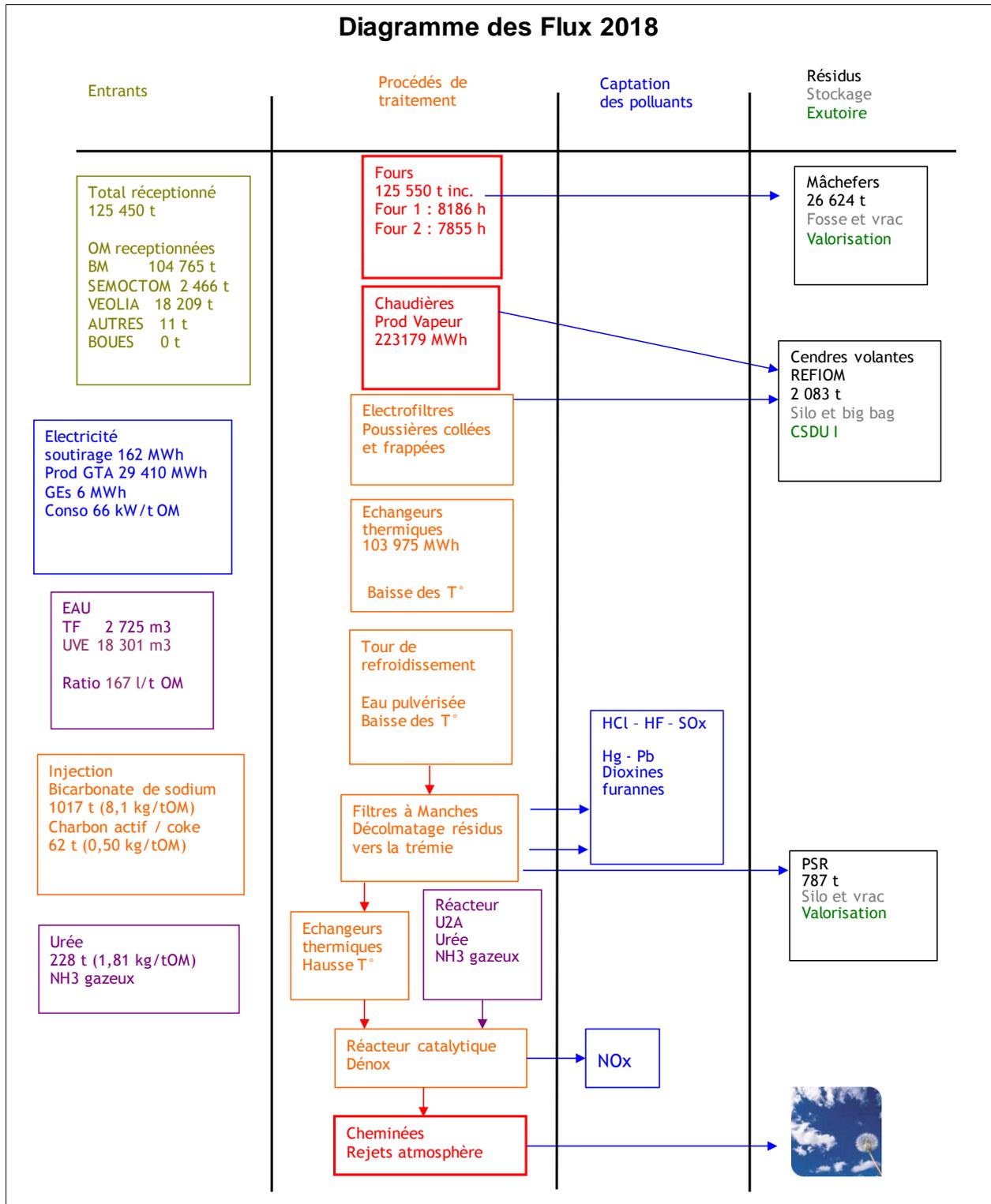
Puis une boîte (fonction de transfert) caractérisant le processus d'incinération et de valorisation, avec de l'énergie valorisée sous forme de chaleur et d'électricité.

**On pourrait synthétiser le traitement à la valorisation de 1 tonne de déchet à :**





**Diagramme des flux 2018 :**



### 3.1.4. Performance énergétique (calcul)

#### 3.1.4.1. Indicateur Rendement énergétique TGAP

Le rendement énergétique a été calculé selon la formule du code des douanes :

$$R = 1.089 \times \frac{2.6Ee.p + 1.1Eth.p - (2.6Ee.a + 1.1Eth.a + Ec.a)}{2,3 \times Tentrant}$$

Où :

- R représente le rendement énergétique au sens TGAP de l'installation ;
- Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an) ;
- Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;
- Ee.a représente l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an) ;
- Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;
- Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;
- 2,3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 kcal/kg ;
- 1.089 étant un facteur équivalent au facteur de correction climatique FCC ;
- T représente le tonnage de déchets entrant dans l'année.

Pour le site de CENON, les flux d'énergie intervenant dans la formule valent :

Dénomination	Description	Périmètre concerné	Mesure
<b>Ee.p</b>	Electricité produite par l'installation	Production électrique totale du GTA	<b>29 410 MWh</b>
<b>Eth.p</b>	Chaleur produite par l'installation	Energie thermique vendue au RCU + énergie thermique autoconsommée éligible	<b>115 049 MWh</b>
<b>Ee.a</b>	Electricité externe achetée par l'installation	Achat d'électricité EDF	<b>162 MWh</b>
<b>Eth.a</b>	Energie thermique externe apportée	Le site n'importe pas de chaleur	<b>0 MWh</b>
<b>Ec.a</b>	Energie externe apportée par combustibles (Fuel, Gaz ou autre)	Usage de Gaz naturel pour les brûleurs et de FOD pour le groupe électrogène	<b>1 128 MWh</b>
<b>T entrant</b>	Tonnage de déchets réceptionnés dans l'installation	Tonnage entrant	<b>125 450 tonnes</b>

**Le rendement énergétique de l'installation est de 76,0 % pour l'année 2018.**



### 3.1.4.2. Indicateur Performance Energétique R1

La performance énergétique a été calculée suivant la formule de l'arrêté ministériel du 07 décembre 2016 :

$$Pe = FCC \times \frac{Ep - (Ef + Ei)}{0.97 \times (Ew + Ef)}$$

Où :

- Pe représente la performance énergétique de l'installation
- Ep représente la production annuelle d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Elle est calculée en multipliant par 2,6 l'énergie produite sous forme d'électricité et par 1,1 l'énergie produite sous forme de chaleur pour une exploitation commerciale (MWh/an) ainsi que la chaleur autoconsommée du site ;
- Ef représente l'apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur (MWh/an). Il correspond à 50% de l'énergie du gaz naturel envoyé aux brûleurs ;
- Ew représente la quantité annuelle d'énergie contenue dans les déchets traités, calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur des déchets (MWh/an) ;
- Ei représente la quantité annuelle d'énergie importée, hors Ew et Ef (MWh/an). On calcule directement Ef + Ei en multipliant par 2,6 l'énergie électrique achetée et en y ajoutant l'énergie totale des combustibles ;
- 0,97 est un coefficient prenant en compte les déperditions d'énergie dues aux mâchefers d'incinération et au rayonnement.
- FCC est le facteur de correction climatique. Pour le site de Cenon, il vaut 1,25 et est calculé par rapport aux DJC du lieu d'implantation.

Pour le site de CENON, les flux d'énergie intervenant dans la formule valent :

Dénomination	Description	Périmètre concerné	Mesure
<b>Ep</b>	Energie produite par l'installation incluant la part d'électricité, de chaleur et d'autoconsommations éligibles	Production électrique totale du GTA + Energie thermique vendue au RCU + énergie thermique autoconsommée éligible	<b>203 018 MWh</b>
<b>Ef + Ei</b>	Energie externe contribuant à la production de vapeur	Achat d'énergie EDF + Energie des combustibles Gaz Naturel et FOD	<b>1 549 MWh</b>
<b>Ef</b>	Energie externe contribuant à la production de vapeur	Correspond à la moitié de l'énergie du Gaz Naturel pour les brûleurs	<b>530 MWh</b>
<b>Ew</b>	Energie thermique contenue dans les déchets	Correspond au produit du tonnage incinéré par le PCI des déchets	<b>295 922 MWh</b>
<b>T incinéré</b>	Tonnages incinérés par l'installation	Tonnage incinéré	<b>125 550 tonnes</b>
<b>PCI déchets</b>	Pouvoir calorifique inférieur des déchets	Est calculé selon la méthode des pertes séparées	<b>2357 kWh/t soit 2027 kcal/kg</b>

**La Performance énergétique de l'installation est de 87,6 % pour l'année 2018.**





Désignation du déchet	Code à 6 chiffres (1)	Quantité en tonnes	Origine du déchet (atelier, fabrication) (2)	Transporteur (3)	Eliminateur (4)	Mode de traitement	
				Nom et SIRET	Dénomination Nom et SIRET	(5)	(6)
<b>Mâchefers vrac</b>	19 01 12	<b>26624</b>	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	17- RAPITEAU 304 235 633 000 19	BEDEMAT (17 – BEDENAC) 522 931 369 000 14	R5	E
<b>Fines électrofiltres (REFIOM)</b>	19 01 13*	<b>2083</b>	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	79 - TRATEL 519 091 789 00072	SOLITOP (85 - ST CYR DES GATS) 415 134 154 000 20	D9 D5	E
<b>Produits sodiques résiduels</b>	19 01 07*	<b>787</b>	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	79 - TRATEL 519 091 789 00072	HYDROPALÉ (59-DUNKERQUE) 434 039 921 000 37	R5	E
<p>(1) Selon la codification annexée au décret 2002-540 du 18 avril 2002</p> <p>(2) Si le déchet déclaré résulte d'une opération de regroupement ou prétraitement, indiquer dans cette colonne les identités des producteurs initiaux (<b>Indiquer leur numéro de SIRET</b>)</p> <p>(3) Indiquer les transporteurs successifs (si nécessaire), le n° de récépissé de déclaration de transport en Préfecture et la date du récépissé</p> <p>(4) L'éliminateur peut être : - l'entreprise elle-même (traitement interne) - une entreprise de traitement - une entreprise de valorisation - une entreprise de prétraitement ou de regroupement</p> <p>(5) <b>Mode de traitement</b> <u>On utilisera le code suivant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incinération sans récupération d'énergie IS</li> <li>- Incinération avec récupération d'énergie IE</li> <li>- Mise en décharge de classe 1 DC1</li> <li>- Traitement physico-chimique pour des PC</li> <li>- Traitement physico-chimique pour récu PCV</li> <li>- Rejet en milieu naturel NAT</li> <li>- Mise en décharge de classe 2 DC2</li> <li>- Valorisation VAL</li> <li>- Regroupement REG</li> <li>- Prétraitement PRE</li> <li>- Epanchage EPA</li> <li>- Station d'épuration STA</li> </ul> <p>(6) <b>Mode de traitement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élimination externe : E</li> <li>- exportation : X</li> <li>- élimination interne : I</li> </ul>							



### QUANTITES ANNUELLES DES DECHETS EVACUES

Désignation du déchet	Code à 6 chiffres (1)	Quantité en tonnes	Origine du déchet (atelier, fabrication) (2)	Transporteur (3)	Eliminateur (4)	Mode de traitement	
				Nom et SIRET	Denomination Nom et SIRET	(5)	(6)
Huiles usagées	13 02 08*	1,28	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	49 - OSILUB 441 563 764 000 22	VAL	E
						VAL	E
Réfractaires usés	17 09 03*	7,88	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	78-TRATEL 51 909 178 900 072 33-AGRI BENNES 418 878 690 000 19	SOLITOP (85 – St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	DC1	E
Déchets de maintenance : tubes fluorescents	20 01 21*	-	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	VAL	E
Déchets de maintenance : aérosols	15 05 04*	0,06	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	R13	E
Déchets de maintenance : bidons vides souillés	15 01 10*	0,062	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération R13	E
Absorbant (alumine)	15 02 03	-	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D10	E
Deshuileur	13 05 08*	-	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 - SODI 33 120 439 600 021	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D10	E
Déchets de maintenance : chiffons souillés	15 02 02*	0,07	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D13	E
Déchets de maintenance : métaux ferreux	16 01 17	46,66	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 - AGRI BENNES 418 878 690 000 19 33 - AFM Recyclage 383 482 635 002 32	AFM Recyclage (33-Villenave d'Ornon) 383 482 635 00232	VAL	E
DEEE	20 03 01	0,38	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 - VEOLIA (POMPIGNAC) 464 202 373 001 04	ENVIE (33 - BASSENS) 482 222 775 000 33	VAL + R1	E
Filtres – Huile	16 01 07*	-	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération R13	E
Mélange eau/huiles	13 05 07*	-	Rive Droite Environnement (33 - CNEON) 51017337000014	33 - SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 636 000 10	D13	E



### QUANTITES ANNUELLES DES DECHETS EVACUES

Désignation du déchet	Code à 6 chiffres (1)	Quantité en tonnes	Origine du déchet (atelier, fabrication) (2)	Transporteur	Eliminateur (4)	Mode de traitement	
				(3)	Dénomination	(5)	(6)
				Nom et SIRET	Nom et SIRET		
Mélange de déchets provenant de séparateurs eau / hydrocarbures	13 05 08*	2,66	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SODI 331 204 396 000 21	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D10	E
Traitement fûts métal vides de 200 litres	15 01 10*	0,183	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SEVIA 775 721 392 001 05	AFM Recyclage (33 - Villenave d'Ornon) 383 482 635 002 32	R13	E
Traitement emballages souillés en mélange	15 01 10 *	-	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D10	E
Boues de nettoyage de fours	19 01 15*	35,36	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33-AGRI BENNES 418 878 690 000 19 78-TRATEL 519 091 789 000 72	SOLITOP (85-St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	D9 + D5	E
Produits sodiques résiduels d'arrêt	19 01 07*	13,88	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33-AGRI BENNES 418 878 690 000 19 78-TRATEL 519 091 789 000 72	SOLITOP (85-St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	D9 + D5	E
Boues de décanteur	19 08 13*	21,28	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33-AGRI BENNES 418 878 690 000 19 78-TRATEL 519 091 789 000 72	SOLITOP (85-St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	DC1 + DC2	E
Mélange GNR/EAU	13 07 01*	-	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SODI 331 204 396 000 21	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D10	E
Déchets volumineux	20 03 07	3	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33-VEOLIA (POMPIGNAC) 464 202 373 001 04	SOVAL (33-LAPOUYADE) 410 303 515 000 77	DC2	E
Cendres blocs	19 01 13*	62,06	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	78-TRATEL 519 091 789 000 72	SOLITOP (85-St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	D5	E
Résidus d'arrêt technique	17 09 03*	8	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	78-TRATEL 519 091 789 000 72	SOLITOP (85-St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	DC1 + DC2	E
Batteries usagées	16 06 01*	0,08	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SEVIA 775 721 392 001 05	33 - SEVIA 775 721 392 001 05	R13	E



### 3.1.6. Travaux importants sur l'installation

- Maintenance des rouleaux 1, 2, 3, 4 et 5 des fours 1 & 2
- Remplacement de la structure du rouleau 2 four 2
- Reprise du béton réfractaire des fours 1 et 2
- Révision des ventilateurs d'air primaires et secondaires des lignes 1 et 2
- Remplacement des variateurs des ventilateurs d'air primaires et secondaires des lignes 1 et 2
- Travaux de calorifuges sur les fours, traitement de fumées et circuit GTA
- Remplacement écran latéral des chaudières 1 et 2
- Révision transformateur électrofiltre
- Contrôle HT et contrôle des cellules UVE
- Maintenance d'onduleurs
- Contrôle des épaisseurs pour établir un plan de suivi des fours 1 & 2
- Maintenance des extracteurs mâchefer fours 1 & 2,
- Remplacement bandes transporteurs mâchefer
- Remplacement élévateur à godet four 1 et divers équipements circuits cendres
- Remplacement diffuseur ramoneur chaudières 1 et 2
- Remplacement manches sur filtre à manche ligne 2
- Remplacement de pompes alimentaires et de pompe de dessurchauffe
- Révision pompes échangeur
- Mise en place de variateurs sur les pompes de gavage de l'échangeur
- Révision des moteurs aérocondenseur
- Mise en place d'une vanne motorisée de décharge sur le réseau vapeur BP,
- Remplacement manches de dépotage sous les silos cendres et PSR
- Nettoyage échangeur RCU



### 3.1.7. Bilan des arrêts

Vous trouverez ci-dessous, les arrêts des lignes d'incinération programmés et subis en 2018 :

- > Les arrêts de lignes sur incidents ont diminué en 2018 du fait des travaux de maintenance et d'amélioration des équipements réalisés depuis plusieurs années.
- > La disponibilité globale des 2 lignes s'établit à un très bon niveau pour cette génération d'unité. Ceci grâce à une maîtrise de la durée des arrêts techniques programmés et au plan d'actions mis en œuvre pour diminuer les encrassements des fours.



# PLANNING DES ARRETS TECHNIQUES 2018



F1 - Arrêt programmé pour maintenance



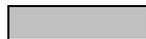
F1 - Arrêt non programmé pour maintenance



F2 - Arrêt programmé pour maintenance



F2 - Arrêt non programmé pour maintenance



Arrêt technique général

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE																						
1	L			1	J	5		1	D			1	V			1	S			1	L			1	J	44		1	S															
2	M			2	V			2	V			2	L			2	J	31		2	D			2	M			2	V			2	D											
3	M			3	S			3	M	18		3	J			3	V			3	L			3	M			3	S			3	L											
4	J	1		4	D			4	D			4	M			4	S			4	M			4	J	40		4	D			4	M											
5	V			5	L			5	L	14		5	J			5	D			5	M			5	V			5	L			5	M											
6	S			6	M			6	M			6	V			6	L			6	J	36		6	S			6	M			6	J	49										
7	D			7	M			7	M			7	L			7	V			7	D			7	M			7	D			7	M											
8	L			8	J	6		8	J	10		8	D			8	S			8	S			8	L			8	J	45		8	S											
9	M			9	V			9	V			9	L			9	D			9	D			9	M			9	V			9	D											
10	M			10	S			10	M			10	J	19		10	V			10	L			10	M			10	S			10	L											
11	J	2		11	D			11	D			11	M			11	S			11	M			11	J	41		11	D			11	M											
12	V			12	L			12	L	15		12	J			12	D			12	M			12	V			12	L			12	M											
13	S			13	M			13	M			13	V			13	L			13	J	37		13	S			13	M			13	J	50										
14	D			14	M			14	M			14	L			14	M			14	V			14	D			14	M			14	V											
15	L			15	J	7		15	J	11		15	D			15	M			15	S			15	L			15	J	46		15	S											
16	M			16	V			16	V			16	L			16	J	33		16	D			16	M			16	V			16	D											
17	M			17	S			17	S			17	M	20		17	D			17	V			17	L			17	M			17	L											
18	J	3		18	D			18	D			18	M			18	S			18	M			18	J	42		18	D			18	M											
19	V			19	L			19	L			19	J	16		19	S			19	M			19	V			19	L			19	M											
20	S			20	M			20	M			20	V			20	D			20	M			20	L			20	J	38		20	S			20	M			20	J	51		
21	D			21	M			21	M			21	L			21	J			21	S			21	M			21	D			21	M			21	V							
22	L			22	J	8		22	J	12		22	V			22	D			22	M			22	L			22	J	47		22	S			22	S							
23	M			23	V			23	V			23	L			23	S			23	J	34		23	D			23	M			23	V			23	D							
24	M			24	S			24	S			24	M			24	D			24	M			24	V			24	L			24	M			24	S							
25	J	4		25	D			25	D			25	M			25	L			25	S			25	M			25	J	43		25	D			25	M							
26	V			26	L			26	L	17		26	J			26	S			26	M			26	V			26	L			26	M			26	M							
27	S			27	M	9		27	M			27	V			27	D			27	M			27	L			27	J	39		27	S			27	M			27	J	52		
28	D			28	M			28	M			28	V			28	D			28	M			28	L			28	D			28	M			28	M							
29	L			29	J	13		29	J	13		29	D			29	M			29	S			29	M			29	L			29	J	48		29	S							
30	M	5		30	V			30	V			30	L			30	D			30	M			30	J	35		30	D			30	M			30	V			30	D			
31	M			31	S			31	S			31	J			31	M			31	V			31	L			31	M			31	L			31	L							



## 3.2. Bilan environnemental et réglementaire de l'UVE

### 3.2.1. Certification

#### Certification ISO 9001 - 14001 - OHSAS 18001 - ISO 50001

Un audit de certification réalisé par AFNOR certification en juin 2018 sur le périmètre SUD-OUEST a permis le renouvellement de l'obtention de la triple certification ISO 9001 – 14001 et OHSAS 18001 pour 1 année.

La société Rive Droite Environnement a obtenu le renouvellement de la certification ISO 50001 en décembre 2018 pour 2 années.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est restée au taux réduit minimal, grâce aux performances énergétiques et environnementales, pour l'ensemble des déchets traités sur le site de Cenon (pour 2018 : à 3.01 €/t).



### 3.2.2. Suivi environnemental

#### Analyse des rejets solides

Les résultats des analyses mâchefers et cendres sont présentés en annexe.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012, la circulaire mâchefer de 1994 a été abrogée par l'arrêté ministériel du 18/11/2011. Nous avons fait réaliser l'ensemble de ces analyses suivant le nouveau référentiel sur la totalité des lots de l'année 2018.

Nous effectuons également l'analyse mensuelle en COT à la sortie de chacun des deux fours.

Pour l'année 2018, la totalité des lots est conforme en sortie des fours.

La totalité des lots analysés est valorisable.

#### Analyse des sols

Dans le cadre de la surveillance annuelle des retombées atmosphériques de l'incinérateur, des investigations de terrain ont été menées le 5 décembre 2018 par la société TERE0, conformément à l'arrêté préfectoral et aux interventions précédemment menées par IPL puis TERE0.

Aucune action ou précaution n'est préconisée suite à la campagne de mesures.



### Analyse des rejets gazeux

Les mesures semestrielles de rejets atmosphériques ont été réalisées par les organismes de contrôles ALPA-DIOXAIR et SOCOTEC.

La totalité des résultats est conforme à la réglementation (résultats en annexes).

Afin de mieux suivre les rejets de dioxines et furanes, nous avons mis en service des préleveurs en continu de ces polluants sur les deux lignes depuis le premier trimestre 2012.

L'ensemble des analyses réalisées durant l'année 2018 est conforme.

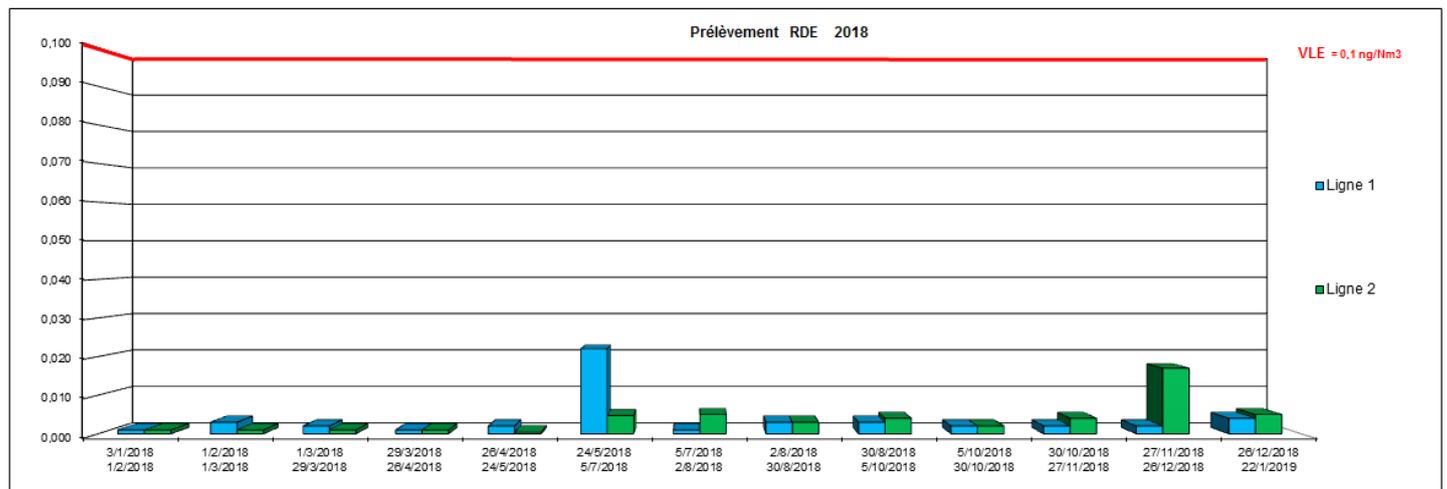


### SUIVI PRELEVEURS EN CONTINU DIOXINES & FURANES

PCDD et PCDF en I-TEQ concentration en ng/Nm3

#### ANNEE 2018

	Valeur Limite	Unité	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	DÉCEMBRE
Période prélèvement	Valeur Limite		3/1/2018 1/2/2018	1/2/2018 1/3/2018	1/3/2018 29/3/2018	29/3/2018 26/4/2018	26/4/2018 24/5/2018	24/5/2018 5/7/2018	5/7/2018 2/8/2018	2/8/2018 30/8/2018	30/8/2018 5/10/2018	5/10/2018 30/10/2018	30/10/2018 27/11/2018	27/11/2018 26/12/2018	26/12/2018 22/1/2019
Ligne 1	0,100	ng/Nm3	0,001	0,003	0,002	0,001	0,002	0,022	0,001	0,003	0,003	0,002	0,002	0,002	0,004
Ligne 2	0,100	ng/Nm3	0,001	0,001	0,001	0,001	0,000	0,005	0,005	0,003	0,004	0,002	0,004	0,017	0,005



### Analyse des mâchefers

Les mesures mensuelles sur site sur le paramètre COT, ainsi que les mesures sur la Plateforme de préparation sont conformes et classent l'ensemble des mâchefers produits en 2018 en catégorie Valorisable.

### Résultats de l'auto-surveillance

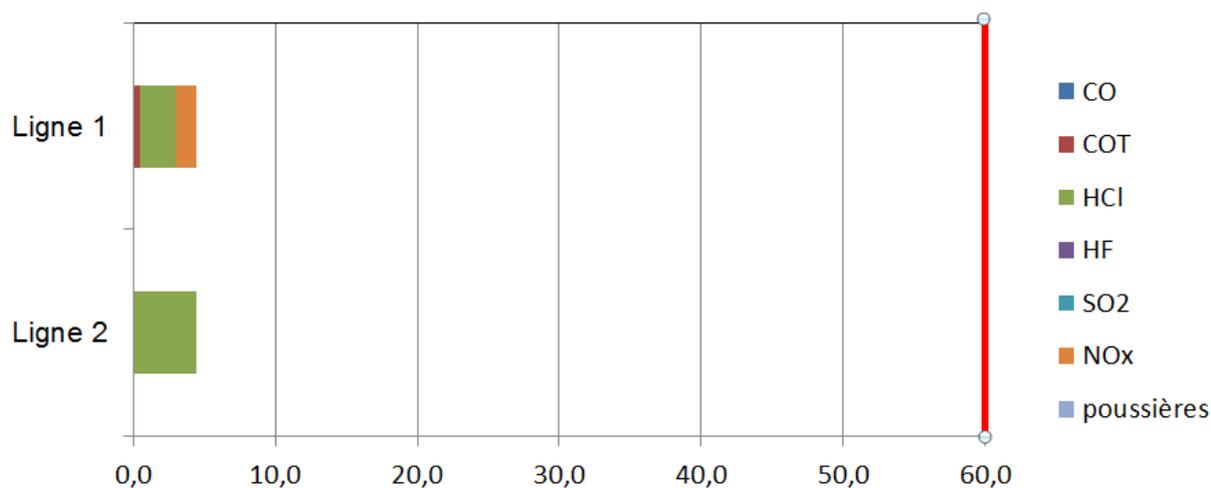
Nous présentons ci-après :

- les résultats de l'auto-surveillance des rejets gazeux des lignes 1 et 2,



- le suivi des incidents de fonctionnement ayant occasionné des dépassements de seuils réglementaires, et des tableaux récapitulatifs des émissions de polluants de chaque ligne issus des mesures en continu des émissions.

L'ensemble des mesures montre la conformité à la réglementation ; les rares dépassements aux Valeurs Limite d'Emission n'ont représenté que 4h30 sur la Ligne 1 et 4h30 sur la Ligne 2 pour un maximum réglementaire de 60 h par ligne.



Le fonctionnement a été maîtrisé en 2018, ce qui a permis de limiter la durée des périodes d'arrêts et également le nombre d'incidents de fonctionnement comme le montre le tableau ci-dessous.



**Rapport annuel du: 2018**

	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1
	CO	Débit	Temperature	O2	H2O	HCL	SO2	NOx	COT	Poussieres	HF	NH3
Mois	mg/m3iN.	Nm3/h	°C	Vol%	Vol%	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.
janvier	8,94	39994,50	228,18	10,92	16,64	6,35	2,73	73,06	0,63	0,29	0,38	0,18
février	9,49	42016,84	222,23	10,94	16,32	6,46	3,91	73,30	0,36	0,03	0,21	0,16
mars	9,41	41386,44	223,40	10,78	16,91	6,01	3,17	72,63	0,30	0,60	0,10	0,11
avril	10,35	42981,80	234,84	10,79	17,63	6,65	1,63	67,27	0,25	0,16	0,16	0,16
mai	8,83	42660,71	235,33	10,64	18,34	6,31	1,41	72,72	0,24	0,08	0,20	0,11
juin	10,22	42319,12	227,13	10,80	18,33	5,76	1,92	71,27	0,23	0,09	0,30	1,12
juillet	8,26	38001,00	214,11	10,86	16,64	5,92	3,67	70,28	0,25	0,31	0,22	0,29
août	6,10	39000,53	218,42	10,64	16,94	5,99	2,59	73,14	0,22	0,33	0,24	0,11
septembre	6,08	40022,02	217,03	10,71	16,27	5,26	2,35	66,93	0,27	0,33	0,21	0,12
octobre	6,40	38969,71	215,39	10,66	16,39	6,57	3,31	74,08	0,38	0,05	0,26	0,15
novembre	7,51	38571,39	215,80	11,04	16,41	5,95	2,46	70,72	0,35	0,01	0,36	0,17
décembre	7,58	39515,50	215,89	11,66	15,92	4,84	1,73	70,30	0,24	0,01	0,42	0,07
<b>min</b>	6,08	38001,00	214,11	10,64	15,92	4,84	1,41	66,93	0,22	0,01	0,10	0,07
<b>max</b>	10,35	42981,80	235,33	11,66	18,34	6,65	3,91	74,08	0,63	0,60	0,42	1,12
<b>moy année</b>	8,15	40370,57	222,17	10,87	16,83	6,01	2,58	71,32	0,31	0,19	0,25	0,19
<b>Temps</b>												

RDE SITE DE CENON										
	HCl	SO2	CO	NOx	HF	NH3	COT	Poussières	60 h	
Nombre dépassement 4h	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compteur dépassement VLE30 min (60h)	2,50	0,00	0,00	1,50	0,00	0,00	0,50	0,00	4,50	
Nombre dépassement VLE Jour	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	

**Rapport annuel des moyennes 10 min du: 2018**

	1	1	2	2	3	3	4
	CO	Dep VLE CO	T2S	Dep VLE T2S	Vitesse	Dep VLE VT	Marche Four
	mg/Nm3	h	°C	h	m/s	h	hh:mm
janv	8,94	0,00	1027,80	0,00	18,93	0,00	736:52
févr	9,49	0,00	1034,79	0,00	19,70	0,00	664:56
mars	9,41	1,00	1029,56	0,00	19,51	0,00	687:07
avr	10,35	1,00	1018,06	0,00	20,75	0,00	716:06
mai	8,83	2,00	1009,83	0,00	20,45	0,00	743:31
juin	10,22	2,00	984,53	0,00	20,25	0,00	338:27
juil	8,26	4,00	966,81	0,00	17,44	0,00	643:42
août	6,10	1,00	1013,68	0,00	17,73	0,00	742:58
sept	6,08	2,00	1018,62	0,00	18,07	0,00	716:44
oct	6,40	4,00	1017,51	0,00	17,57	0,00	741:50
nov	7,51	5,00	1021,24	0,00	18,12	0,00	711:30
déc	7,58	2,00	1036,11	0,00	19,44	0,00	743:23
<b>min</b>	6,08		966,81		17,44		
<b>max</b>	10,35		1036,11		20,75		
<b>moy Année</b>	8,15		1016,62		18,94		
<b>Nb. depass 10 min</b>		24,00		0,00		0,00	
<b>Temps Total</b>							8187:06

**Rapport annuel du: 2018**

	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2
	CO	Débit	Temperature	O2	H2O	HCL	SO2	NOx	COT	Poussières	HF	NH3
Mois	mg/m3iN.	Nm3/h	°C	Vol%	Vol%	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.
janvier	4,23	39319,44	218,72	10,97	14,73	6,35	3,33	62,23	0,80	0,00	0,26	0,26
février	4,07	37100,29	205,92	11,72	13,45	6,08	3,85	62,12	0,81	0,07	0,42	0,36
mars	6,29	36752,97	213,88	11,61	15,21	5,58	1,93	63,82	0,63	0,00	0,38	0,23
avril	6,47	37415,65	222,48	11,09	16,44	6,62	1,94	61,96	0,42	1,08	0,31	0,84
mai	6,59	37910,74	223,90	10,90	17,39	6,33	2,41	60,18	0,35	1,31	0,26	0,32
juin	12,16	38439,40	205,82	10,75	16,70	5,83	3,82	61,19	0,20	1,15	0,40	0,22
juillet	7,08	38592,64	212,90	10,12	17,46	6,67	2,66	59,73	0,23	0,90	0,49	0,47
août	4,81	39085,77	217,98	10,07	17,52	5,82	1,86	60,65	0,20	0,91	0,50	0,24
septembre	5,96	38470,84	215,24	10,78	16,04	4,80	1,86	54,83	0,33	0,96	0,42	0,20
octobre	4,65	37416,92	217,42	10,96	15,43	5,37	2,93	53,73	0,72	0,97	0,46	0,28
novembre	5,04	37054,16	216,61	11,56	15,47	4,01	2,38	55,05	0,93	1,05	0,51	0,31
décembre	2,27	39805,75	220,90	10,66	16,59	4,60	2,37	51,57	0,23	0,65	0,46	0,28
min	2,27	36752,97	205,82	10,07	13,45	4,01	1,86	51,57	0,20	0,00	0,26	0,20
max	12,16	39805,75	223,90	11,72	17,52	6,67	3,85	63,82	0,93	1,31	0,51	0,84
moy année	5,33	38132,96	216,84	10,92	16,03	5,67	2,52	58,68	0,50	0,73	0,41	0,34
Temps												

RDE SITE DE CENON									
	HCl	SO2	CO	NOx	HF	NH3	COT	Poussières	60 h
Nombre dépassement 4h	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compteur depassement VLE30 min (60h)	4,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,50
Nombre dépassement VLE Jour	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	2,00

**Rapport annuel des moyennes 10 min du: 2018**

	1	1	2	2	3	3	4
	CO	Dep VLE CO	T2S	Dep VLE T2S	Vitesse	Dep VLE VIT	Marche Four
	mg/Nm3	h	°C	h	m/s	h	hh:mm
janv	4,23	1,00	1038,76	0,00	17,92	0,00	726:00
févr	4,07	5,00	1020,50	0,00	17,63	0,00	643:54
mars	6,29	0,00	1022,02	0,00	18,08	0,00	647:46
avr	6,47	3,00	1017,87	1,00	17,90	0,00	710:36
mai	6,59	2,00	1017,68	0,00	17,93	0,00	694:16
juin	12,16	2,00	941,85	1,00	17,19	0,00	134:53
juil	7,08	3,00	1007,91	0,00	16,64	0,00	735:14
août	4,81	3,00	1027,33	0,00	16,93	0,00	744:00
sept	5,96	6,00	1024,81	1,00	17,36	0,00	700:55
oct	4,65	3,00	1018,32	0,00	17,20	0,00	744:02
nov	5,04	2,00	1036,30	0,00	18,15	0,00	634:01
déc	2,27	3,00	1024,42	0,00	18,03	0,00	743:45
min	2,27		941,85		16,64		
max	12,16		1038,76		18,15		
moy Année	5,33		1021,78		17,59		
Nb. depass 10 min		33,00		3,00		0,00	
Temps Total							7859:21



### 3.2.3. Contrôles réglementaires

Le tableau ci-dessous, présente les contrôles réglementaires réalisés en 2018 sur les équipements de l'UVE.

Les rapports de contrôle sont joints en annexe (CD-R).

APPAREILS ET INSTALLATIONS	Organisme agréé	Périodicité	Résultats
Résidus solides (mâchefers)	BEDEMAT	Janvier	CONFORME
	BEDEMAT	Février	CONFORME
	BEDEMAT	Mars	CONFORME
	BEDEMAT	Avril	CONFORME
	BEDEMAT	Mai	CONFORME
	BEDEMAT	Juin	CONFORME
	BEDEMAT	Juillet	CONFORME
	BEDEMAT	Août	CONFORME
	BEDEMAT	Septembre	CONFORME
	BEDEMAT	Octobre	CONFORME
	BEDEMAT	Novembre	CONFORME
BEDEMAT	Décembre	CONFORME	
Installations électriques	APAVE	Annuelle	CONFORME
Installations électriques (Déclaration Q18)	APAVE	Annuelle	CONFORME
Thermographie infrarouge (Déclaration Q19)	DALKIA	Annuelle	CONFORME
Audit sur 4 ballons ECS (légionnelle)	CAE	Annuelle	CONFORME
Equipements sous pression	APAVE	Gaz 48 mois Vapeur 24 mois Epreuve 10 ans	CONFORME
Disconnecteurs	APAVE	Annuelle	CONFORME
Rapport de contrôle par organisme certifié COFRAC des analyseurs AST (circulaire)	APAVE	Annuelle	CONFORME
Soupapes	PRESTO CONTROLE	Annuelle	CONFORME
Suivi de la qualité des sols (Cd,Pb,Hg)	EUROFINS	Annuelle	CONFORME
Moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, système de désenfumage...)	A.S.I.	Annuelle	CONFORME
Pont-basculer AMK 7 CPL Pont-basculer AMK 7 A	ARPEGE MASTER K	Annuelle	CONFORME
Ponts et ponts roulants	SOCOTEC	Annuelle	CONFORME
Protection contre la foudre	APAVE	Annuelle	CONFORME
Protection contre les chutes de hauteur	SOCOTEC	Annuelle	CONFORME



APPAREILS ET INSTALLATIONS	Organisme agréé	Périodicité	Résultats
Ascenseurs Monte-charge	SOCOTEC	Annuelle	CONFORME
Vanne TELESTOP de type A	SATUJO	Annuelle	CONFORME
Portique de détection de radioactivité	SAPHYMO	Annuelle	CONFORME
Résidus solides (cendres)	APAVE	1er trimestre	CONFORME
	APAVE	2e trimestre	CONFORME
	CAE	3e trimestre	CONFORME
	CAE	4e trimestre	CONFORME
Chariot automoteur à flèche télescopique JLG Chariot automoteur à conducteur porté OMG15	SOCOTEC	1er semestre	CONFORME
		2e semestre	CONFORME
Rejets atmosphériques (fours 1 et 2) dont dioxines et furanes	APAVE	1er semestre	CONFORME
	APAVE	2e semestre	CONFORME
DéTECTEURS incendie	SIEMENS	1er semestre	CONFORME
		2e semestre	CONFORME
DéTECTEURS gaz	SECAUTO	1er semestre	CONFORME
		2e semestre	CONFORME
Maintenance préleveur dioxines	SECAUTO	1er semestre	CONFORME
		2e semestre	CONFORME
Portes et portails automatiques	SOCOTEC	1er semestre	CONFORME
		2e semestre	CONFORME
Vérification conformité des installations électriques en zone ATEX	BUREAU VERITAS	Triennale	
Essais QAL II des analyseurs (Lignes 1 et 2)	APAVE	Triennale	CONFORME
Bruit émis dans l'environnement	APAVE	Triennale	
Installations électriques	APAVE	Quadriennal	
Ascenseurs Monte-charge	SOCOTEC	Quinquennal	



### 3.2.4. Modifications Arrêté Préfectoral d'Exploitation

Un Arrêté Préfectoral Complémentaire d'exploitation de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères a été mis en place le 21 juin 2018.

Cet arrêté met à jour le tableau des activités du site et redéfinit le montant des garanties financières.

L'Unité de Valorisation Energétique a fait l'objet d'une Inspection par la DREAL Aquitaine le 5 avril 2018. Nous avons répondu à l'ensemble des demandes, observations et écarts constatés.

La prochaine inspection est prévue courant du deuxième semestre 2019.

### 3.2.5. Synthèse de détection de radioactivité

Date	Provenance	Nombre jour d'isolement	Actions menées
09/02/2018	VEOLIA Bègles CHU Bordeaux	5 jours	Mise en Isolement Fax DREAL
18/05/2018	VEOLIA Bègles CHU Bordeaux	4 jours	Mise en Isolement Fax DREAL
22/05/2018	Bordeaux Métropole SIVOM	8 jours + 3 mois Iode 131	Mise en Isolement Fax DREAL Identification et mise en décroissance
16/08/2018	Bordeaux Métropole SIVOM	6 jours	Mise en Isolement Fax DREAL
23/08/2018	Bordeaux Métropole SIVOM	11 jours	Mise en Isolement Fax DREAL
01/09/2018	VEOLIA Bègles CHU Bordeaux	2 jours	Mise en Isolement Fax DREAL





- Mise en place d'un tableau de consignation en salle de contrôle s'inscrivant dans une démarche globale de renforcement de la mise en sécurité des personnes et des équipements.

La préoccupation première était que les responsables des équipements soient en permanence informés de ce qui se passe sur le complexe.

Son positionnement stratégique, en salle de commande, permet de maintenir durant toute la durée des travaux une communication entre les différents intervenants.

De plus, grâce à un code couleur des cadenas associés à des jetons d'identification, le responsable des équipements peut rapidement identifier les consignations en cours et en déduire si les travaux sont effectués par les services exploitation, maintenance ou de la sous-traitance.





- La méthode 5S a été déployée, afin d'accompagner l'ensemble du personnel sur une organisation optimale de rangement et de suivi.





Les actions déployées ont été nombreuses en 2018, les principales sont :

- au niveau matériel : mise en place de lunettes sécurité adaptées à la vue, mise en service du monte-charge, mise en service d'une vanne de décharge motorisée sur le circuit vapeur basse pression, mise en place d'une caméra de détection des bourrage au mâchefer, mise en place de plateformes mobiles pour travail en hauteur.
- au niveau comportemental : causeries, Visites Hiérarchiques de Sécurité, accueil, Journée de la Sécurité, Séminaire Sécurité Encadrement, Formations et sensibilisation aux risques, déploiement de règles fondamentales, évolution de la procédure de mise en sécurité et d'accès aux espaces confinés.
- Au niveau organisationnel : Poursuite de la procédure pour l'intervention en espace confiné et mise à jour de la procédure de mise en sécurité des équipements, formations de tous les salariés et réalisation de mode opératoires spécifiques.

Nous enregistrons un seul accident sans arrêt en 2018, soit un Taux de Fréquence (TF1) de 0 et un Taux de gravité de 0 :

- Le 9 mai 2018, un salarié a eu une poussière dans l'œil suite à la manutention d'une plateforme d'accès mobile sécurisée au niveau des fours/chaudières. Le salarié manœuvrait cette plateforme pour accéder aux équipements de ramonage : accident sans arrêt de travail.

Nous continuerons de développer nos efforts dans ce domaine en 2019. Un focus sera fait sur la mise en sécurité des équipements (consignation) et le port des équipements de protections individuelles (EPI).



## 3.3. Données techniques du RCU

### 3.3.1. Introduction

Le bilan technique présenté ci-après est établi sur la base d'un comparatif entre le réalisé de l'année civile 2017 (Période du 01/01/2017 au 31/12/2017) et le réalisé de l'année civile 2018 (Période du 01/01/2018 au 31/12/2018).

La chaleur injectée sur le réseau de chaleur du Complexe Thermique des Hauts de Garonne provient respectivement des équipements de production suivants :

- 1 échangeur de 22 MW et 2 échangeurs en secours (2 x 11 MW) de récupération de l'Unité de Valorisation Energétique
- 1 chaudière de récupération (9,4 MW) de l'installation de Cogénération par Turbine à Gaz
- 1 chaudière biomasse de 6 MW sur le site des Akènes
- 1 chaudière gaz de 10 MW sur le site des Akènes
- 2 chaudières gaz (2 x 19,2 MW) de la Chaufferie Principale de CENON
- Et, 2 chaudières gaz (2 x 10 MW) de la Chaufferie de Secours de LORMONT



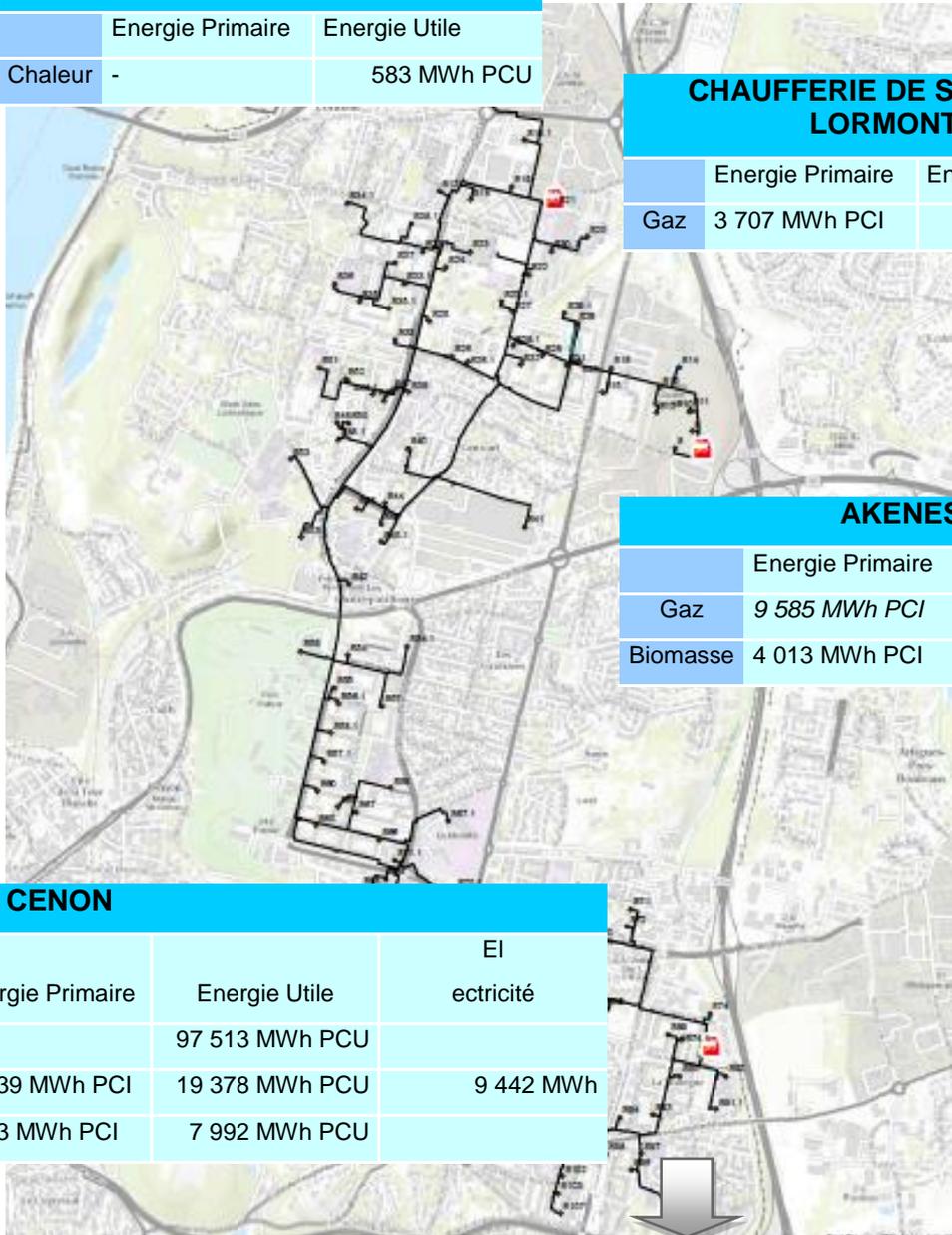
### 3.3.2. Bilan technique (sur base des données financières RCU)

Répartitions des énergies entrantes du 01/01/2017 au 31/12/2017

Récupération chaleur CARRIET		
	Energie Primaire	Energie Utile
Chaleur	-	583 MWh PCU

CHAUFFERIE DE SECOURS LORMONT		
	Energie Primaire	Energie Utile
Gaz	3 707 MWh PCI	3 486 MWh PCU

AKENES		
	Energie Primaire	Energie Utile
Gaz	9 585 MWh PCI	8 865 MWh PCU
Biomasse	4 013 MWh PCI	3 272 MWh PCU



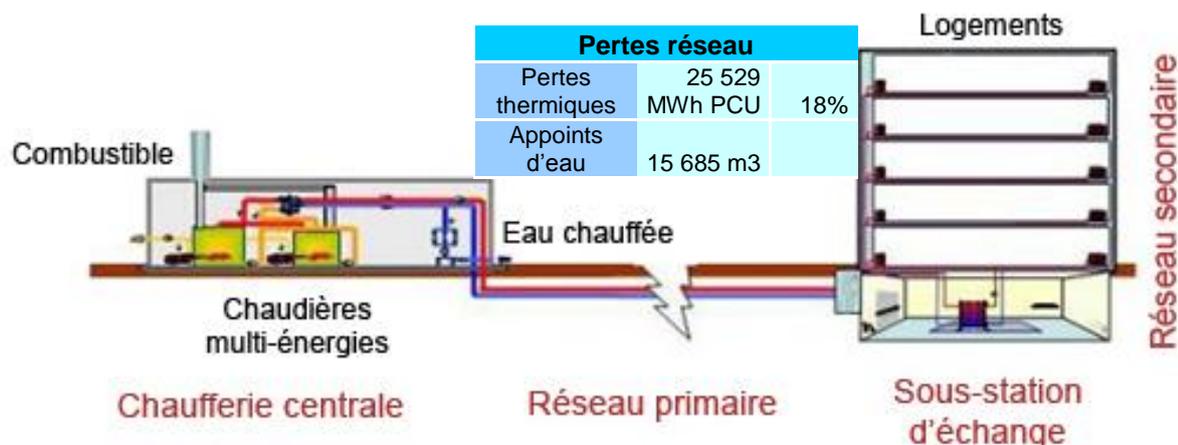
CENON			
	Energie Primaire	Energie Utile	EI ectricité
UVE	-	97 513 MWh PCU	
Gaz TAG	35 939 MWh PCI	19 378 MWh PCU	9 442 MWh
Gaz Chaudières	8 193 MWh PCI	7 992 MWh PCU	

Rejets atmosphériques	
CO <sub>2</sub>	9260 tonnes
CH <sub>4</sub>	0.114 tonnes
SO <sub>2</sub>	0.081 tonnes
N <sub>2</sub> O	0.133 tonnes
Nox	4.533 tonnes

DONNÉES CLIMATIQUES	
DEGRES-JOURS (DJU) :	1 715
JOURS DE CHAUFFE :	211

Répartitions des énergies entrantes du 01/01/2017 au 31/12/2017

Energie utile en sortie des chaufferies		
	Energie utile	Part
Cenon	125 216 MWh PCU	89%
Akènes	12 137 MWh PCU	9%
Secours Lormont	3 486 MWh PCU	2%
	<b>140 839 MWh PCU</b>	<b>100%</b>



Energie livrée en sous-stations		
	Quantité	Ratio ECS
Eau chaude sanitaire	245 259 m <sup>3</sup>	115 kWh/m <sup>3</sup>
Chaleur ECS	28 205 MWh PCU	
Chaleur chauffage	87 355 MWh PCU	
Chaleur livrée	<b>115 560 MWh PCU</b>	

Le tableau ci-dessous présente le détail de la production de chaleur par générateur.

Répartition de la production de chaleur du réseau par générateur			
Récupération UVE	97 513	MWh PCU	69%
Récupération TAG	19 378	MWh PCU	14%
Chaufferie principale CENON	7 992	MWh PCU	5.7%
Chaudière biomasse des AKENES	3 272	MWh PCU	2.3%
Chaudière gaz des AKENES	8 865	MWh PCU	6.3%
Chaufferie de secours LORMONT	3 486	MWh PCU	2%
Chaufferie/Cogénération CARRIET	583	MWh PCU	0.7%
<b>Total</b>	<b>141 089</b>	<b>MWh PCU</b>	



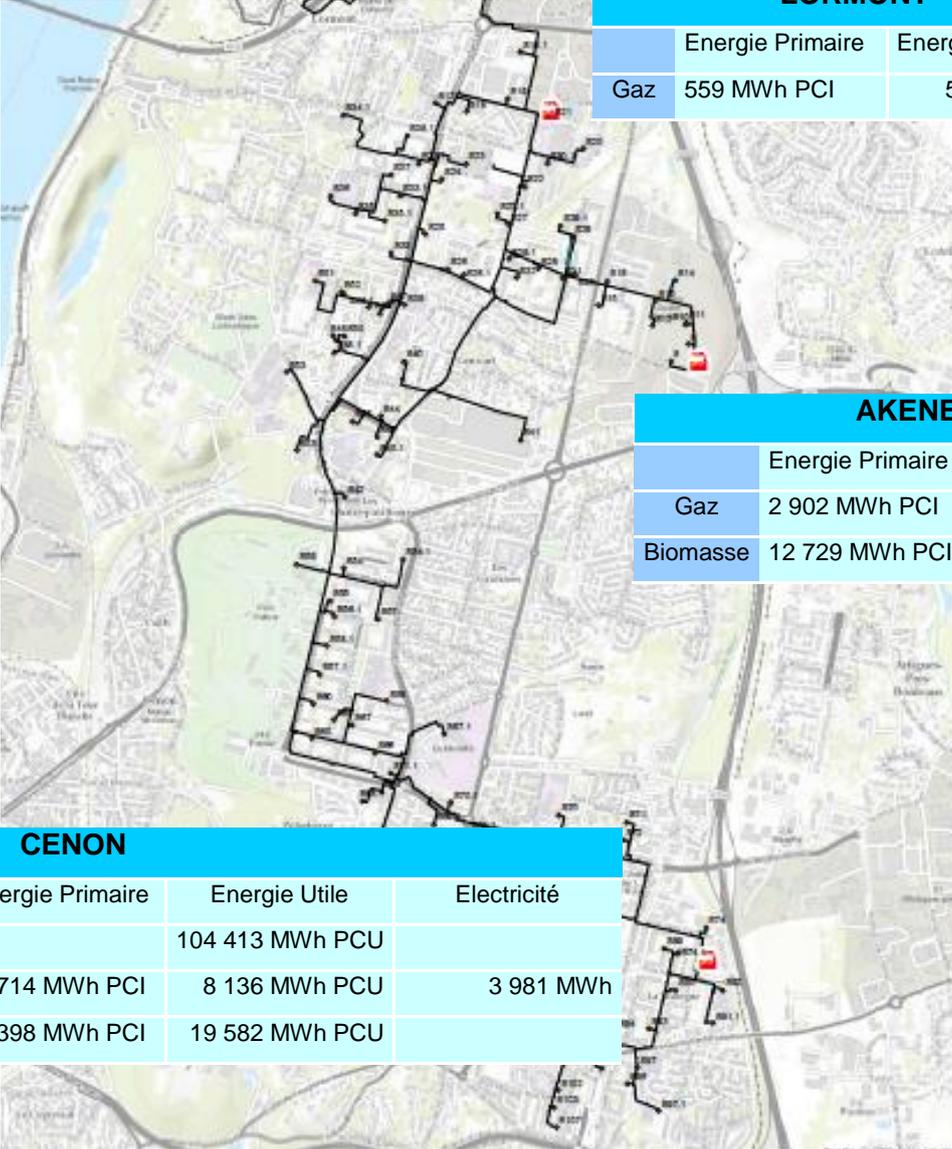
Répartitions des énergies entrantes du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Récupération chaleur CARIET**

	Energie Primaire	Energie Utile
Chaleur	-	590 MWh PCU

**CHAUFFERIE DE SECOURS LORMONT**

	Energie Primaire	Energie Utile
Gaz	559 MWh PCI	516 MWh PCU



**AKENES**

	Energie Primaire	Energie Utile
Gaz	2 902 MWh PCI	2 620 MWh PCU
Biomasse	12 729 MWh PCI	10 018 MWh PCU

**CENON**

	Energie Primaire	Energie Utile	Electricité
UVE	-	104 413 MWh PCU	
Gaz TAG	15 714 MWh PCI	8 136 MWh PCU	3 981 MWh
Gaz Chaudières	22 398 MWh PCI	19 582 MWh PCU	



**Rejets atmosphériques**

CO <sub>2</sub>	7 347 tonnes
CH <sub>4</sub>	0,282 tonnes
SO <sub>2</sub>	0,064 tonnes
N <sub>2</sub> O	0,059 tonnes
Nox	5,583 tonnes

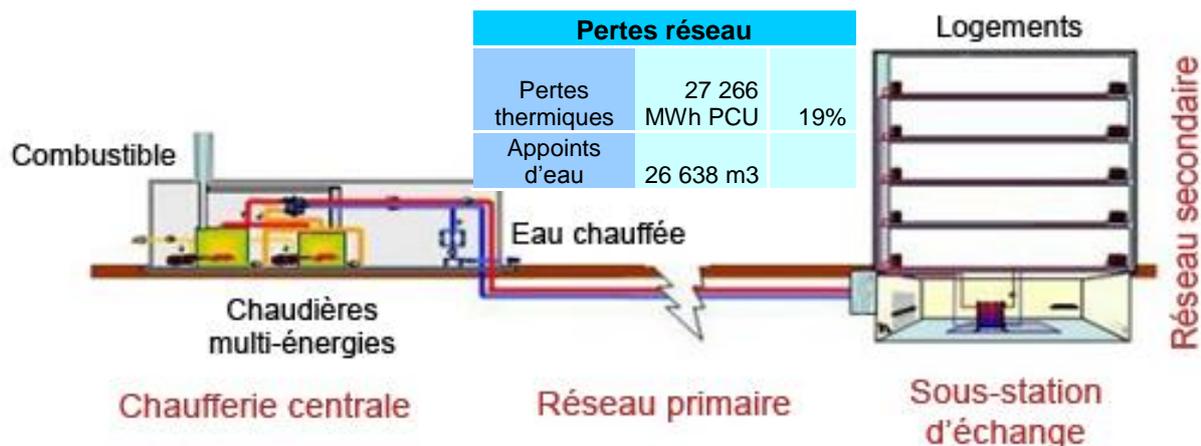
**DONNÉES CLIMATIQUES**

**DEGRES-JOURS (DJU) :**  
1651

**JOURS DE CHAUFFE :**  
219

Répartitions des énergies entrantes du 01/01/2018 au 31/12/2018

Energie utile en sortie des chaufferies		
	Energie utile	Part
Cenon	132 131 MWh PCU	91%
Akènes	12 638 MWh PCU	9%
Secours Lormont	516 MWh PCU	0%
	<b>145 285 MWh PCU</b>	<b>100%</b>



Energie livrée en sous-stations		
	Quantité	Ratio ECS
Eau chaude sanitaire	258 564 m3	115 kWh/m3
Chaleur ECS	29 735 MWh PCU	
Chaleur chauffage	88 284 MWh PCU	
Chaleur livrée	<b>118 019 MWh PCU</b>	

Le tableau ci-dessous présente le détail de la production de chaleur par générateur.

Répartition de la production de chaleur du réseau par générateur			
Récupération UVE	104 413	MWh PCU	72%
Récupération TAG	8 136	MWh PCU	6%
Chaufferie principale CENON	19 582	MWh PCU	13%
Chaudière biomasse des AKENES	10 018	MWh PCU	7%
Chaudière gaz des AKENES	2 620	MWh PCU	2%
Chaufferie de secours LORMONT	516	MWh PCU	0%
Chaufferie/Cogénération CARRIET	590	MWh PCU	0%
<b>Total</b>	<b>145 875</b>	<b>MWh PCU</b>	



## **Production de Chaleur sur l'Usine de CENON :**

### **Fonctionnement des Echangeurs de récupération UVE :**

Comme prévu dans le contrat de Délégation de Service Public du Complexe Thermique des Hauts de Garonne, la production d'énergie délivrée sur le réseau de Chaleur provient prioritairement et très majoritairement des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE). En réalisé 2018, la part d'énergie UVE valorisée sur le réseau de chaleur s'établit ainsi à 104 413 MWh PCU, soit 72%.

Ce chiffre est à comparer au 97 513 MWh PCU (69%) de part d'énergie UVE du réalisé 2017. Ainsi l'énergie récupérée sur l'UVE par rapport à 2017 est en augmentation de 7%. La quantité valorisée en 2018 est donc revenue à un niveau nominal, comparativement à 2017 où de multiples îlotages réseau en novembre et décembre 2017 avaient impacté significativement la récupération sur l'UVE.

### **Fonctionnement de l'installation de cogénération :**

Il est à noter que sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018, la cogénération du Complexe Thermique des Hauts de Garonne a fait l'objet :

- d'une mise en « mode dit dispatchable » sur la période janvier à mars 2018 et en novembre et décembre 2018. Durant cette période, l'unité de cogénération a fait l'objet d'un appel en « Mode dit Dispatchable » de la part d'Electricité de France le 21/11/2018 et de périodes d'essai ponctuels.
- d'une période de fonctionnement continu sur le mois de janvier 2018.

En termes de production d'électricité sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018, les performances techniques de la Turbine à Gaz CENTRAX sont résumées par le tableau suivant :

	Production Electrique TAG		Disponibilité Electrique
	Réelle	Théorique	
<b>Mode Dispatchable – appel du 21/11/2018</b>	<b>122 MWh</b>	<b>120 MWh</b>	<b>100 %</b>
<b>Essais de fonctionnement ponctuels</b>	<b>247 MWh</b>	<b>N.S.</b>	<b>N.S.</b>
<b>Production totale sur demande de fonctionnement (janvier 2018)</b>	<b>3 611 MWh</b>	<b>3 720 MWh</b>	<b>97%</b>



### Fonctionnement de la Chaufferie Principale Gaz de CENON :

Sur l'année civile 2018, le rendement global de la chaufferie Gaz de CENON s'est établi en réel à 87% et se situe donc à un niveau cohérent par rapport à celui de 2017.

Remarque : Il convient de rappeler que RIVE DROITE Energie a décidé après en avoir informé Bordeaux Métropole de supprimer définitivement en 2010 l'utilisation du Fioul Lourd TBTS N°1 sur le Complexe Thermique des Hauts de Garonne. Cette décision améliore sensiblement l'empreinte environnementale du site.

### Quotas de CO<sub>2</sub> de la Chaufferie Principale Gaz et de la cogénération de CENON :

Avant tout, il est à noter que la Chaufferie Principale Gaz et la cogénération de CENON se voient affectées, en vertu des dispositions de l'Emission Trading System (ETS) de l'Union Européenne pour la période 2013-2020, de quotas de CO<sub>2</sub> dégressif sur la durée. Pour 2016, l'allocation de Rive Droite Energie est d'une valeur de 5087 Tonnes (Numéro de registre Européen de RDE : EU-100-5005274-0-49).

Pour l'année civile 2018, la quantité réelle de CO<sub>2</sub> produite s'établit à 7 347 Tonnes, pour une quantité produite en 2017 de 9 260 Tonnes.

Sur 2018, nous constatons donc que l'écart entre la quantité réelle de CO<sub>2</sub> produite et l'allocation annuelle 2018 représente un dépassement de 3 642 Tonnes de CO<sub>2</sub>.

### Chaufferie des Akènes :

La production de la chaudière bois sur l'année 2018 s'est principalement concentrée sur les mois de :

- janvier, février et mars : bonne couverture de la chaudière bois en février et mars, en complément de l'UVE. Mixité biomasse cumulée à 8% à la fin du premier trimestre 2018 (versus 3% fin T1 2017), avec une couverture à plus de 13 % sur février 2018.
- juin 2018, lors de l'arrêt technique des fours de l'UVE. La mixité bois sur ce mois a été de 27%. La quantité produite sur la période d'arrêt estivale est la plus haute réalisée depuis la mise en service de la chaufferie des Akènes.
- novembre et décembre 2018, avec une très bonne couverture notamment en décembre 2018: 12% de mixité sur ce mois.

Les mois de mi-saison ont été peu favorables au fonctionnement de la chaudière biomasse, du fait d'une rigueur climatique peu importante.

Malgré une année relativement peu favorable en termes de DJU, la couverture biomasse en 2018 -7% du mix annuel- est très proche de la cible.



### **Appoints des chaufferies de Lormont et de Carriet :**

Enfin, il est à noter que la chaufferie de secours de LORMONT a contribué en 2018 à un apport de chaleur de 516 MWh PCU contre 3 485 MWh PCU en 2017 sur la quantité totale de chaleur fournie au réseau.

Il est à noter qu'environ 50% du recours à cette chaufferie a été fait en novembre 2018, dû en partie à l'appoint suite à l'arrêt d'un four de l'UVE et aux réparations engagées sur la zone A. Briand (zone 12) qui impose un ilotage de réseau Nord-Sud.

La quantité d'énergie produite par les chaudières et la cogénération de la résidence Domofrance CARRIET de LORMONT est stable par rapport aux années précédentes : 590MWh en 2018 contre 583MWh en 2017.

### **Fourniture de Chaleur au réseau :**

En réalisé 2018, la saison de chauffe s'est approximativement finie le 25 mai 2018 pour reprendre le 22 octobre 2018 (215 jours) pour 1615 DJU et une quantité fournie au réseau de 146 091MWh PCU.

Sur 2017 la saison s'était établie du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 14 mai 2017 et du 16 octobre 2017 au 31 Décembre 2017 (211 jours), pour 1715 DJU (Station Météorologique de Bordeaux-Mérignac) et une quantité réelle d'énergie thermique fournie au Réseau de Chaleur du Complexe Thermique des Hauts de Garonne de 141 089 MWh PCU.

La saison 2018 a donc été plus longue avec notamment un mois de mai plus rigoureux, qui a retardé l'arrêt du chauffage mais avec un nombre de DJU sur l'année en retrait par rapport à 2017 (-4%).

En extrayant la part de chaleur destinée à la production d'Eau Chaude sanitaire ainsi que les pertes réseau, la consommation de chauffage des abonnés s'établit en 2018 à 88 284 MWh PCU pour 1651 DJU (au lieu de 87 355 MWh PCU pour 1 715 DJU en 2017) soit +1% par rapport à 2017 ce qui est expliqué par les nouveaux raccordements.

Au niveau des pertes réseau, le réalisé 2018 s'établit à 19% (28 072 MWh PCU), à comparer aux 18% (25 529 MWh PCU) constatés en 2017 et au prévisionnel du plan d'affaires pris en référence à 15%.

Cette augmentation est principalement expliquée par les pertes d'eau en 2018 dont la valeur est sensiblement plus élevée qu'en 2017.



### **Approvisionnement Gaz du site de CENON :**

Il est à noter qu'à l'approche de l'échéance annuelle contractuelle 2011 du contrat gaz TEGAZ, RIVE DROITE Energie a lancé une consultation et une cotation auprès de divers fournisseurs pour son approvisionnement gaz du site de CENON, au travers de la filiale spécialisée SVD17 de DALKIA.

Le résultat de cette consultation a alors conduit RIVE DROITE Energie à souscrire un contrat gaz dérégulé de 2 ans auprès de SVD17 (Date de prise d'effet = 1<sup>er</sup> novembre 2011), en optimisant sa souscription de débit journalier à 775 MWh PCS/jour.

Ce contrat gaz a été renouvelé en 2014 auprès de SVD17 pour une nouvelle période de 12 mois sans modification de la souscription de débit journalier (Date de prise d'effet = 1<sup>er</sup> novembre 2014).

Le 1<sup>er</sup> novembre 2015, ce contrat a été reconduit pour une durée de un an avec une souscription journalière à 600 MWh PCS et réévalué à 650MWh PCS en janvier 2017.

Au 1er novembre 2018, la souscription a été maintenue à 650 MWh PCS.

### **3.3.3. Travaux de sécurisation et Gros Entretien de Renouvellement**

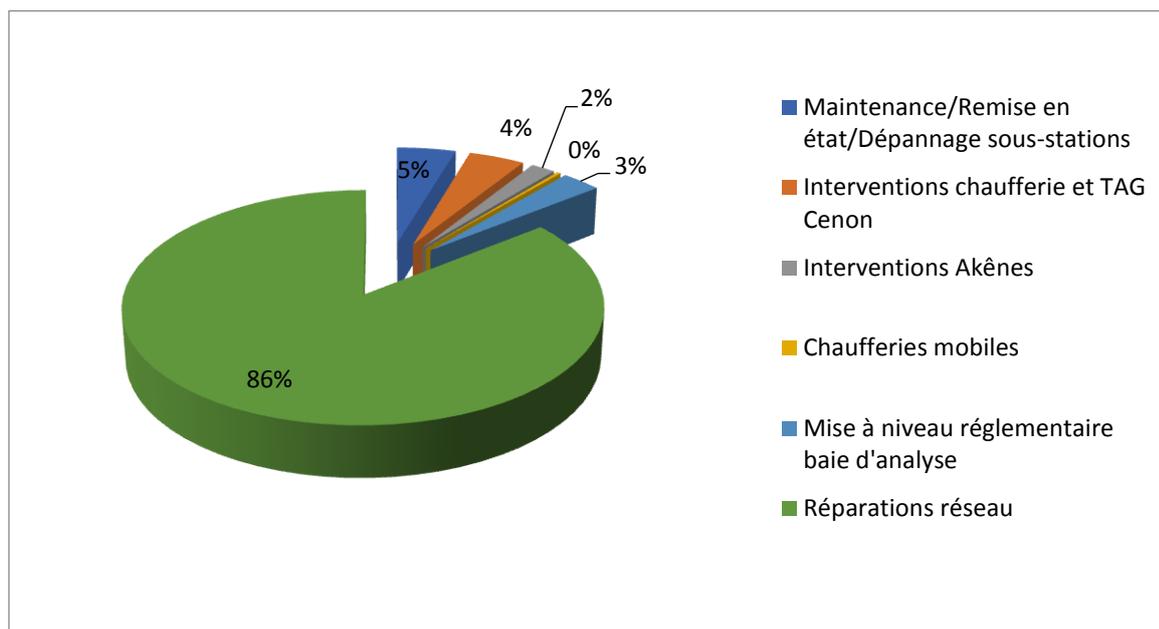
Avant tout, de gros investissements ayant été engagés et réalisés sur la période de 2009-2012 dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public du Complexe Thermique des Hauts de Garonne, nous passons désormais dans une phase de consolidation avec une réduction de nos engagements en matière de gros travaux.

L'année 2018 a surtout été marquée par la réalisation :

- de travaux de réparation du réseau suite à de multiples fuites et la rénovation de la zone 4.1 sur la place François Mitterrand à Cenon.
- de travaux d'amélioration et de mise en conformité sur la baie d'analyse de Cenon
- de travaux de fiabilisation et entretien des sous-stations, notamment sur l'aspect communication dans le cadre de la mise en service d'Espace Clients
- de divers réparations et travaux d'entretien sur la chaufferie de Cenon et des Akènes.



La répartition des dépenses engagées au titre du GER se présente comme suit :



Le tableau ci-dessous reprend les réparations effectuées en 2018 sur le réseau.

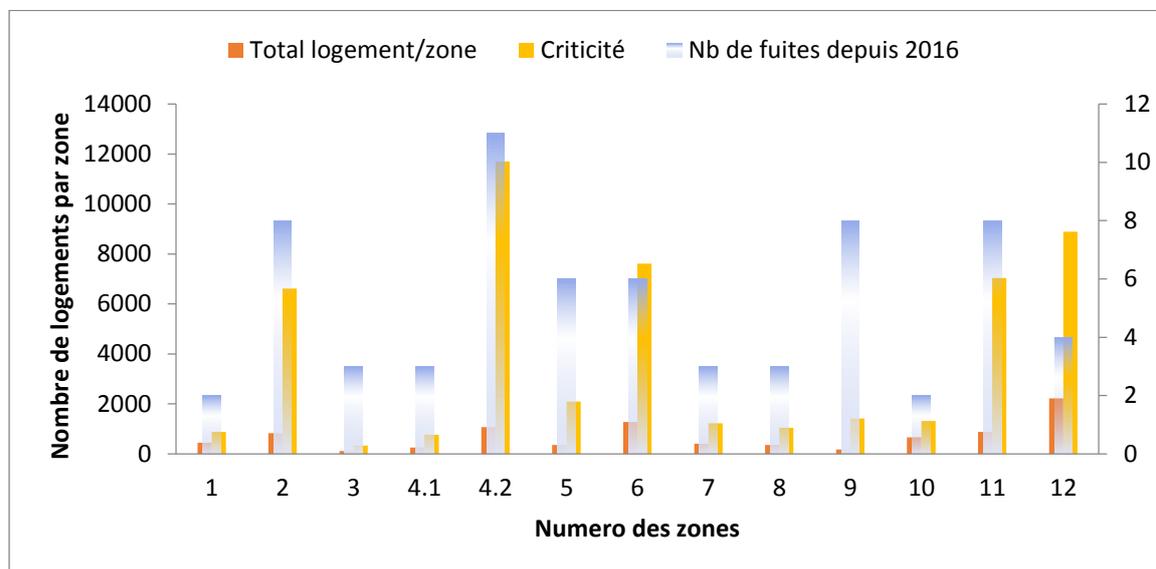
Vingt-sept interventions ont été réalisées, contre 32 en 2017.

DATE	TRAVAUX
15/03/18	Fuite PBRD- Voie d'accès aux Urgences st 42
24/03/18	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 21b-22-22b-27-27b
27/03/18	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 21b-22-22b-27-27b
29/03/18	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 21b-22-22b-27-27b
18/04/18	Fuite rue J.ZAY LORMONT s/st 4-17-18
24/05/18	Fuite rue COLETTE CENON s/st 57
01/05/18	Fuite rue du VALVERT
12/07/18	Fuite rue RABELAIS LORMONT s/st 4-17-18
09/08/18	Fuite rue KERGOMARD CENON s/st 89
30/08/18	Fuite Av.J.ZAY CENON s/st 71
26 et 27/09/2018	Fuite rue A.BRIAND CENON s/st 54-54b-55-56-57-57b-58b et 60
1/10 au 2/10/2018	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 27b,22b, 22t,22
02/10 au 03/10/2018	Fuite rue Voltaire s/st 96-97-97b
09/10/18	Fuite rue des Gravières LORMONT s/st 26-26b
11/10/18	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 27b,22b, 22t,22
23 et 25/10/2018	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 27b,22b, 22t,22
23/10/18	Fuite rue P.VERLAINE CENON s/st 74b-89-90-92
02/11/18	Fuite rue SCHOWB CENON
05/11/18	Fuite Kergomard
22/11/18	Fuite Dubedout
22/11/18	Fuite Verlaine
22/11/18	Fuite Schweitzer
14/11/18	Fuite BRIAND





Le graphique ci-dessous illustre la répartition des fuites par zone et leur impact en cumulé depuis 2016. La criticité est calculée comme étant le produit de l'impact et du nombre de fuite pour chaque zone.



### 3.3.4. Journal des interventions

Les principales interventions de RIVE DROITE ENERGIE sur les chaufferies et sous-stations du complexe Thermique des Hauts de Garonne sont listées ci-dessous :

#### > Janvier :

- Installation de la centrale de mesure Air Atmo
- Mesures rejets atmosphériques chaudière Cenon

#### > Février :

- Réalisation du QAL 2 aux Akènes

#### > Mars :

- Interventions ponctuelles pour détartrages d'échangeurs

#### > Juin :

- Chaudière Bois Akènes : ramonage complet et audit à froid Compte R
- Mise en route de la Chaufferie Biomasse - Reprise étalonnage sonde O<sub>2</sub> baie d'analyse
- Chaudière biomasse AKENES audit à chaud COMTE-R
- 15 au 22 Juin : Arrêt technique chaufferie Cenon  
Tarage soupapes vase azote, entretien filtre pompes, maintenance chaudières Nettoyage cuve rétention eau
- 26 juin : relance UVE



## 3.4. Bilan environnemental et réglementaire du RCU

### 3.4.1. Certification

LE DÉLÉGATAIRE met en place des actions concrètes et déclinées à tous les niveaux de nos organisations afin de préserver l'environnement, les objectifs étant :

1. Préserver les Ressources
2. Maîtriser les impacts environnementaux et sanitaires
3. Garantir le respect des engagements environnementaux

L'efficacité énergétique représente une part significative de l'activité du Sub-Délégataire. Par essence même, Le Sub-Délégataire exerce un métier situé au cœur des enjeux environnementaux du XXIème siècle.



Notre métier est de transformer l'énergie et d'en maîtriser l'utilisation à moindre coût économique et avec le moindre impact environnemental.

Optimiser les performances environnementales des installations confiées par nos clients, maîtriser la consommation d'énergie, valoriser les déchets et limiter les impacts environnementaux tout en respectant la réglementation liée au travail sont des préoccupations essentielles.

Choisir la meilleure forme d'énergie, éviter les gaspillages et limiter les rejets de gaz à effet de serre exigent un haut niveau de compétence technique et des investissements en matière de Recherche et Développement.

Depuis plusieurs années, Le Déléguataire a investi directement ou indirectement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre : modernisation d'installations, développement de centrales de cogénération, promotion des énergies renouvelables et des combustibles les plus propres.





Les 4-5 décembre 2018, le label « ECORESEAU DE CHALEUR » a été remis par l'Association AMORCE au réseau des Hauts de Garonne au titre de l'année 2017.

RIVE DROITE ENERGIE fait ainsi partie des 84 réseaux de chaleur français primés par cet ECOLABEL pour leur performance environnementale et énergétique en 2018, soit 14 réseaux de plus qu'en 2017.

### 3.4.2. Suivi environnemental

Les indicateurs de performances environnementales liés à nos engagements contractuels et de Développement Durable sont suivis localement et consolidés afin d'analyser l'ensemble de nos performances.

#### Bilan année 2017

Rejets atmosphériques		
CO <sub>2</sub>	9 260	tonnes
CH <sub>4</sub>	0,114	tonnes
SO <sub>2</sub>	0,081	tonnes
N <sub>2</sub> O	0,133	tonnes
NO <sub>x</sub>	4,533	tonnes

#### Bilan année 2018

Rejets atmosphériques		
CO <sub>2</sub>	7 347	tonnes
CH <sub>4</sub>	0,282	tonnes
SO <sub>2</sub>	0,064	tonnes
N <sub>2</sub> O	0,059	tonnes
NO <sub>x</sub>	5,683	tonnes

#### Commentaires :

Pour l'année civile 2018, la quantité réelle de CO<sub>2</sub> produite s'établit à 7 347 Tonnes, pour une allocation 2018 portée au registre de Rive Droite Energie (Numéro de registre Européen : EU-100-5005274-0-49) de 3 705 Tonnes, soit un dépassement de 3 642 Tonnes de CO<sub>2</sub>.

Le tableau ci-dessous représente le profil des allocations de quotas de CO<sub>2</sub> affectées à Rive Droite Energie sur la période de l'ETS 2013-2020.

Numero registre européen	Allocation 2013	Allocation 2014	Allocation 2015	Allocation 2016	Allocation 2017	Allocation 2018	Allocation 2019	Allocation 2020	Total Période 2013-2020
EU-100-5005274-0-49	7 330	6 560	5 811	5 087	4 385	3 705	3 048	2 414	38 340

Allocation dégressive indiquée en Tonnes de CO<sub>2</sub>





### 3.4.4. Modifications des Arrêtés Préfectoraux d'Exploitation

PRINCIPAUX COURRIERS D'ECHANGE EN 2018 AVEC LES AUTORITES PREFECTORALES			
Date	Emetteur	Document	Objet
27/04/2018	RIVE DROITE ENERGIE	Bilan de fonctionnement 2017	Transmission du rapport annuel
23/05/2018	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects	Taxe Générale sur les Activités Polluantes - Taxe à l'exploitant d'ICPE	Transmission du calcul de la TGAP pour la chaufferie Urbaine des Hauts de Garonne

#### Remarque :

Le dossier de réexamen BREF a été transmis à la DREAL le 10/09/2018.

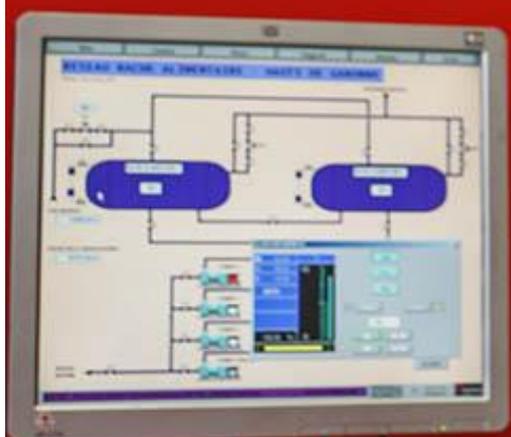
Les conclusions proposées par l'exploitant dans ce dossier sont les suivantes :

- > Demande de suppression des contrôles liés à l'utilisation de fioul (mesures poussières et SO<sub>2</sub>)
- > Engagement sur la mise à jour des contrôles d'efficacité énergétique
- > Suppression des cuves fioul non utilisées par Rive Droite Energie (cuve FOD et cuve 1400m<sup>3</sup>) de son arrêté d'exploiter.

A fin décembre 2018, la réponse de la DREAL n'était pas connue.



4





## Données financières

S'agissant du dixième exercice du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne, nous avons comparé les chiffres et agrégats de l'exercice écoulé avec ceux de l'exercice précédent. Les commentaires reposent donc essentiellement sur les variations et écarts constatés entre le réalisé 2018 et le réalisé 2017.

Afin de faciliter le raccordement avec les comptes sociaux de chacune des entités juridiques constituées pour l'exécution du contrat et la construction des comptes « consolidés » du contrat, nous avons distingué les flux entre les deux sociétés RDE : Rive Droite Environnement - le délégataire, et Rive Droite Energie le sub-délégataire.

Les comptes qui suivent se limitent, d'une part, à l'activité du Délégataire en charge direct de l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique, Rive Droite Environnement, d'autre part, à l'activité du sub-délégataire en charge de l'exploitation du réseau de chauffage urbain Rive Droite Energie.

Tous les documents et informations exigés par le contrat ou par la Loi figurent dans ce rapport ou en annexe au rapport lorsque nous jugeons que la publication de ces informations pourrait nuire à notre savoir-faire industriel et commercial et aux accords commerciaux passés avec nos fournisseurs.



## 4.1.Compte Rendu Financier RIVE DROITE ENVIRONNEMENT UVE

### 4.1.1. Compte de Résultat RIVE DROITE ENVIRONNEMENT UVE

Libellé \ années	Réel 2018	Réel 2017	Evolution Réel 2018/2017	Evolution Réel 2018/2017
	€	€	€	%
<b>Tonnes</b>	<b>125 461</b>	<b>125 892</b>	<b>- 431</b>	<b>0%</b>
<b>Mwh Thermique</b>	<b>104 352</b>	<b>98 087</b>	<b>6 265</b>	<b>6%</b>
<b>Mwh Electrique</b>	<b>19 745</b>	<b>19 189</b>	<b>556</b>	<b>3%</b>
<b>Taux dispo fours</b>	<b>92%</b>	<b>91%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>
<b>Incineration</b>				
Vente de chaleur	1 784 496	1 658 968	125 528	8%
Prestation de boues				
Vente Ordures Ménagères collectivités	6 299 998	5 846 380	453 618	8%
Vente Ordures Ménagères assimilées autres	1 450 972	1 640 873	- 189 901	-12%
Vente ferrailles mâchefers	9 304	8 961	343	4%
Vente électricité	1 180 291	1 101 101	79 190	7%
TGAP	372 579	376 945	- 4 366	-1%
Autres prestations	9 023		9 023	
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>11 106 663</b>	<b>10 633 228</b>	<b>473 435</b>	<b>4%</b>
Production stockée				
Reprise sur provisions GER				
Autres reprises	- 101 236	- 100 000	- 1 236	1%
Quote part des Subventions pour investissement			-	
Autres produits	286 531	242 824	43 707	18%
Refacturé à RD ENergie	243 056	170 255	70 050	41%
Remboursement Assurances	15 137	1 664	13 473	810%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>11 307 095</b>	<b>10 777 716</b>	<b>529 379</b>	<b>5%</b>
<b>Variation de stock</b>				
<b>Achat</b>				
Electricité	17 848	48 059	- 30 211	-63%
Refacturé à RD Energie	124 997	80 088	44 909	56%
Eau	107 775	80 926	26 849	33%
Refacturé à RD Energie	39 662	21 901	17 761	81%
Combustibles	76 359	82 558	- 6 199	-8%
Refacturé par RD Energie	70 094	77 661	- 7 567	-10%
Produits additifs	43 946	48 990	- 5 044	-10%
Carburant GO				
Fourniture d'entretien et petit équipement	60 979	78 857	- 17 878	-23%
Refacturé à RD Energie	5 676			
Réactif traitement des fumées	337 276	339 687	- 2 411	-1%
Autres achats				
<b>Services extérieurs</b>				
Facturation frais de siège	513 500	501 108	68 639	11%
Sous-traitance	1 876 733	2 119 297	- 242 564	-11%
dont groupe	1 876 733	2 119 297	- 242 564	-11%
Refacturé à RD Energie				
Crédit Bail, location	4 976	3 528	1 448	41%
Petit entretien				
Gros entretien et réparations (GER)	1 934 676	1 752 392	182 284	10%
Maintenance	53 736	65 310	- 11 574	-18%
Entretien et réparation autres				
Assurance	304 873	204 175	100 698	49%
dont groupe				
Documentation - Etude	582	458	124	27%



COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS - VARIANTE COGENERATION AVEC NOUVEAU GTA UIOM - INCINERATION				
Libellé \ années	Réel 2018	Réel 2017	Evolution Réel 2018/2017	Evolution Réel 2018/2017
	€	€	€	%
<b>Tonnes</b>	<b>125 461</b>	<b>125 892</b>	- 431	<b>0%</b>
<b>Mwh Thermique</b>	<b>104 352</b>	<b>98 087</b>	<b>6 265</b>	<b>6%</b>
<b>Mwh Electrique</b>	<b>19 745</b>	<b>19 189</b>	<b>556</b>	<b>3%</b>
<b>Taux dispo fours</b>	<b>92%</b>	<b>91%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>
<b>Incinération</b>				
Vente de chaleur	1 784 496	1 658 968	125 528	8%
Prestation de boues				
Vente Ordures Ménagères collectivités	6 299 998	5 846 380	453 618	8%
Vente Ordures Ménagères assimilées autres	1 450 972	1 640 873	- 189 901	-12%
Vente ferrailles mâchefers	9 304	8 961	343	4%
Vente électricité	1 180 291	1 101 101	79 190	7%
TGAP	372 579	376 945	- 4 366	-1%
Autres prestations	9 023		9 023	
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>11 106 663</b>	<b>10 633 228</b>	<b>473 435</b>	<b>4%</b>
Production stockée				
Reprise sur provisions GER				
Autres reprises	- 101 236	- 100 000	- 1 236	1%
Quote part des Subventions pour investissement			-	
Autres produits	286 531	242 824	43 707	18%
Refacturé à RD Energie	243 056	170 255	70 050	41%
Remboursement Assurances	15 137	1 664	13 473	810%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>11 307 095</b>	<b>10 777 716</b>	<b>529 379</b>	<b>5%</b>
<b>Variation de stock</b>				
<b>Achat</b>				
Electricité	17 848	48 059	- 30 211	-63%
Refacturé à RD Energie	124 997	80 088	44 909	56%
Eau	107 775	80 926	26 849	33%
Refacturé à RD Energie	39 662	21 901	17 761	81%
Combustibles	76 359	82 558	- 6 199	-8%
Refacturé par RD Energie	70 094	77 661	- 7 567	-10%
Produits additifs	43 946	48 990	- 5 044	-10%
Carburant GO				
Fourniture d'entretien et petit équipement	60 979	78 857	- 17 878	-23%
Refacturé à RD Energie	5 676			
Réactif traitement des fumées	337 276	339 687	- 2 411	-1%



COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS - VARIANTE COGENERATION AVEC NOUVEAU GTA UIOM - INCINERATION				
Libellé \ années	Réel 2018	Réel 2017	Evolution Réel 2018/2017	Evolution Réel 2018/2017
	€	€	€	%
<b>Autres services extérieurs</b>				
Honoraires	45 800	6 200	39 600	639%
Déplacement, Missions, Réceptions	32 727	27 758	4 969	18%
Postes et télécommunications	16 216	17 784	- 1 568	-9%
Frais de contrôle	62 584	77 002	- 14 418	-19%
Autres services extérieurs	7 729	10 934	- 3 205	-29%
<b>Impôts et Taxes</b>				
Taxe professionnelle	123 464	93 713	29 751	32%
Taxe véhicule	125	124	1	1%
CSS Organic				
TGAP	384 373	387 462	- 3 089	-1%
Autres dont TF	326 351	330 180	- 3 829	-1%
<b>Charges de personnel</b>				
Rémunération Environnement+Charges sociales	2 334 484	2 207 972	126 512	6%
Autres charges de gestion courante	47 174		47 174	
Redevances pour occupation du domaine public	510 000	510 000	-	0%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9 224 286</b>	<b>8 994 474</b>	<b>286 059</b>	<b>3%</b>
<i>dont sous-traitance groupe</i>	1 876 733	2 119 297	- 242 564	-11%
<i>dont frais de siège</i>	513 500	501 108	68 639	11%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 082 809</b>	<b>1 783 242</b>	<b>243 320</b>	<b>15%</b>
Dotations aux amortissements	943 814	918 559	25 255	3%
Dotations aux provisions GER				
Autres Dotations aux provisions (dont retraite)	- 55 866	24 646	- 80 512	-327%
Redevance de Crédit bail				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 194 861</b>	<b>840 037</b>	<b>298 577</b>	<b>43%</b>
Charges financières	10 722	5 402	5 338	99%
Produits financiers				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 10 722</b>	<b>- 5 402</b>	<b>- 5 338</b>	<b>99%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 184 139</b>	<b>834 635</b>	<b>293 239</b>	<b>43%</b>
Eléments exceptionnels	- 4 671		- 4 671	
Impôts sur les sociétés+CICE	- 191 822	- 196 470	- 21 990	11%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>987 646</b>	<b>638 165</b>	<b>266 578</b>	<b>54%</b>



## 4.1.2. Tarifs UVE et leurs évolutions

Ci-dessous, les tableaux reprenant les tarifs appliqués en 2018 à chaque apporteur de déchets ou à la vente de chaleur au réseau.

Tous les montants sont en euros Hors Taxes (TGAP et TVA).

### Facturation OM BORDEAUX METROPOLE + SIVOM

	Indices de base				Indices fin de mois				Hors TGAP	Coefficient Révision	Hors TGAP
	ICHT-IMEo	FSD2o	BT40o	FODo	ICHT-IME	FSD2	BT40	FOD	Prix de base/t		Prix facturé/T
janv-18	96,90	115,50	861,90	87,02	119,70	126,60	1 042,67	87,02	45,82	1,1561	52,973
févr-18	96,90	115,50	861,90	87,02	119,70	127,80	1 040,70	84,92	45,82	1,1549	52,918
mars-18	96,90	115,50	861,90	87,02	119,70	128,30	1 043,65	86,05	45,82	1,1572	53,023
avr-18	96,90	115,50	861,90	87,02	120,20	128,80	1 042,67	88,80	45,82	1,1644	53,353
mai-18	96,90	115,50	861,90	87,02	120,20	128,90	1 049,56	93,60	45,82	1,1716	53,683
juin-18	96,90	115,50	861,90	87,02	120,20	129,30	1 050,55	91,15	45,82	1,1688	53,554
juil-18	96,90	115,50	861,90	87,02	121,00	129,80	1 054,49	90,56	45,82	1,1734	53,765
août-18	96,90	115,50	861,90	87,02	121,00	130,90	1 057,44	93,12	45,82	1,1784	53,994
sept-18	96,90	115,50	861,90	87,02	121,00	131,40	1 058,42	95,15	45,82	1,1819	54,155
oct-18	96,90	115,50	861,90	87,02	122,00	131,70	1 061,38	100,33	45,82	1,1953	54,769
nov-18	96,90	115,50	861,90	87,02	122,00	132,60	1 062,36	93,24	45,82 / 72,00	1,1866	54,370/81,850 (*)
déc-18	96,90	115,50	861,90	87,02	122,00	131,70	1 065,32	87,66	72,00	1,1310	81,432

(\*) Seuil des 90 000 tonnes atteint: passage P1 à P2

### Formules de révision des prix facturés

P1 [ 0.13 + 0.55 x ICHTTs1/ICHTTs1o + 0.13 x FSD2/FSD2o + 0.12 x FOD/FODo + 0.07 x BT40/BT40o ]

P2 [ 0.34 + 0.37 x ICHTTs1/ICHTTs1o + 0.18 x FSD2/FSD2o + 0.07 x FOD/FODo + 0.04 x BT40/BT40o ]

### Facturation OM Véolia Bègles

A compter de mars 2009, prix fixe de 72 € /tonne hors TGAP si coefficient de révision < 1, Si coefficient >1, formule P2 appliquée

	Prix de base	Coeff. Révision P2	Prix facturé	
janv-18	72,00	1,1125	80,100	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
févr-18	72,00	1,1128	80,122	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
mars-18	72,00	1,1147	80,258	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
avr-18	72,00	1,1195	80,604	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
mai-18	72,00	1,1239	80,921	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
juin-18	72,00	1,1226	80,827	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
juil-18	72,00	1,1261	81,079	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
août-18	72,00	1,1300	81,360	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
sept-18	72,00	1,1325	81,540	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
oct-18	72,00	1,1411	82,159	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
nov-18	72,00	1,1368	81,850	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
déc-18	72,00	1,1310	81,432	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"

**Facturation MWH Rive Droite Energie**

	Prix de base	Coeff. Révision	Prix facturé
<i>janv-18</i>	15,00	1,1278	16,917
<i>févr-18</i>	15,00	1,1351	17,027
<i>mars-18</i>	15,00	1,1383	17,075
<i>avr-18</i>	15,00	1,1423	17,135
<i>mai-18</i>	15,00	1,1423	17,135
<i>juin-18</i>	15,00	1,1451	17,177
<i>juil-18</i>	15,00	1,1498	17,247
<i>août-18</i>	15,00	1,1520	17,280
<i>sept-18</i>	15,00	1,1570	17,355
<i>oct-18</i>	15,00	1,1629	17,444
<i>nov-18</i>	15,00	1,1643	17,465
<i>déc-18</i>	15,00	1,1684	17,526



## 4.2. Analyse Détaillée du Compte de Résultat Rive Droite Environnement UVE

L'analyse comparée du compte de résultat de la délégation concernant le service public de Traitement des Déchets par Incinération, entre le réalisé 2018 et le réalisé 2017, appelle les remarques et commentaires suivants :

De manière générale, certaines données financières ont été arrêtées plusieurs jours avant le 31 décembre 2018. Il en découle que certains éléments quantitatifs pris en compte dans les comptes, ayant été extrapolés, peuvent être légèrement différents des valeurs finales réelles au 31 décembre 2018, indiquées dans la partie technique.

Les données comptables sont arrêtées en fin d'année, sur la base de prévision.

### 4.2.1. Produits de la délégation UVE

PRODUITS	REALISE 2018			REALISE 2017			Ecart €	Ecart %
	Qté	PU	€	Qté	PU	€		
<b>Incinération</b>								
Vente de chaleur	104 352	17.10	1 784 496	98 087	16.91	1 658 968	+125 528	+ 7.6 %
Prestation de boues	0			0				
Vente Ordures Ménagères BORDEAUX MÉTROPOLE	104 909	57.92	6 076 624	104 411	55.70	5 815 797	+260 827	+ 4.5 %
Vente Ordures Ménagères SEMOCTOM	2 420	92.18	223 074	336	91.02	30 583	+192 491	
Vente Ordures Ménagères, DAE hors collectivités	18 132	80.04	1 451 272	20 887	78.56	1 640 873	-189 601	- 11.6 %
Vente ferrailles			9 304			8 961	+343	+ 3.8 %
Vente électricité	19 745		1 180 291	19 189		1 101 101	+79 190	+7.2 %
Autres prestations			9 023				+ 9 023	
TGAP			372 579			376 945		
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>			<b>11 106 663</b>			<b>10 633 228</b>	<b>+473 435</b>	<b>+ 4.5 %</b>





### Vente Electricité :

Les ventes électriques s'élevaient à 19 745 MWh soit + 11 % vs 2017 lié à une plus grande disponibilité, une meilleure qualité vapeur, l'évolution des meilleurs indices de facturation

### Taxe Générale sur les Activités Polluantes :

De par les certifications ISO 14001 et 50001 de Rive Droite Environnement, l'atteinte d'une performance énergétique élevée (>65 %) et la réduction des émissions de NOx au meilleur niveau, nous avons obtenu un taux réduit de TGAP : la TGAP appliquée a donc été de 3,01 €/t réceptionnée tout au long de l'année 2018, au lieu de 3.00 €/t en 2017.

En synthèse, le chiffre d'affaires s'établit en hausse de 4.5 % par rapport à l'année dernière lié à la bonne valorisation de l'usine (ventes électriques et ventes chaleurs), des apports d'ordures ménagères en hausse et une révision des prix en progression.

### Autres Produits :

#### **Refacturation Rive Droite Energie :**

L'ensemble des refacturations (à l'euro l'euro) au sub-délégataire Rive Droite Energie a été repris sur cette ligne : il s'agit de dépenses effectuées par Rive Droite Environnement pour le compte de Rive Droite Energie qui sont détaillées dans les charges, et donc dans les paragraphes ci-dessous : rétrocession électricité, eau, et frais de téléphone et communication, ...

En effet, par soucis de simplification et d'efficacité, les sociétés étant regroupées sur le même site, un seul contrat a été souscrit pour chaque prestation par le principal utilisateur de celle-ci : ainsi, Rive Droite Environnement est le titulaire des contrats de fourniture d'Electricité, d'eau, et de téléphone ; seul le contrat gaz est porté par Rive Droite Energie. Les frais fixes et les consommations sont donc répartis de manière respectives.

Pour mémoire jusqu'en 2016, le Délégué Rive Droite Environnement était l'employeur de l'ensemble des personnes reprises et affectées à temps plein sur le site ; une convention de mise à disposition a donc été établie pour le personnel travaillant sur l'activité Réseau. En conséquence, les rémunérations et les dépenses liées à ce personnel sont donc rétrocédées à Rive Droite Energie sous forme de refacturation à l'euro l'euro : rémunérations, déplacements, formations, location et nettoyage des tenues de travail...





### Facturation frais de siège :

Les frais de siège national et régional de Veolia, rémunérant les moyens techniques, commerciaux, juridiques et administratifs mis en œuvre pour l'exécution du contrat et pour la gestion de la société, ont été facturés à la filiale Rive Droite Environnement. Ces frais de siège au réel se sont établis à un niveau légèrement supérieur au calcul de ceux inscrits au plan d'affaire initial actualisés selon l'évolution de la formule de révision de la redevance chauffage urbain intégrée au contrat. Ces frais sont plafonnés aux montants de base du contrat révisé de la formule de révision ci-dessous :

Formule de révision :  $0,15 + 0,60 \times \text{ICHT-IME} / \text{ICHT-IME}_0 + 0,25 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0$

### Dépenses de sous-traitance :

Ce poste n'intègre pas la sous-traitance correspondant à la Maintenance et au GER ; il représente l'ensemble des frais de transport et traitement des résidus d'exploitation ; l'évolution de ce poste reflète celle des tarifs et des différents ratios d'exploitation.

Le montant de la sous-traitance baisse de 11 % entre 2018 et 2017 avec un double effet : Prix et quantité des sous-produits (- 2 % mâchefers et REFIOM).

### Gros entretien et réparation :

Le détail est présenté dans un paragraphe spécifique : le montant est à comparer plutôt au prévisionnel de l'année, plutôt que d'une année à l'autre.

Le comparatif est présenté dans le chapitre 4.6.1. Il y figure, poste à poste, les écarts entre le programmé et le réalisé.

### Maintenance :

Les variations des postes « Maintenance » et « Fourniture d'entretien et petits équipements » et « Autres achats » : le cumul de ces postes fait apparaître une baisse de 11 % par rapport à 2017.





- RAS

#### 4.2.2. Informations financières relatives au bilan

Délais de paiement fournisseurs à la clôture du dernier exercice

Dettes fournisseurs en Euros			
Année	2016	2017	2018
Paiement à 30 jours	447 642	57 447	551 561
Paiement à 45 jours	173 457	269 592	438 730
Paiement à >45 jours	216 903	178 654	98 778
<b>TOTAL</b>	<b>838 003</b>	<b>505 693</b>	<b>1 089 069</b>

#### Retards Clients :

Clients au 31/12/2018 : 353 k€ dont. Ratio =>40 jours

#### Investissements :

Le total des investissements corporels pour 2018 s'élève à 0 k€.



## 4.3. Compte de Résultat Réseau RIVE DROITE ENERGIE

Chauffage Urbain	Exercice 2018	Exercice 2017	Evolution	
	€	€	en valeur	en %
<b>Ventes</b>				
Ventes R1	2 802 133	2 710 247	91 886	3%
Ventes R2	4 360 381	4 247 550	112 831	3%
Vente d'électricité (cogénération)	1 296 488	1 671 493	-375 005	-22%
Ventes complémentaires DSP	350	4 846	-4 496	-93%
Ventes complémentaires hors DSP		6 385	-6 385	-100%
Travaux de raccordement	0	0	0	
Rétrocession gaz à R D Environnement	75 951	72 832	3 118	4%
Produit UIOM sur production électrique	100 000	100 000	0	
<b>Sous-total Chiffre d'Affaires CU</b>	<b>8 635 302</b>	<b>8 813 353</b>	<b>-178 051</b>	<b>-2%</b>
Reprise sur provisions GER	0	0	0	
Variation de travaux en cours	0	0	0	
Autres Reprises sur provisions	22 478	25 834	-3 357	
Droits de raccordement (étalés)	430 346	372 986	57 360	15%
Quote-part des subventions pour	119 896	119 896	0	0%
Produits divers de gestion courante	2	116	-115	
Produit/Charge sur CO <sup>2</sup>	-77 393	-35 539	-41 854	118%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9 130 630</b>	<b>9 296 646</b>	<b>-166 016</b>	<b>-2%</b>



Chauffage Urbain	Exercice 2018	Exercice 2017	Evolution	
	€	€	en valeur	en %
<b>Variation de stock (par souci de clarté, les achats sont présentés en consommés, donc nets de variation de stocks)</b>				
<b>Achats</b>				
Electricité	190 816	125 098	65 718	53%
	<i>142 399</i>	<i>90 504</i>		
Eau	37 792	38 341	-549	-1%
	<i>30 336</i>	<i>34 777</i>		
Combustibles	4 146 960	4 164 979	-18 019	0%
<i>dont achat gaz pour chaufferie</i>	<i>1 932 537</i>	<i>2 317 974</i>	<i>-385 436</i>	
<i>dont achat gaz pour les fours</i>	<i>75 951</i>	<i>72 832</i>	<i>3 118</i>	
<i>dont Chaleur refacturée par RD Env</i>	<i>1 775 738</i>	<i>1 643 556</i>	<i>132 182</i>	
<i>dont Chaleur Cogénération Carrier</i>	<i>47 155</i>	<i>31 883</i>	<i>15 272</i>	
<i>dont achat de bois</i>	<i>293 916</i>	<i>98 734</i>	<i>195 182</i>	
Produits traitements d'eau	4 055	0	4 055	
Carburant				
Fournitures d'entretien et petit équipement	25 670	20 563	5 107	25%
	<i>3 495</i>	<i>2 556</i>		
Achats pièces détachées	1 809	31 358	-29 549	-94%
Variation de stock	0	2 102	-2 102	-100%
<b>Services extérieurs</b>				
Facturation frais de siège	318 121	312 067	6 054	2%
Sous-traitance	173 901	115 957	57 944	50%
	<i>Refacturé par RD Env</i>			
Crédit-Bail et locations mobilières	11 856	12 296	-440	-4%
Petit entretien				
Gros entretien et réparations (GER)	370 591	276 699	93 892	34%
<i>dont achats pièces détachées P3</i>	<i>37 656</i>	<i>13 981</i>		
<i>dont sous-traitance P3</i>	<i>332 935</i>	<i>262 718</i>		
Entretien et réparation autres	1 474	9 064	-7 590	-84%
Assurance	46 556	50 975	-4 419	-9%
Documentation - Etude	2 962	0	2 962	
<b>Autres services extérieurs</b>				
Honoraires	10 392	9 385	1 008	11%
Déplacements, Missions, Réceptions	2 724	2 756	-32	-1%
	<i>Refacturé par RD Env</i>			
Frais véhicules	33 791	26 179	7 612	29%
	<i>Refacturé par RD Env</i>			
Postes et télécommunications	42 703	832	41 871	5033%
	<i>1 091</i>	<i>851</i>		
Frais de contrôle				
Autres services extérieurs	225	241	-16	-7%
<b>Impôts et Taxes</b>				
CET et Taxes foncières	178 923	142 269	36 654	26%
	<i>63 440</i>	<i>65 812</i>		
Taxe parafiscale, TGAP	2 344	901	1 443	160%
Taxe véhicule (2 véhicules à 160 g)				
Contribution Sociale de Solidarité	0	0	0	
Impôt forfaitaire annuel - IFA			0	
<b>Charges de personnel</b>				
Personnels détachés	687 495	646 915	40 580	6%
	<i>2 751</i>	<i>2 751</i>		
<i>Dont personnel refacturé par RD Env</i>	<i>684 744</i>	<i>646 915</i>	<i>37 829</i>	
<i>Dont personnel refacturé par Dalkia</i>			<i>0</i>	
<i>Dont Quote-Part IFC et médailles refacturé</i>			<i>0</i>	
<i>dont détaché par Dalkia France</i>			<i>0</i>	
Participation				
Charges Sociales				
<b>Redevance du service public du chauffage urbain</b>	1 428 579	1 390 148	38 431	3%
<b>Redevance liée au prix de la chaleur</b>	0	2 926	-2 926	-100%
<b>Sinistres</b>	1 312	20 007		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 721 052</b>	<b>7 402 057</b>	<b>318 995</b>	<b>4%</b>
<i>dont frais de siège</i>	<i>318 121</i>	<i>312 067</i>	<i>6 054</i>	<i>2%</i>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 409 579</b>	<b>1 894 589</b>	<b>-485 011</b>	<b>-26%</b>
Dotations aux amortissements y/c caducité	1 321 886	1 257 118	64 768	5%
Dotations aux provisions GER	72 982	67 960	5 022	
Autres Dotations aux provisions	15 312	47 000	-31 688	
Redevance de Crédit bail				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-602</b>	<b>522 511</b>	<b>-523 112</b>	<b>-100%</b>
Charges financières	118 951	158 438	-39 487	-25%
dont Intérêts d'emprunts			0	
Produits financiers			0	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-118 951</b>	<b>-158 438,37</b>	<b>39 487</b>	<b>-25%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-119 553</b>	<b>364 072</b>	<b>-483 625</b>	<b>-133%</b>
Eléments exceptionnels	0	30 189	-30 189	
Impôts sur les sociétés			0	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-119 553</b>	<b>333 883</b>	<b>-453 436</b>	<b>-136%</b>
<b>EBE retraité = EBE hors frais de siège et G.E.R</b>	<b>2 098 290</b>	<b>2 483 355</b>		

## 4.4. Analyse Détaillée du Compte de Résultat Réseau RIVE DROITE ENERGIE

L'analyse comparée du compte de résultat de la subdélégation entre 2018 et 2017 appelle les remarques et commentaires suivants :

De manière générale, les données financières sont arrêtées quelques jours avant le 31 décembre 2018 ; de ce fait, certains éléments quantitatifs peuvent différer des valeurs réelles indiquées dans la partie technique.

### PRODUITS DE LA SUBDELEGATION :

Rappel des tarifs appliqués mensuellement pour 2018 :

SUIVI TARIFS R1 et R2					
2018	R1	R2-1	R2-2	R2-3	R2
Janvier	22,55	2,46	30,062	9,034	41,556
Février	22,61	2,658	30,09	9,026	41,774
Mars	22,53	2,662	30,129	9,039	41,83
Avril	22,61	2,873	30,238	9,05	42,161
Mai	22,63	2,902	30,266	9,077	42,245
Juin	22,87	2,708	30,271	9,077	42,056
Juillet	23,10	2,498	30,421	9,122	42,041
Août	23,48	2,343	30,449	9,134	41,926
Septembre	23,64	2,316	30,511	9,137	41,964
Octobre	23,52	2,306	30,697	9,181	42,184
Novembre	23,65	2,334	30,715	9,185	42,234
Décembre	23,790	2,334	30,715	9,185	42,234

**Ventes R1** : Le chiffre d'affaires R1 augmente de 91.886 € soit +3.40%. Il passe à 2.802.133 € contre 2.710.247 € en 2017.

Exercice	Date début exercice	Date fin exercice	Nombre de jours chauffe	DJU exercice	MWh PCU vendus
2017	01/01/17	31/12/17	211	1 715	115 560
2018	01/01/18	31/12/18	219	1 651	118 630
<b>Variation en valeur</b>			8	- 64	3 070
<b>Variation relative</b>			3.80 %	- 3.70 %	2.65 %



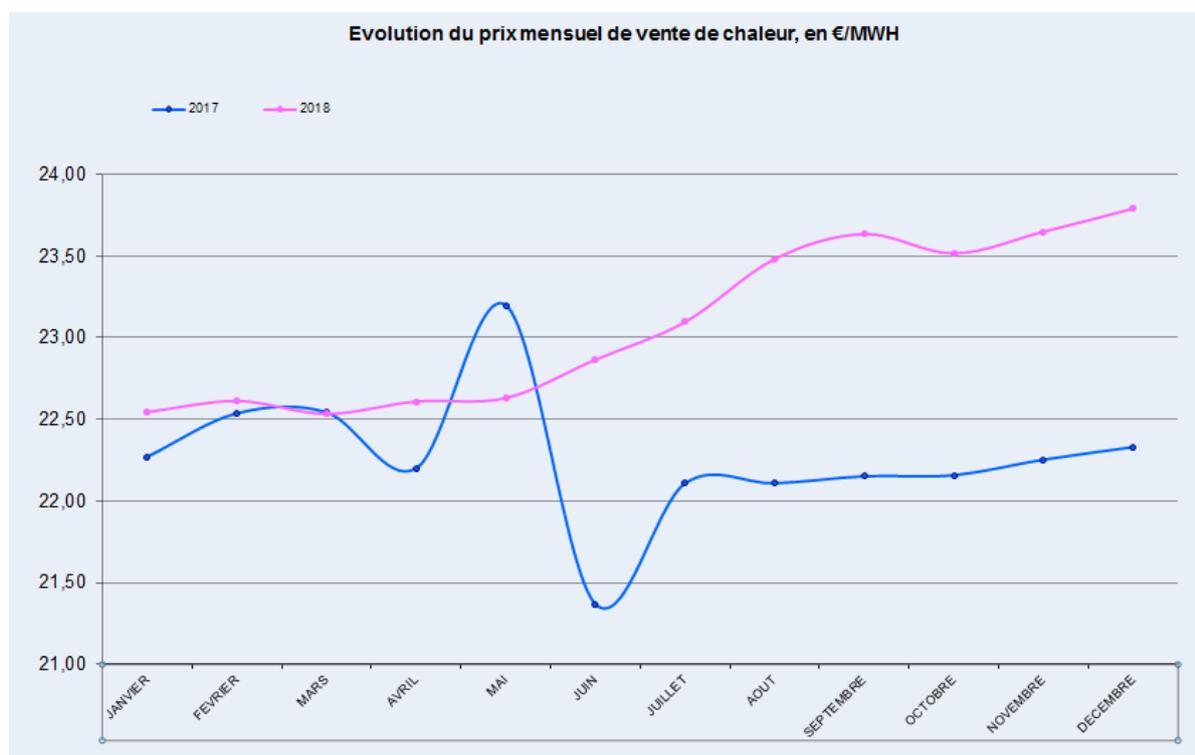
Le prix moyen de la chaleur vendue a légèrement augmenté passant de 23,07 €/MWh en 2018 contre 22,27 €/MWh en 2017, soit une hausse de +3.59 %. Le nombre de jour de chauffe et de MWh vendus ont augmenté respectivement de 3.8% (5 jours de chauffe) et de 2.65% (MWh vendus). A contrario, les DJU ont baissé de 3.7%.

Il est à noter que la refacturation de l'avenant 6 sur l'exercice 2018 représente 73 070€ contre 142 164€ sur l'exercice.

Le tarif R1 a été calculé mensuellement, selon la mixité des prix des énergies suivantes :

- pour 64 % sur le prix de la chaleur provenant de l'usine d'incinération,
- pour 10 % selon les indices « Produits du travail du bois » et « Transport routier dans les marchés de longue durée »,
- pour 26 % selon l'indice du gaz distribué, hors ventes aux ménages.

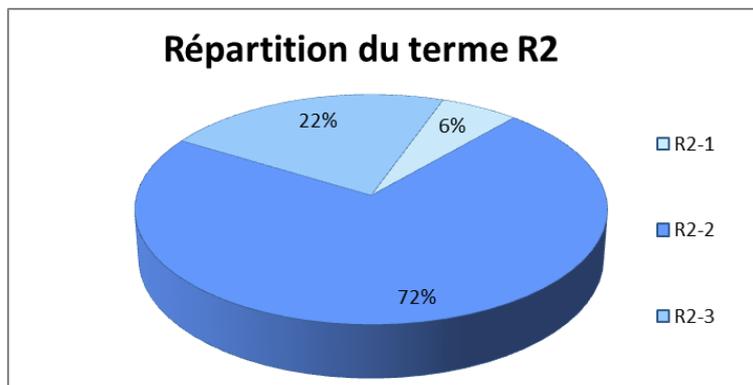
Le graphique ci-dessous reprend les évolutions des prix mensuels pour chacun des deux exercices observés. Hormis pour les mois de Mars et Mai, le terme R1 en 2018 a été au-dessus de celui de 2017.







Le graphique ci-dessous indique la part de chaque terme composant le prix R2. Le terme R2-2 représente le coût des prestations de conduite et petit entretien pour assurer le fonctionnement des installations.



**Ventes d'électricité** : Le chiffre d'affaires a baissé de 375 005 €. Cette diminution est due au fait que la cogénération a fonctionné 3 mois en 2017 contre un mois en 2018.

Le tableau ci-dessous détaille la production de l'électricité pour l'exercice 2018 :

Période	Quantités produites	Part variable	Part fixe	Chiffre d'affaires
Provision 2017	- 2 871	- 215 500	- 152 699	- 368 199
Décembre 2017	3 418	275 225	163 699	438 924
janvier-18	3 399	251 941	163 699	415 640
février-18		20 720	163 699	184 419
mars-18			224 214	224 214
EP 2017 -2018		56 195		56 195
octobre-18		1 104		1 104
novembre-18	102	9 493	167 349	176 843
Provision Déc 2018			167 349	167 349
<b>Année 2018</b>	<b>4 047</b>	<b>399 178</b>	<b>897 310</b>	<b>1 296 488</b>

**Rétrocession gaz à Rive Droite Environnement** : 75.951 € en 2018 contre 72.832 € comptabilisés en 2017, soit une augmentation de 3.118 €.

Pour mémoire, un seul contrat est souscrit sur le site auprès du fournisseur de gaz. Rive Droite Energie, principal consommateur de gaz, en est le titulaire. Cependant, le processus d'incinération demande, essentiellement lors de l'allumage des fours, une puissance de gaz importante. La consommation en découlant est ainsi rétrocédée, au prorata des puissances souscrites et des consommations constatées, à Rive Droite Environnement.





### CHARGES DE LA SUBDELEGATION :

**Achats d'électricité** : 190.816 € en 2018 contre 125.098 € en 2017 soit une augmentation de 65.718 €. Une partie de cette augmentation se situe au niveau des auxiliaires, avec notamment le fonctionnement plus important de la chaufferie biomasse des Akenes ; et l'autre partie est sur la chaufferie de Cenon.

**Achats d'eau** : 37.792 € pour cette année, par rapport à 38.341 € en 2017. La part refacturée par Rive Droite Environnement s'élève à 30.336 € contre 34.777 € l'an passé.

**Achats combustibles** : ce poste de 4.146.960 € se décompose de la façon suivante :

- 2.008.488 € d'achat de gaz, dont 75.951 € de refacturation gaz à Rive Droite Environnement pour les besoins de son process d'incinération au titre de 2018.
- 1.775.738 € d'achat de chaleur fait auprès de l'usine d'incinération.
- 47.155 € d'achat de chaleur auprès de la centrale de cogénération de Carriet.
- 293.916 € d'achat de bois, pour la chaufferie biomasse.
- 21.663 € de fuel, pour les chaufferies mobile suite à l'ilotage du réseau pendant les travaux.

	Année 2018		
	quantité	P.U	valeur
Gaz naturel chaudières, en Mwh PCS	24 887	40,47	1 007 130
Gaz naturel chaufferie de secours, en Mwh PCS	338	95,91	32 418
Gaz naturel chaufferie des Akenes, en Mwh PCS	4 193	40,10	168 128
Gaz naturel turbine, en Mwh PCS	15 714	41,61	653 809
Gaz naturel fours, en Mwh PCS	1 145	66,35	75 951
écart de provision n-1 sur Gaz naturel fours			
Gaz naturel fours, en Mwh PCS surplus			
écart de provision n-1	-		71 051
Gaz naturel total, en Mwh PCS	46 277	43,40	2 008 488
Gaz naturel total, en Mwh PCU (indicatif)	37 859	53,05	2 008 488
dont gaz naturel réseau chaleur, en Mwh PCU	20 636	61,97	1 278 728
Achat chaleur RD Environnement, en Mwh PCU	102 120	17,39	1 775 738
Redevance CUB sur chaleur UVE			-
FUEL	335	64,72	21 663
Achat chaleur COGESTAR 2, en Mwh PCU	590	79,92	47 155
Achat chaleur BED, en Mwh PCU	12 267	23,96	293 916
Achat de chaleur net, en Mwh PCU	114 977	18,60	2 138 472
Récupération chaleur sous turbine, Mwh PCU	7 864	47,18	371 022
<b>Coût moyen du Mwh PCU</b>	<b>143 477</b>	<b>26,40</b>	<b>3 788 222</b>





**Gros entretien et réparation - dépenses P3 (pièces et sous-traitance)** : 370.591 € pour 2018, pour 276.699 € en 2017, pour 307.421 € en 2016 et 486.461 € en 2015. Ces dépenses sont principalement liées aux fuites sur le réseau.

Un tableau détaille les opérations réalisées au titre de l'engagement contractuel de maintenir le service public pris par le délégataire. Pour mémoire, la main d'œuvre est exclue de ce calcul, cependant un coefficient de peines et soins fixés à 1,10 est intégré, afin de couvrir les charges de structure mobilisées par cette activité (études, consultations des fournisseurs, suivi des chantiers, mises à jour des inventaires notamment).

**Frais de véhicules** : 33.791 € pour 2018 contre 26.179 € constatés en 2017. Ces charges représentent la refacturation par Dalkia des contrats de location de véhicules affectés au personnel de Rive Droite Energie.

**Impôts et taxes** : 178 923 € qui se décomposent de :

- 39.888 € avec un montant de 40.866 € au titre de la Contribution Economique Territoriale 2018 et – 978 € de solde de 2017;
- et de 139.035 € de taxe foncière, dont 63.440 € refacturés par Rive Droite Environnement.

**Charges de personnel** : 687.495 € en 2018 contre 649.915 € en 2017.

Durant 2016, les salariés dédiés au réseau de chaleur ont été transférés sur la société Dalkia France. Ce changement a pour conséquence l'arrêt des refacturations entre les deux sociétés à savoir RDEnvironnement et RDEnergie.

Il est à noter le départ en retraite d'un collaborateur.

**Redevance du service public du chauffage urbain** : cette redevance pour 2018 s'élève à 1.428.579 € pour un montant de base de 1.200.000 €. L'écart entre 2017 et 2018 est lié aux révisions indiciaires.

**Redevance liée au prix de la chaleur** : Sur 2018, le prix de la chaleur facturé par l'usine d'incinération (CHALUIOMEXP) ayant été supérieur au prix de la chaleur actualisé aux coûts des énergies (CHALUIOMEN), aucune redevance n'a été versée.

*Pour rappel : cette redevance est issue de l'article 69.5 du contrat de délégation actualisant la redevance sur le coût des énergies concurrentes (gaz naturel).*



**Dotations aux amortissements y compris de caducité** : 1.321.886 € pour 2018 (dont 1.094.180 € concernent la dotation à la provision pour reconstitution des capitaux investis dénommée « PRCI »), contre 1.257.118 € en 2017.

Cette augmentation est liée aux raccordements 2017 et 2018 ainsi qu'aux travaux réalisés sur le réseau durant l'été 2018. Le calcul de la dotation aux amortissements de ces travaux a tenu compte du montant de valeur résiduelle à la date d'échéance contractuelle (31/12/2020).

La PRCI peut venir en complément, dans un contrat de concession ou comportant des éléments concessifs, à l'amortissement industriel. Pour rappel, à la fin du contrat de délégation, le délégataire devra remettre au délégant l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'accomplissement de la mission de service public (fourniture et distribution de chaleur pour le sub-délégataire). Une partie de ces équipements a été confiée par le délégant : elle correspond aux biens affermés déjà existants (et financés par la collectivité ou le précédent délégataire). Une autre partie de ces biens est constituée d'ouvrages financés par le titulaire : elle correspond à des biens concédés. La base totale réalisée à fin décembre 2018 est de 9.153.398 €. Le délégataire constate sur la durée de son contrat la non-valeur que représentera cet actif en raison de l'obligation de restitution rappelée précédemment. Sont inclus également à hauteur de 22.391 €, les amortissements pour les travaux de raccordements de 2010, calculés sur une base de 231.377 €.

**Dotations aux provisions pour risque** : 72.982 € de provision pour la garantie totale.

#### **RESULTAT DE LA SUBDELEGATION** :

De tout ce qui précède, ainsi que d'autres variations non significatives individuellement, découle un résultat net de -119.653 € à mettre en regard d'un bénéfice de 333.883 € en 2017.

Cette variation s'explique par:

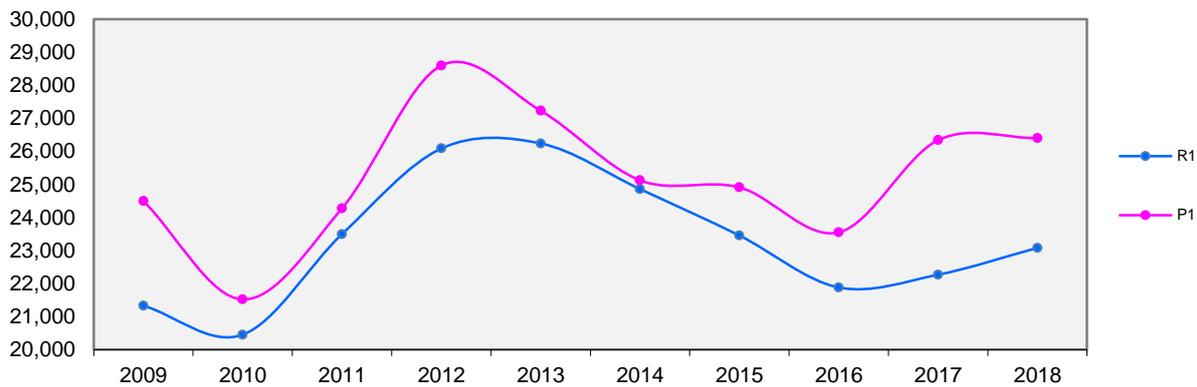
- > Un effet prix largement défavorable estimé à -170 k€
- > des dépenses GER récurrentes qui pèsent sur le résultat pour -93k€
- > des dépenses liées aux taxes (-37k€), amortissements et frais de personnels (départ en retraite).



On constate toujours un écart défavorable entre le prix de vente P1 (28.08) et le coût moyen du MWh PCU d'achat de combustibles (26.4€). Même si cet écart a diminué par rapport à 2017, il reste encore important (-3.3€).

Le graphique ci-dessous compare ces deux tarifs, depuis la mise en place du contrat de la délégation du service public en 2009, le R1 correspondant au prix moyen du MWh vendu aux abonnés, et le P1 au prix moyen du MWh acheté.

**Evolution des prix annuels de vente et d'achat de combustibles**





## 4.5. Compte de Résultat Annuel de la Délégation

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL DSP Réel 2018				
Libellé \ années	Réel 2018	Réel 2017	Evolution	Evolution
	€	€	en valeur	en %
<b>Incineration</b>	<b>9 322 167</b>	<b>8 974 260</b>	<b>347 907</b>	<b>3,9%</b>
Prestation de boues	-	-	-	
Vente Ordures Ménagères Colletivités	6 299 998	5 846 380	453 618	7,8%
Vente Ordures Ménagères assimilées autres	1 450 972	1 640 873		
Vente ferrailles mâchefers	9 304	8 961	343	3,8%
Vente électricité	1 180 291	1 101 101	79 190	
TGAP	372 579	376 945		
Autres prestations	9 023	-		
<b>Autres prestations</b>	<b>8 459 351</b>	<b>8 640 520</b>	<b>- 181 169</b>	<b>-2,1%</b>
R1	2 802 133	2 710 247	91 886	3,4%
R2	4 360 381	4 247 550	112 831	2,7%
Vente d'électricité (cogénération)	1 296 488	1 671 493	- 375 005	-22,4%
Ventes complémentaires DSP	350	4 846		
Ventes complémentaires hors DSP		6 385	- 6 385	-100,0%
Droits de raccordement				
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>17 781 518</b>	<b>17 614 780</b>	<b>166 738</b>	<b>0,9%</b>
Production stockée				
Reprise sur provisions GER				
Variation de travaux en cours				
Autres reprises	21 242	25 834	- 4 592	-17,8%
Droits de raccordement (étalés)	430 346	372 986	57 360	15,4%
Quote part des Subventions pour investissement	119 896	119 896	-	
Produits divers de gestion courante	2	116	- 115	-98,5%
Produit sur excédent CO <sup>2</sup>	- 77 393	- 35 539	- 41 854	117,8%
Autres produits dont Remboursement d'Assurances	58 612	74 233	- 15 621	-21,0%
...				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>18 334 222</b>	<b>18 172 307</b>	<b>161 916</b>	<b>0,9%</b>



Libellé \ années	Réel 2018	Réel 2017	Evolution	Evolution
	€	€	en valeur	en %
Variation de stock	0	2 102		
<b>Achat</b>				
Electricité	66 265	82 653	- 16 389	-19,8%
Eau	115 231	84 489	30 742	36,4%
Combustibles	2 377 487	2 526 320	- 148 834	-5,9%
Produits allumage et additifs	43 946	48 990	- 5 044	-10,3%
Carburant GO	-	-		
Produit traitement d'eau	4 055			
Fourniture d'entretien et petit équipement	83 153	78 857	4 296	5,4%
Réactif traitement des fumées	337 276	339 687	- 2 411	-0,7%
Autres achats	1 809	51 921	- 50 112	-96,5%
<b>Services extérieurs</b>				
Facturation frais de siège	831 621	813 175	18 446	2,3%
Sous-traitance	2 050 634	2 235 254	- 184 620	-8,3%
<i>dont groupe</i>	<i>1 876 733</i>	<i>2 119 297</i>	<i>- 242 564</i>	<i>-11,4%</i>
Crédit Bail, location	16 831	15 824	1 008	6,4%
Petit entretien				
Gros entretien et réparations (GER)	2 305 267	2 029 091	276 176	13,6%
Maintenance	53 736	65 310	- 11 574	-17,7%
Entretien et réparation autres	1 474	9 064	- 7 590	
Assurance	351 429	255 150	96 279	37,7%
<i>dont groupe</i>				
Documentation - Etude	3 544	458	3 086	
<b>Autres services extérieurs</b>				
Honoraires	56 192	15 585	40 607	260,6%
Déplacement, Missions, Réceptions	35 451	30 514	4 938	16,2%
Frais de véhicule	33 791	26 179	7 612	
Postes et télécommunications	57 827	17 765	40 063	225,5%
Frais de contrôle	62 584	77 002	- 14 418	-18,7%
Autres services extérieurs	7 954	11 175	- 3 221	-28,8%
<b>Impôts et Taxes</b>				
CET	238 947	170 170	68 777	40,4%
Taxe parafiscale	2 344	901	1 443	160,2%
Taxe véhicule	125	124	1	
CSS Organic	-	-		
TGAP	384 373	387 462	- 3 089	
Autres dont TF	326 351	330 180	- 3 829	-1,2%
Impôt forfaitaire annuel - IFA				
<b>Charges de personnel</b>				
Rémunération +Charges Sociales	3 019 228	2 854 887	164 341	5,8%
<b>Autres charges de gestion courante</b>	47 174	-		
<b>Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain</b>	1 938 579	1 903 075	35 505	1,9%
<b>Sinistres</b>	1 312	20 007		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 855 993</b>	<b>14 483 370</b>	<b>372 623</b>	<b>2,6%</b>





- Pour les charges : Principe de Consolidation = RD Env. + RD Energie - Refacturation faite par RD Env. quel que soit le poste de charges (excepté le gaz où c'est la rétrocession de RD Energie qui est prise en compte).

But = éliminer toutes les charges réciproques dans le tableau consolidé (Produit = 0 et Charges neutralisées).

Le Résultat Net de la Délégation s'établit à un niveau bénéficiaire de 899 k€ soit – 9 % vs 2017.

## 4.6. Travaux de Gros Entretien et Renouvellement

### 4.6.1. Etablissement du Compte de Travaux de Gros Entretien et Renouvellement UVE

	ANNEE 10	ANNEE 10 REALISE
<b>POSTE DE RÉCEPTION ET DE MANUTENTION DES DÉCHETS</b>		
Ponts bascules	8 200	9 085
Portiques de détection radioactivité	0	0
Pont roulant	11 400	18 698
Boues	13 000	282
Grappin	10 700	18 849
Engin	0	43 564
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>43 300</b>	<b>90 478</b>
<b>POSTE COMBUSTION ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE</b>		
<b>FOUR</b>		
Structure four	0	16 474
Alimentation	3 500	6 624
Grilles et barreaux	19 500	173 595
Réducteurs - Entraînement	0	0
Parties mécaniques sous grilles	0	0
Fumisteries, réfractaires	30 000	0
Brûleurs et équipements	9 000	6 116
Extracteur à mâchefers	40 300	57 752
Ventilateur d'air primaire	0	7 626
Réchauffeur d'air	4 300	6 640
Ventilateur d'air secondaire	2 500	18 292
Ventilateur d'air tertiaire	2 500	0
Gaines de distribution, vannes	0	0
Instrumentation	0	21 788
Armoires électriques - automates	0	0
<b>CHAUDIÈRE</b>		
Structure chaudière (charpentes - passerelles)	0	0
Surchauffeur	16 000	66 823
Vaporisateurs	0	6 124
Economiseurs	6 000	77 259
Tuyauteries	33 600	312 223
Vannes, robinetteries, soupapes	0	0
ramonage	2 000	17 448
Casing et isolation	0	0
Gaine de fumées, compensateurs	0	14 781
Equipements Denox SnCr	0	0
Instrumentation chaudière	0	0
Armoires électriques - automates - chaudière	0	0
Divers (à préciser)	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>169 200</b>	<b>809 566</b>



	ANNEE 10	ANNEE 10 REALISE
<b>POSTE ÉVACUATION ET STOCKAGE DES MÂCHEFERS</b>		
Transporteur mâchefers	7 000	48 089
Deferailleur	0	0
Pont roulant Mâchefers	1 000	8 054
Grappin Mâchefers	13 250	0
Divers (à préciser)	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>21 250</b>	<b>56 143</b>
<b>POSTE TRAITEMENT DES FUMÉES</b>		
Tour d'évaporation	159 800	50 965
Stockage et distribution de réactifs	94 200	12 808
Filtre a manches	50 600	109 232
Electrofiltre	4 000	44 478
DeNOx	20 000	28 078
Laveur	0	0
Ventilateurs de tirage	0	15 143
Cheminée	0	0
Analyseurs	0	90 755
Instrumentation traitement de fumées	0	0
Armoires électriques / automates	0	0
Divers (à préciser)	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>328 600</b>	<b>351 458</b>
<b>POSTE ÉVACUATION ET STOCKAGE DES CENDRES ET REFIOM</b>		
Transporteurs cendres et REFIOM	3 800	102 774
Silo de stockage et dispositif de vidange	0	0
Instrumentation cf	0	0
Electricité / automates	0	0
Divers (à préciser)	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 800</b>	<b>102 774</b>
<b>POSTE ALIMENTATION EN EAU DES CHAUDIÈRES</b>		
Chaine de déminéralisation et auxiliaires	0	0
Pompes alimentaires et bâches	5 700	7 282
Tuyauteries ec	0	38 869
Vannes, robinetteries ec	0	1 361
Stockage / distribution de réactifs ec	0	0
Instrumentation ec	0	0
Electricité / automates ec	0	0
Divers (à préciser) ec	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 700</b>	<b>47 512</b>
<b>POSTE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET CIRCUIT EAU VAPEUR</b>		
Groupe turbo-alternateur et auxiliaires	22 600	6 555
Aérocondenseur et auxiliaires	7 000	10 452
Poste de réchauffage de l'eau alimentaire	0	0
Accessoires du cycle eau vapeur (tuyauterie, barillet, robinetterie,...)	9 500	48 718
Echangeurs pour chauffage urbain	0	80 700
Instrumentation GTA	9 300	6 207
Electricité / automates GTA	32 000	10 626
Divers (à préciser) GTA	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>80 400</b>	<b>163 259</b>

	ANNEE 10	ANNEE 10 REALISE
<b>POSTE INSTALLATIONS AUXILIAIRES DE L'UVE</b>		
Production d'air comprime	14 700	27 126
Distribution utilités (eau, FOD)	2 500	1 720
Divers (à préciser) ac	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>17 200</b>	<b>28 846</b>
<b>POSTE ÉLECTRICITÉ ET CONTRÔLE COMMANDE</b>		
Equipements HTB / HTA / BT	52 200	23 003
Automatisme / supervision	0	20 663
Divers (à préciser) HT	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>52 200</b>	<b>43 667</b>
<b>POSTE DIVERS DES INSTALLATIONS DE L'UVE</b>		
Tuyauterie et robinetterie divers	0	0
Supportage et accès aux équipements	0	0
Poste protection / peinture (calorifuge, protection calorifuge, peinture)	0	0
Maintenance	0	0
fosse de traitement des eaux 60m3 et accessoires	0	0
Protection incendie	1 500	14 675
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 500</b>	<b>14 675</b>
<b>POSTE VRD ET BÂTIMENTS</b>		
Voiries et réseaux divers	40 000	9 984
Gros œuvre	76 600	195 558
Charpente / bardage	700	0
Serrurerie	3 400	7 359
Plomberie / sanitaire vrd	0	0
Electricité / courant fort / courant faible	4 100	13 397
bassin recueil eaux polluées 240m3	0	0
Ventilation / climatisation	0	0
Divers (à préciser) vrd	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>124 800</b>	<b>226 298</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>847 950</b>	<b>1 934 676</b>

**NOTA** : Le total du tableau intègre le coefficient de peines et soins



## 4.6.2. Etablissement du Compte de Travaux de Gros Entretien et Renouvellement Réseau

Le tableau ci-dessous mentionne l'ensemble des opérations relatives aux dépenses de gros entretiens et renouvellement au titre de l'exercice 2018 hors provisions.

Numéro dépense	Libellé de la dépense	Achats de sous-traitance	Achats de fournitures	Sous-total hors peines et soins	Total coût dépenses P3
<b>RESEAU/SOUS-STATIONS</b>					
HY361JN	REMPLACEMENT AUTOMATE & PERIPHERIQUE GPC EN S/ST	4 105,00		4 105,00	4 515,50
GT0154050G	REPARATION FUITE RUE BEAUMARCHAIS 4 - CENON	14 137,70		14 137,70	15 551,47
GT0154049F	REPARATION FUITE RUE BEAUMARCHAIS 3 - CENON	8 285,65		8 285,65	9 114,22
GT0154051H	REPARATION FUITE RUE RABELAIS - LORMONT	9 406,65		9 406,65	10 347,32
GT0154064Y	REPARATION FUITE S/ST 89 CHISTERA - CENON	6 349,42		6 349,42	6 984,36
GT0154052J	REPARATION FUITE S/ST 31 LES GENETS - LORMONT	1 502,97		1 502,97	1 653,27
GT0154056N	REPARATION FUITE RUE PERGAUD/FOURNIER - CENON	690,00		690,00	759,00
GT0154062W	REPARATION FUITE RUE P. KERGOMARD - CENON	800,00		800,00	880,00
GT0154065Z	REPARATION FUITE RUE A. GIDE - CENON	6 812,59		6 812,59	7 493,85
GT0154057P	REPARATION FUITE RUE DES GRAVIERES - LORMONT	5 328,72		5 328,72	5 861,59
GT0154058R	REPARATION FUITE RUE MONTAIGNE - LORMONT	14 620,82		14 620,82	16 082,90
GT0154066A	REPARATION FUITE RUE D. SCHWEITZER - CENON	8 267,13		8 267,13	9 093,84
GT0154063X	REPARATION FUITE RUE VOLTAIRE - FLOIRAC	5 567,49		5 567,49	6 124,24
GT0154060T	REPARATION FUITE RUE A. BRIAND - LE ROCHER - CENON	8 921,98		8 921,98	9 814,18
GT0310207H	REPARATION FUITE AV. LIBERATION/RUE E. FAURE - LORMONT	12 161,38		12 161,38	13 377,52
GT0310231K	REMPLACEMENT TUYAUTERIE CHAUFFAGE S/ST 67 - CENON	3 500,00		3 500,00	3 850,00
GT0310301P	REPARATION FUITE RUE VOLTAIRE 2 - FLOIRAC	6 638,61		6 638,61	7 302,47
GT0310262W	REPARATION FUITE RUE DES GRAVIERES - LORMONT	2 760,00		2 760,00	3 036,00
GT0320857K	REPERATION FUITE CC CARREFOUR - LORMONT	1 390,00		1 390,00	1 529,00
GT0340785F	REPARATION FUITE RUE VAL VERT - LORMONT	9 301,78		9 301,78	10 231,96
GT0154059S	REPARAT° FUITE S/ST 18 ST GERMAIN - LORMONT	37 385,39		37 385,39	41 123,93
GT0323409K	REPARAT° FUITE ACCES VOIE URGENCE PBRD - LORMONT	5 535,93		5 535,93	6 089,52
GT0301677P	REPARAT° FUITE RUE ALBERT CAMUS - LORMONT	5 329,10		5 329,10	5 862,01
GT0325093Z	REPARAT° FUITE RUE MONTAIGNE - LORMONT	16 980,41		16 980,41	18 678,45
GT0339290G	REMPLACEMENT POMPE CIRCULATION SS-ST 250		450,21	450,21	495,23
GT0347329S	REPARATION FUITE RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 - CENON	8 309,80		8 309,80	9 140,78
GT0347320G	REPARATION FUITE RUE COLETTE - CENON	3 942,52		3 942,52	4 336,77
GT0348074N	REMPLECEMENT ROBINETS ECS SUR COLONNES	180,00		180,00	198,00
GT0349215K	REMPLACEMENT PLAQUES D'ECHANGEURS ECS EN SS-ST	3 975,30		3 975,30	4 372,83
GT0366222L	REPARATION FUITE RUE RABELAIS - LORMONT	15 651,85		15 651,85	17 217,04
GT0381757P	REPARATION FUITE RUE P. KERGOMARD - CENON	5 261,30		5 261,30	5 787,43
GT0385321P	REPARAT° FUITE RUE J. ZAY - CENON	17 192,01		17 192,01	18 911,21
GT0383003F	REMISE EN ETAT POMPE CHAUFFAGE SS-ST 30	1 189,40		1 189,40	1 308,34
GT0388541Z	REMPLACEMENT POMPE CIRCULATION ECS SS-ST 541		435,03	435,03	478,53
GT0393687X	REPARAT° FUITE RUE A. BRIAND - CENON	8 467,97		8 467,97	9 314,77
GT0395895F	REPARAT° FUITE RUE VOLTAIRE - FLOIRAC	19 510,34		19 510,34	21 461,37
GT0397867X	LIGNAGE MOTEUR POMPE CHAUFFAGE S/ST 30	245,00		245,00	269,50
GT0401186T	REPARAT° TUYAUTERIE VS S/ST 32	880,00		880,00	968,00
GT0405079S	REPARAT° FUITE VERLAINE - CENON	6 393,96		6 393,96	7 033,36
GT0406373M	REPARAT° FUITE RUE MONTAIGNE 1 ET 2 - LORMONT	18 436,08		18 436,08	20 279,69
GT0397880L	REPARAT° POMPE ECS SKID S/ST 57		435,03	435,03	478,53
GT0411633P	REPARAT° FUITE RUE P. KERGOMARD - CENON	13 802,98		13 802,98	15 183,28
GT0411636T	REPARAT° FUITE RUE VERLAINE 1 - CENON	4 053,14		4 053,14	4 458,45
GT0411638W	REPARAT° FUITE AV R. SCHOWB - CENON	5 414,32		5 414,32	5 955,75
GT0395889Z	REPARAT° FUITE RUE MONTAIGNE - LORMONT	15 123,90		15 123,90	16 636,29
GT0414557M	REPARAT° FUITE RUE DU DOCTEUR SCHEITZER - CENON	5 244,31		5 244,31	5 768,74
	<b>Total Réseau/sous-stations</b>	<b>349 052,90</b>	<b>1 320,27</b>	<b>350 373,17</b>	<b>385 410,49</b>
<b>CHAUFFERIE GAZ</b>					
HY2YJHN	REMISE EN ETAT POMPE RESEAU N°2	2 665,68		2 665,68	2 932,25
GT0293127Z	REMPLACEMENT ET PROGRAMATION ROUTEURS	1 125,00		1 125,00	1 237,50
GT0347339D	REPARATION BAIE D'ANALYSE	8 982,00		8 982,00	9 880,20
GT0377994N	REMPLACEMENT FILTRES TURBINE	5 460,00		5 460,00	6 006,00
	<b>Total Chaufferie gaz</b>	<b>18 232,68</b>		<b>18 232,68</b>	<b>20 055,95</b>
<b>CHAUFFERIES MOBILES - COGENERATION CARRIER</b>					
GT0297935M	INSTALLATION PRISE ELECTRIQUE	824,28		824,28	906,71
GT0397754T	REPARATION FUITE COGENERAT° CARRIER	616,00		616,00	677,60
	<b>Total Chaufferies Mobiles</b>	<b>1 440,28</b>		<b>1 440,28</b>	<b>1 584,31</b>
<b>CHAUFFERIE BOIS</b>					
GT0303235K	REMISE A NEUF TRANSPORTEUR DE CENDRES	687,43		687,43	756,17
GT0306297P	REMPLACEMENT ALIMENTATION ELECTRIQUE		457,25	457,25	502,98
GT0130924C	REMPLACEMENT CHAINE TRANSPORTEUR BOIS	4 665,00	6 340,28	11 005,28	12 105,81
GT0388344A	REDUCTION PUIT A CENDRES	3 704,74		3 704,74	4 075,21
	<b>Total Chaufferie BOIS</b>	<b>9 057,17</b>	<b>6 797,53</b>	<b>15 854,70</b>	<b>17 440,17</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>377 783,03</b>	<b>8 117,80</b>	<b>385 900,83</b>	<b>424 490,91</b>





## 4.7. Autres Données Financières Contractuelles

### **RACCORDEMENT AVEC COMPTES SOCIAUX RIVE DROITE ENERGIE :**

Les comptes sociaux de Rive Droite Energie affichent une perte de – 576.076 €.

Les principales différences entre les deux comptes de résultats proviennent de :

- La neutralisation de la dotation à la provision pour reconstitution des capitaux investis découlant du point précédent (ce qui est pris en charge la première année du contrat ne pourra pas être pris en amortissement sur les années suivantes) ;
- Et l'ajustement des frais de siège ou frais de structure aux accords contractuels.

Chauffage Urbain	2018 en euros
<b>RESULTAT DE LA DELEGATION</b>	<b>-119 552,65</b>
<b>ELEMENTS LIES AU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-773 780,49</b>
<b>Produits d'exploitation activité non concédée</b>	<b>120 213,92</b>
<i>Produit estimé sur position excédentaire quotas de CO<sup>2</sup></i>	<i>77 392,50</i>
<i>Cessions EUA (CO<sup>2</sup>)</i>	<i>0,00</i>
<i>Reprise quotas CO<sup>2</sup> sur émissions année</i>	<i>0,00</i>
<b>Charges d'exploitation activité non concédée</b>	<b>-893 994,41</b>
<i>Peines et soins de 10% sur achats pièces P3</i>	<i>3 423,31</i>
<i>Peines et soins de 10% sur achats sous-traitance P3</i>	<i>30 266,80</i>
<i>Plafonnement frais de structure à 260.000 euros révisés</i>	<i>-422 497,06</i>
<i>Dotations amort sur travaux de raccordement 2011/2012 passés en charges en comptes sociaux 2010</i>	<i>22 390,77</i>
<i>Annulation dotations amortissements caducité sur dépenses P3</i>	<i>-419 088,75</i>
<i>Autres redevances</i>	<i>-1 021,32</i>
<i>Achats EUA (CO<sup>2</sup>)</i>	<i>-107 465,43</i>
<i>Variations de stock CO<sup>2</sup></i>	<i>-2,74</i>
<i>Emissions CO<sup>2</sup></i>	<i>0,00</i>
<i>Val.Comp. Immo. Incorp CO<sup>2</sup></i>	<i>0,00</i>
<b>ELEMENTS LIES AU RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-71 036,27</b>
<i>produits financiers exclus de la délégation</i>	<i>2 531,00</i>
<i>charges financières exclues de la délégation</i>	<i>-192 518,41</i>
<i>charges financière contractuelle sur base investissement net à 5,50%</i>	<i>118 951,14</i>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0,00</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS</b>	<b>0,00</b>
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT NET APRES IMPOTS DE LA SOCIETE RIVE DROITE ENERGIE</b>	<b>-964 369,41</b>



## 4.8. Analyse des Comptes Clients

Vous trouverez en suivant la balance âgée de Rive Droite Energie au 31 décembre 2018.

BALANCE AGEE AU 31/12/2018			Non Exigible		Ventilation de l'exigible					
CLIENTS	SOLDE	Montant Exigible	-30 à 0	31 et +	0 à 30	31 à 60	61 à 90	91 à 180	181 à 365	366 et +
C. RIVIERE SA	46 512	3 307	43 205	0	3 307	0	0	0	0	0
DOMOFRANCE	398 375	149 082	245 726	3 568	149 082	0	0	0	0	0
IMMO DE FRANCE AQUITAINE	2 851	0	2 851	0	0	0	0	0	0	0
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	4 163	2 684	1 478	0	791	631	630	632	0	0
FONCIA TOURNY	26 336	4 583	21 753	0	15 365	0	0	-10 783	0	0
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	16 202	12 389	3 813	0	2 540	2 457	2 405	4 987	0	0
LA CLAIRSIENNE	15 795	0	15 795	0	0	0	0	0	0	0
AQUITANIS	166 560	-290	166 850	0	0	-290	0	0	0	0
BORDEAUX METROPOLE	174 635	-258 281	432 916	0	-258 281	0	0	0	0	0
SA H.L.M. MESOLIA HABITAT	123 299	49 326	73 973	0	2 188	42 417	0	4 721	0	0
LAMY	9 613	3 624	5 989	0	3 624	0	0	0	0	0
LOGEVIE	-14 597	-20 839	6 243	0	3 175	0	0	0	0	-24 015
IN CITE	8 335	-4 929	13 264	0	0	0	0	0	0	-4 929
UGECAM AQUITAINE	1 472	0	1 472	0	0	0	0	0	0	0
ARIMC CRAPONNE	3 619	0	3 619	0	0	0	0	0	0	0
GIRONDE HABITAT	12 454	-599	13 053	0	0	0	0	0	0	-599
GDF SUEZ ENERGIE SERVICES COFELY	26 604	0	26 604	0	0	0	0	0	0	0
COMMUNE DE LORMONT	8 067	-80	8 147	0	0	0	0	0	0	-80
COMMUNE DE CENON	9 510	-1 906	11 416	0	0	0	0	0	0	-1 906
POLYCLINIQUE BORDEAUX RIVE DROITE	19 067	8 314	10 753	0	8 314	0	0	0	0	0
RIVE DROITE ENVIRONNEMENT	204 581	0	204 581	0	0	0	0	0	0	0
COMMUNE DE FLOIRAC	2 645	0	2 645	0	0	0	0	0	0	0
SDC LES GENETS C/O IMMO DE FRANCE	3 147	0	3 147	0	0	0	0	0	0	0
SDC ALIENOR D'AQUITAINE C/O IMMO DE FRANCE	10 609	0	10 609	0	0	0	0	0	0	0
S.D.C. DU C.C. LA MORLETTE CHEZ SUDECO	996	0	996	0	0	0	0	0	0	0
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LA FE	1 547	0	1 547	0	0	0	0	0	0	0
ALPHA SYNDIC	5 037	0	5 037	0	0	0	0	0	0	0
CITYA BELVIA IMMOBILIER	2 174	-447	2 622	0	1 274	1 066	0	0	-2 787	0
LOFT ONE	2 507	0	2 507	0	0	0	0	0	0	0
SDC STUDIA	1 939	0	1 939	0	0	0	0	0	0	0
C.S.S.R. LES LAURIERS	6 057	-671	6 729	0	0	0	0	0	0	-671
SERGIC VIVA SYNDIC	1 827	0	1 827	0	0	0	0	0	0	0
SARL AQUIGESTION	10 783	10 783	0	0	9 273	1 510	0	0	0	0
COGESTAR 2	30	30	0	0	30	0	0	0	0	0
DALKIA	45 550	7 796	37 754	0	7 796	0	0	0	0	0
EDF SA	177 947	0	0	177 947	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 536 248</b>	<b>-36 123</b>	<b>1 390 856</b>	<b>181 514</b>	<b>-51 522</b>	<b>47 792</b>	<b>3 036</b>	<b>-443</b>	<b>-2 787</b>	<b>-32 199</b>



## 4.9. Inventaire des Biens de Retour

En annexe

## 4.10. Etat de Variation du Patrimoine Immobilier

Néant pour l'exercice 2018

## 4.11. Etat des Engagements à Incidences Financières

Néant pour l'exercice 2018

## 4.12. PNAQ

### PRESENTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE DU MARCHÉ

#### DES QUOTAS :

Depuis le 1er janvier 2005, le système d'échange européen de quotas d'émission de gaz à effet de serre a été lancé au sein de l'Union Européenne. Ce système représente le plus grand marché mondial d'échange de gaz à effet de serre, réunissant tous les Etats Membres



de l'UE et concerne actuellement environ la moitié des gaz à effet de serre émis par ces pays. Ce système touche plus de 11.000 installations au niveau européen. Il comprend plusieurs périodes successives :

- Période 1 soit de 2005 à 2007 pouvant s'apparenter à une phase d'apprentissage et visant uniquement le CO<sub>2</sub> et cinq secteurs d'activités à forte consommation d'énergie, dont les installations de combustion de puissance supérieure à 20 MW. Le nombre de quotas alloués pour cette période était de 2,3 milliards par an au total. Chaque quota correspond à un droit d'émettre 1 tonne de CO<sub>2</sub>.
- Période 2 soit de 2008 à 2012 correspondants à l'engagement du Protocole de Kyoto, visant le même périmètre que la 1ère période plus la Norvège et le Liechtenstein. Le nombre de quotas alloués pour cette période est de 2,09 milliards par an au total soit une baisse de 8% par rapport aux émissions de 2005. Ce plan est donc plus contraignant que la période précédente.
- Période 3 soit de 2013 à 2020 visant le même périmètre que la 2ème période et quelques nouveaux secteurs comme celui de l'aviation. Le nombre de quotas alloués pour cette période a été définitivement validé.

Cette nouvelle phase modifie le processus d'allocation des quotas par une suppression progressive de leur gratuité vers une mise aux enchères systématique (cf. les articles 10, 10 bis, 10 ter et 10 quater de la directive « quotas » modifiée en 2009).

L'Etat français, comme les autres Etats membres du SCEQE, a notifié à la Commission européenne, à la fin de l'année 2011, une liste des installations avec les quotas qu'il est prévu de leur allouer.



La liste des installations concernées exerçant au moins une des activités énumérées à l'annexe de la directive « quotas » modifiée en 2009 (installations déjà soumises au PNAQ 2 et nouveaux entrants) a été établie par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement (MEDDTL) sur la base de fiches d'allocation préparées par la DREAL en novembre 2011.

Ces fiches ont été établies initialement à partir d'une demande d'allocation présentée par les exploitants comprenant un questionnaire type qui permettra d'indiquer tous les éléments relatifs à l'allocation :

- > structure de l'installation
- > production pendant les années de référence,
- > production de chaleur
- > consommations de combustibles et émissions de procédés.

A ce questionnaire (autrement formulé questionnaire NIMs), a été joint un rapport méthodologique comprenant une description technique de l'installation, la méthode de compilation des données, les différentes sources de données, les étapes de calcul et la méthode utilisée pour attribuer les émissions aux différentes sous-installations.

Ce rapport a permis de motiver les choix. Ainsi, il constitue une véritable démonstration juridique au-delà de celle évidemment technique.

La demande d'allocation a été assortie d'un avis d'assurance raisonnable d'un vérificateur indépendant auquel l'exploitant a également explicité ses choix.

L'arrêté du 24 janvier 2014 rend publique la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés.

Ainsi le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, visé par le Plan National d'Allocation de Quotas (PNAQ) a reçu 88.828 tonnes de quotas pour les années du PNAQ2 et s'est vu attribuer 38.340 tonnes pour celles du PNAQ3.





D'une manière générale, notre stratégie actuelle est de saisir les opportunités de marché tout en maintenant notre position longue ou en créant de la longueur sur la durée du plan.

Dans le cadre de ces nouvelles obligations réglementaires, Rive Droite Energie a donc pris en charge la gestion globale des quotas et des émissions. Cette gestion globale a généré des coûts organisationnels et opérationnels liés notamment à l'audit de vérification, au plan de surveillance et au suivi des émissions ainsi que des frais de transaction, prestations que nous avons confiées à la société SVD17, entité du groupe.

En conséquence, Rive Droite Energie gère la contrainte quotas CO<sub>2</sub> dans le respect du principe de prudence en conciliant optimisation énergétique et minimisation des coûts liés à ce nouveau système et à son évolution.

Ainsi, l'impact financier généré éventuellement par la gestion des PNAQ sera volontairement limité aux seules opérations de cessions si la position est excédentaire ou d'achat si la position est déficitaire. Cependant, afin de rattacher les éléments de résultat à chacun des exercices, nous présenterons une charge ou un produit annuel évalué au dernier cours de l'exercice en cas d'absence d'opération d'achats ou de ventes. C'est ce principe qui est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> exercice, en 2009.



L'intégralité des conséquences financières de ces opérations est reprise dans le tableau suivant :

	PNAQ2					PNAQ3					
	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Total	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Allocations (en tonnes)	22 207	22 207	22 207	22 207	88 828	7 330	6 560	5 811	5 087	4 385	3 705
Quotas consommés (en tonnes)	-11 937	-10 006	-6 551	-8 128	-36 622	-8 410	-4 028	-4 584	-5 184	-9 260	-7 347
Quotas restant (en tonnes)	10 270	12 201	15 656	14 079	52 206	-1 080	2 532	1 227	-97	-4 875	-3 642
Quotas vendus ou évalués(en tonnes)*	-10 270	-12 201	-15 656	-14 079	-52 206		-2 532	-1 227			
Prix unitaire (en € HT)	12,25	14,91	13,61	9,03	12,41		6,89	8,07			
Total en € HT	125 807,50	181 916,91	213 078,16	127 091,21	647 893,78		17 445,48	9 901,89			
Rattrapage prix de cession quotas 2009		27 318,20			27 318,20						
Rattrapage prix de cession quotas 2010											
Rattrapage prix de cession quotas 2011											
Quotas invendus (en tonnes)											
Quotas achetés (en tonnes)						-1 080			-97,00	-4 875,00	-3 642,00
Prix unitaire (en € HT)						4,84			4,98	7,29	21,25
Total en € HT						-5 227,20			-483,06	-35 538,75	-77 392,50
Frais de gestion VEETRA (en € HT)		-5 000,00	-165,00	-5 000,00	-10 165,00	-5 000,00	-2 161,72				
Frais de gestion SVD17 (en € HT)							-1 250,00	-3 000,00	-3 000,00	-3 000,00	
Produit constaté* (en € HT)	125 807,50	209 235,11	213 078,16	127 091,21	675 211,98	0,00	17 445,48	9 901,89	0,00	0,00	0,00
Provision sur compte spécifique "Gestion des quotas de CO2" en € HT					0,00						
<b>Impact net résultat délégation en € HT</b>	<b>125 807,50</b>	<b>204 235,11</b>	<b>212 913,16</b>	<b>122 091,21</b>	<b>665 046,98</b>	<b>-10 227,20</b>	<b>14 033,76</b>	<b>6 901,89</b>	<b>-3 483,06</b>	<b>-38 538,75</b>	<b>-77 392,50</b>

5







## 5.1. Introduction

Dans le cadre de la délégation de service public qui nous est confiée, Rive Droite Environnement s'est engagée à traiter les enjeux de transparence et de communication envers les usagers, ainsi qu'à moderniser et développer les installations.

L'année 2018 s'est inscrite dans la continuation des années précédentes, avec les actions de sensibilisation des usagers et la démarche d'extension du réseau.

## 5.2. Les évolutions contractuelles de l'année

### 5.2.1. Evolutions du contrat de DSP

Le contrat de DSP a fait l'objet de 3 avenants au cours de l'année 2018 :

Avenant 6 :

- Prise en compte de la fin de l'exonération de la TICGN pour les bâtiments à usage d'habitation
- Mise à jour d'indices de révisions
- Modification de l'actionnariat des sociétés Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie

Avenant 7 :

- Protocole de fin de contrat

Avenant 8 :

- Travaux de rénovation « rue Beaumarchais – place François Mitterrand »  
Classement du réseau

### 5.2.2. Evolution des Abonnés en 2018

Le nombre d'abonnés au 31/12/2018 s'élève à 133.

Le nombre d'URF associées est en augmentation, passant de 103 704 URF au 1er janvier 2018 à 104 115 URF au 31 décembre 2018, soit une progression de 411 URF.

Les augmentations d'URF concernent les raccordements suivants :

- La Résidence Les Folies (Aquitanis) zone de bois fleuri pour 99 URF,
- La Résidence La Canopée (Aquitanis) pour 118 URF
- La Résidence Herriot II (Aquitanis) pour 194 URF



### 5.2.3. Liste des Abonnés et nombre d'URF au 31 Décembre 2018

N° SOUS-STATION	AFFAIRE	CLIENT ABONNE	URF au 01/01/2018	URF au 31/12/2018
1.1	Hygie Formation	Hygie Formation	163	163
8	Les Terrasses du Parc	SAFRAN	289	289
9	Akènes résidence Studia Bat K	LP Promotion	361	361
10	Akènes Résidence les Valériane Bat G	DOMOFRANCE	210	210
11	Akènes lots H & I - résidence Mélica	LOGEVIE	191	191
12	RÉSIDENCE CARRIET	DOMOFRANCE	6907	6907
12	Akènes Lot F	DOMOFRANCE	194	194
13	Akènes Bat C, D & E - Résidences Potentille, Acanthus et Saule Blanc	CLAIRSIENNE	489	489
14	RÉSIDENCE LE LAUREO	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Le Laureo représenté par son Syndic Loft One	199	199
15	RÉSIDENCE LA RAMADE	DOMOFRANCE	453	453
16	RÉSIDENCE LES JARDINS DE LA RAMEE	MESOLIA HABITAT	596	596
17	GS MARCEL PAGNOL	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	124	124
17.1	RPA Victor Hugo	LOGEVIE	528	528
18	RES ST GERMAIN	DOMOFRANCE	1127	1127
19	FOYER IMC	ARIMC Foyer d'Accueil Médicalisé	510	510
19.1	CENTRE DE GERONTOLOGIE	CHU DE BORDEAUX	543	543
19.2	MDR LES COTEAUX	UGECAM	343	343
19.3	CSSR LES LAURIERS	UGECAM	1029	1029
20	GS JEAN ROSTAND	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	66	66
21	LEP J. BREL	DALKIA FRANCE	679	679
22	LE LAVOIR	MESOLIA HABITAT	389	389
22.1	Theatre de Verdure	DOMOFRANCE	247	247
22.2	Résidence Clos Montaigne	MESOLIA HABITAT	223	223
23	C.C. GENICART	PUGLISI	206	206
23.1	RÉSIDENCE PLANTAGENET	AQUITANIS	325	325
24	RES RICHELIEU	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Richelieu représenté par son Syndic FONCIA TOURNY	525	525
24.1	RES LA FERTE	AELIX	351	351
25	RES LE SULLY	INCTE	654	654
25.1	Pole Social		112	112
26	GS ALBERT CAMUS	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	108	108
26.1	Gymnase Georges BRASSENS		310	310
27	GS M. MONTAIGNE	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	117	117
27.1	CES M. MONTAIGNE	DALKIA FRANCE	329	329
28	RES ST HILAIRE	DOMOFRANCE	3123	3123
28.1	MAT. MICHEL MONTAIGNE	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	120	120
29	RES GENICART 1	DOMOFRANCE	1394	1394
29.1	MAT. E. LEROY	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	18	18
30	RES GENICART 1	DOMOFRANCE	4470	4470
30.1	MAT. J. LURCAT	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	92	92
31	RES ST HILAIRE	DOMOFRANCE	1134	1134
32	RES GENICART	DOMOFRANCE	1193	1193
33	RES LES VERTS COTEAUX	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Les Verts Coteaux, représenté par Son Syndic FONCIA TOURNY	1326	1326
33.1	RES LES GENETS	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES représenté par son Syndic IMMO de France AQUITAINE	457	457
33.2	RES ALIENOR	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES représenté par son Syndic IMMO de France AQUITAINE	1453	1453
34	Le Triptyk		293	293
34.1	POLE CULTUREL DU BOIS FLEURI	MAIRE DE LORMONT	777	777
35	RES CHÂTEAU D'EAU 2	MESOLIA HABITAT	1037	1037
35.1	RES CHÂTEAU D'EAU 1	MESOLIA HABITAT	781	781
36	CES GEORGES LAPIERRE	DALKIA FRANCE	550	550
37	RES GENICART 3	AQUITANIS	1698	1698
38	Residence La Canopée	AQUITANIS	0	118
38	Residence Herriot II	AQUITANIS	0	194
38.1	RES GENICART 3	AQUITANIS	1169	1169
38.2	Residence Les Folies	AQUITANIS	0	99
39	LYCEE E. FAURE	DALKIA FRANCE	664	664
40	MATERNELLE ELIE FAURE	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	69	69
40.1	ANNEXE LYCEE ELIE FAURE	DALKIA FRANCE	158	158
41	C.C. DES 4 PAVILLONS	UNION SDC C.C. les 4 Pavillons, représentée par Son Syndic SEGECE	1845	1845
42	POLYCLINIQUE DES 4 PAVILLONS	POLY CLINIQUE BORDEAUX RIV E DROITE	942	942
44	RES VIGNES DE SEPTEMBRE	RIVIERE S.A.	941	941
45	RES HERBES D'AVRIL	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES, représenté par Son Syndic CITYA	161	161
45.1	RÉSIDENCE EDOUARD HERRIOT	AQUITANIS	228	228
46	RES LA CLOSERIE	RIVIERE S.A.	461	461
46.1	RES LA METAIRIE	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence La Métairie, représenté par Son Syndic le CABINET RICHARD IMMOBILIER	887	887



46,2	CHÂTEAU DES GRAVIERES	C.H.S. CADILLAC	196	196
46,3	POLYCLINIQUE DES GRAVIERES	C.H.S. CADILLAC	131	131
47	RES FONTAINEBLEAU	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Fontainebleau, représenté par Son Syndic le CABINET LAMY	632	632
48	RES VINCENNES / AMBOISE	GIRONDE HABITAT	1089	1089
48,1	RESIDENCE OLYMPIE	FOYER DE LA GIRONDE	2113	2113
49	FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	GENILOR	350	350
49,1	MATERNELLE R.BONHEUR	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	73	73
49,2	ANNEXE CH Cadillac	CHS CADILLAC	15	15
49,3	RESIDENCE NEOUVIELLE	LOGEVIE	187	187
50	RES LES ALPILLES / RAMBOUILLET	MESOLIA HABITAT	1930	1930
51	MATERNELLE. CONDORCET	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	161	161
52	RES STADELLA / PRE-FLEURI	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Pré Fleuri Stadella, représenté par Son Syndic FONCIA TOURNY	1917	1917
53	LYCEE LES IRIS	DALKIA	1702	1702
53,1	DOJO DE LORMONT	MAIRIE DE LORMONT	330	330
54	RES PALMER 3 ET 4	RIVIERE S.A.	1638	1638
54,1	RES PALMER 1 ET 2	RIVIERE S.A.	1932	1932
55	RES PALMER	AQUITANIS	2311	2311
55,1	RESIDENCE COLETTE	AQUITANIS	215	215
56,1	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1396	1396
57	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1563	1563
57,1	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1303	1303
58	GS R. CASSAGNE	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	479	479
58,1	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1449	1449
59	POLE CULTUREL DE CENON	MAIRIE DE CENON	0	0
59,1	Rocher palmer	COFELY	1639	1639
59,2	Piste d'athletisme	MAIRIE DE CENON	92	92
59,3	Ze Rock		79	79
60	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1724	1724
65	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1852	1852
66	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1220	1220
67	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1310	1310
67,1	LEP LA MORLETTE	DALKIA	1005	1005
68	Camille Pelletan		581	581
68,1	RES DU PARC	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence du Parc représenté par son Syndic DOMOFRANCE	621	621
69	MAT. LOUIS FERGAUD	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	64	64
69,1	C.C. LA MORLETTE	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES du Centre Commercial La Morlette représenté par LAMY VICTOIRE	161	161
70	CES JEAN ZAY	DALKIA FRANCE	565	565
70,1	BIEN IMMOBILIER	COAXIS SA IFIM	51	51
71	RONCEVAL / CHEZ VOUS	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Ronceval, représenté par son Syndic FONCIA TOURNY	2113	2113
71,1	C.C. EMERAUDE	AGIC PROMOTION	583	583
71,2	CENTRE SOCIAL LA COLLINE ex pole emploi	MAIRIE DE CENON	71	71
72	GS LEON BLUM	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	118	118
74	GYMNASE LA MAREGUE	MAIRIE DE CENON	273	273
74,1	CENTRE MEDICO SOCIAL	CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE	59	59
75	RES SARAILLERE 1	MESOLIA HABITAT	1484	1484
76	RES LE COLIGNY	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES représenté par son Syndic GASTON GAIRIN CALVO	708	708
77	RES LES NERIDES	INCITE	1135	1135
78	RES LE NAVARRE	RIVIERE S.A.	736	736
79	RES SARAILLERE 2	MESOLIA HABITAT	1739	1739
80	MATERNELLE C. PERRAULT	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	310	310
81	RES GRAND PAVOIS	AQUITANIS		
82	MATERNELLE POULBOT	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	94	94
82,1	RES ARIANE	MESOLIA HABITAT	844	844
83	MATERNELLE ANATOLE France	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	58	58
83,1	CRECHE LA COCCINELLE	C.H.S. CADILLAC	73	73
83,2	MAISON DES ASSOCIATIONS	MAIRIE DE CENON	107	107
84	RES BERENICE	RIVIERE S.A.	572	572
85	Les Cypres	AQUITANIS	115	115
89	RES CHISTERA	DOMOFRANCE	1526	1526
90	RES MAREGUE VERLAINE	MESOLIA HABITAT	1028	1028
91	RES ANDRE GIDE	AQUITANIS		
91,1	RES VIRECOURT	LOGEVIE	547	547
92	GS JULES MICHELET	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	219	219
93	RES CHISTERA 2	DOMOFRANCE	1572	1572
94	RES TRAIT D'UNION	GIRONDE HABITAT	848	848
96	JULES VERNE	AQUITANIS	3133	3133
97	GS A. CAMUS	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	305	305
97,1	MAT. F. MAURIAC	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	114	114
98	RES CANTERANE	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Canterane, représenté par Son Syndic FONCIA TOURNY	325	325
102	RES BLAISE PASCAL	AQUITANIS	1329	1329
103	RES LE CORNELLE	AQUITANIS	1042	1042
107	C.C. DRAVEMONT	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU C.C. DRAVEMONT Représenté par le Cabinet DEMONS	110	110
<b>TOTAL</b>			<b>103704</b>	<b>104115</b>





Les équipes de Rive Droite Energie ont été mobilisées pour réussir à rénover ce réseau avant les travaux de rénovation de voirie prévus par la Métropole







### 5.3.3. Procédure de traitement des réclamations Clients

Procédure inscrite dans le cadre de la certification ISO 9001.

Les réclamations issues des appels téléphoniques, courriers (recommandés ou non), site Internet et celles mentionnées dans l'enquête biennale de satisfaction, sont toutes traitées dans un délai de 15 jours, selon la procédure issue de notre système Qualité.

### 5.3.4. Rencontre avec les acteurs

Outre les rencontres habituelles avec les abonnés, un grand nombre de rencontre avec les promoteurs

## 5.4. Relation avec les Abonnés

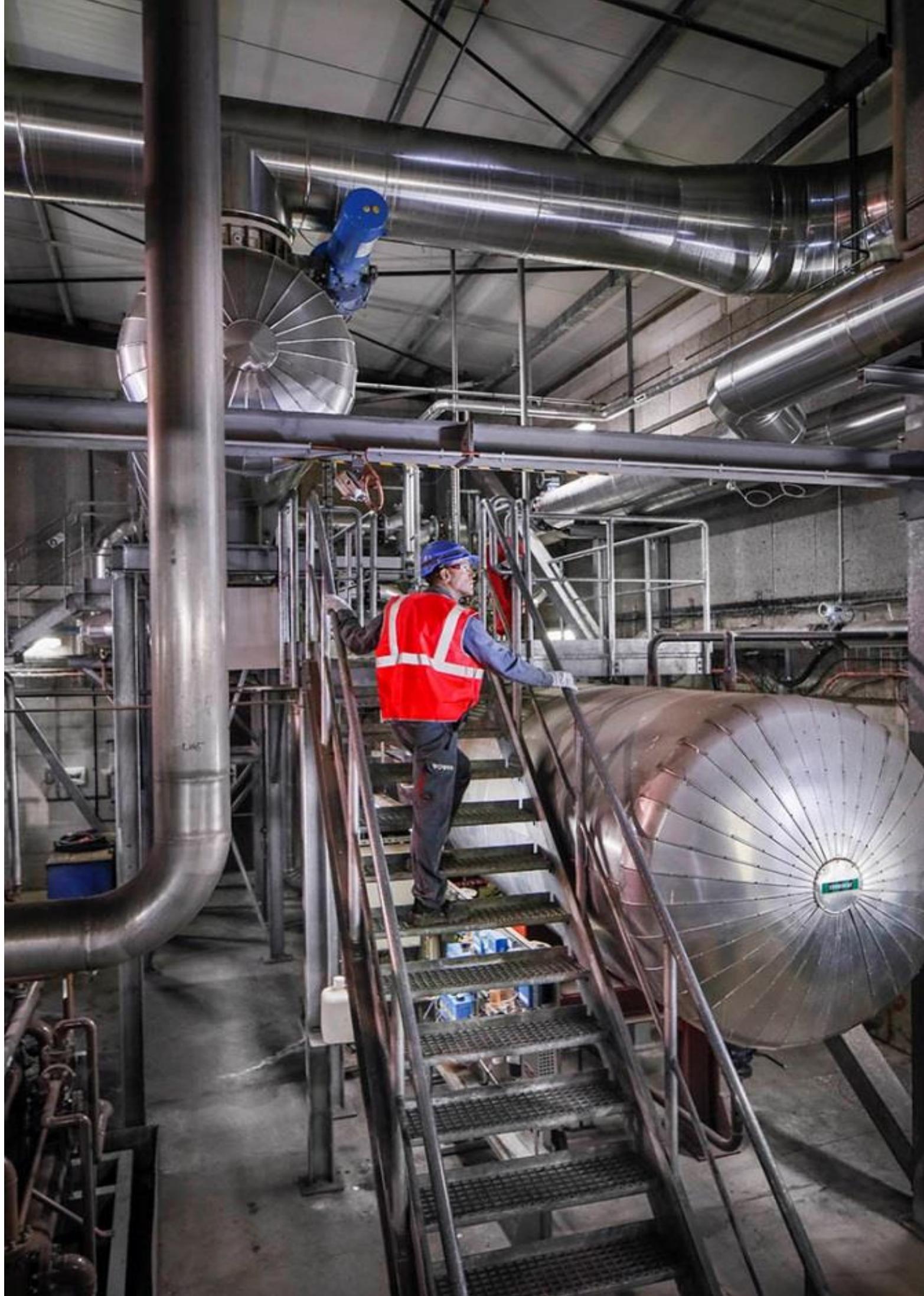
Espace client

## 5.5. Relation avec les Usagers

Réunion de quartier

Visite des Akènes semaine de l'énergie

6







## 6.1. Synthèse

L'année 2018 est caractérisée par de bonnes performances techniques de l'UVE des déchets de Cenon. La disponibilité de l'installation a atteint 8020 heures en moyenne sur chaque four, soit 91.6% de disponibilité (+ 1.2 % / 2017).

Cette évolution est principalement due aux travaux effectués sur les fours/chaudières et l'aménagement des méthodes de ramonage.

La valorisation énergétique des 125 550 tonnes des déchets incinérés avec une performance énergétique R1 de 88% a permis de produire 29 410 MWh électrique et distribuer 103 975 MWh thermique au réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne.

L'incinération des déchets a assuré la fourniture de 72 % des besoins en énergie thermique du réseau de chauffage. Sur l'UVE, la TGAP est au taux minimal de 3.01 €/t grâce aux performances énergétiques et environnementales.

Sur le réseau de chaleur, l'année 2018 a été marquée par un fonctionnement sans interruption majeure, une amélioration du taux de couverture des énergies renouvelables grâce à une augmentation de la production de la chaufferie biomasse des Akènes et meilleure récupération d'énergie thermique issue de la valorisation des déchets.

2018 a aussi été marquée par des travaux importants sur la rénovation du réseau dans un délai assez court de mise en œuvre pour le respect des planning de travaux de la ville de Cenon.

Rive Droite Energie a déployé son nouvel espace client réseau, une véritable vitrine sur le réseau de la Métropole, qui permet au délégant de disposer de l'ensemble des informations de son fonctionnement en direct.

Sur le plan financier, l'année est caractérisée par un Excédent Brut d'Exploitation de +5,30% suivant le Plan d'affaire actualisé.

